

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DE L'ÉTAT ET MISE À JOUR
DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ
ENJEUX SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE ET PROPOSITIONS
D' ACTIONS



NOVEMBRE 2016

8.15.027



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



www.iau-idf.fr

Projet de PNR de la Brie et des Deux Morin

Prise en compte de l'avis de l'Etat et mise à jour de
l'étude d'opportunité et de faisabilité
Enjeux sur le nouveau territoire et propositions d'actions

Novembre 2016

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général par interim : Fouad Awada

Département environnement urbain et rural : Christian Thibault, directeur de département

Département aménagement et urbanisme : Anca Duguet, directrice de département par interim

Étude réalisée par Julie Missonnier, Pierre-Marie Tricaud,

Marie Carles, Virginie Cioni, Nicolas Cornet, Martin Omhovere, Amélie Rousseau

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

N° d'ordonnancement : 8.15.027

Crédit photos : Marie Carles, Nicolas Cornet, Julie Missonnier, Manuel Pruvost-Bouvattier, Amélie Rousseau, Pierre-Marie Tricaud / © IAU-IDF

Sommaire

Préambule	5
Introduction	7
Rappel des principales conclusions de l'avis d'opportunité de l'État	7
Mesures déjà engagées sur le territoire	7
Synthèse des travaux de l'étude d'opportunité et de faisabilité	11
Chiffres-clés du territoire	14
Caractéristiques du territoire	15
1. Paysages	17
Lecture distante : ensembles, types et unités de paysage	17
Lecture rapprochée : éléments, motifs et structures de paysage	19
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	21
2. Patrimoine naturel	25
Une faible densité d'espaces naturels reconnus	25
Des enjeux concernant les continuités écologiques et les zones humides	25
Un potentiel écologique élevé	25
Une composante agricole intéressante	27
Un territoire engagé pour l'environnement	27
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	27
3. Ressources en eau	31
Des eaux souterraines fragilisées	31
Des rivières à fort intérêt patrimonial malgré des pollutions	31
Une pression assez forte sur les milieux aquatiques mais des innovations en termes d'épuration	33
Des aléas inondation, ruissellement, retrait-gonflement des argiles et érosion non négligeables	33
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	34
4. Patrimoine bâti	37
Un patrimoine principalement rural et industriel	37
Une occupation du sol liée au monde rural	38
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	40
5. Savoir-faire traditionnels ou émergents	43
Filière élevage bovin et production de fromages	43
Filière pommes et cidres	43
Filières plantes textiles	44
Productions industrielles et artisanales	45
Patrimoine mémoriel	47
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	47
6. Développement urbain et planification	49
Une consommation d'espace moins rapide que dans le reste de l'Île-de-France	49
Origine et destination des espaces urbanisés	51
Une pression foncière accentuée dans les vallées	51
Un cadre existant et à venir : le SDRIF et la Charte	53
De grands projets de zones d'activités sur le territoire	55
Un fort renouvellement des documents d'urbanisme locaux	55
Zoom sur la basse vallée du Grand Morin	56

Propositions d'actions	57
Préambule	59
1. Lancer un plan de reconquête paysagère	60
Fiche 1.1 :Mettre en valeur les éléments patrimoniaux	62
Fiche 1.2 :Intégrer les secteurs de « cabanisation »	65
Fiche 1.3 :Intégrer les extensions d'habitat individuel.....	68
Fiche 1.4 :Effacer les réseaux.....	71
Fiche 1.5 :Intégrer le bâti d'activités.....	73
Fiche 1.6 :Traiter la voirie en zone d'activités.....	76
2. Maîtriser l'urbanisation et l'insertion des infrastructures	81
Fiche 2.1 :Maîtriser l'extension urbaine et intégrer les enjeux d'environnement et de patrimoine aux documents d'urbanisme locaux	82
Fiche 2.2 :Favoriser la densification pour les opérations d'habitat	84
Fiche 2.3 :Développer l'emploi et l'activité dans le tissu existant.....	85
Fiche 2.4 :Développer une stratégie foncière	87
Fiche 2.5 :Insérer les infrastructures routières	89
3. Contribuer à la mise en œuvre du programme Leader du GAL « Terres de Brie »	90
Fiche 3.1 :Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires (A) Aider au maintien des filières agricoles participant à l'identité des territoires	93
Fiche 3.1 :Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires (B) Accompagner les activités industrielles et artisanales ancrées dans le territoire	95
Fiche 3.2 :Promouvoir le développement des « éco-activités »	96
Fiche 3.3 :Développer le tourisme local axé sur la valorisation des savoir-faire.....	98
Fiche 3.4 :Développer des circuits de découverte	100
4. Contribuer à la mise en œuvre du SAGE	101
Fiche 4.1 :Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et du patrimoine.....	104
Fiche 4.2 :Faire évoluer les pratiques agricoles et prévenir les pollutions diffuses	105
Fiche 4.3 :Améliorer l'assainissement et contribuer à une gestion économe de l'eau.....	107
Fiche 4.4 :Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et participer à la gestion des ouvrages hydrauliques.....	108
Fiche 4.5 :Préserver et restaurer les zones humides.....	110
Fiche 4.6 :Préserver les berges des rivières, les annexes hydrauliques et les zones d'expansion des crues.....	111
5. Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales ...	112
Fiche 5.1 :Améliorer la connaissance des richesses faunistique et floristique	113
Fiche 5.2 :Favoriser l'engagement des communes pour la biodiversité.....	114
Fiche 5.3 :Contribuer à la mise en œuvre du SRCE	115
Fiche 5.4 :Inventorier le patrimoine vernaculaire	116
Fiche 5.5 :Intégrer le patrimoine bâti et paysager dans les documents d'urbanisme.....	117
Fiche 5.6 :Participer à la restauration du bâti.....	120
Fiche 5.7 :Favoriser l'emploi local et développer les compétences en matière de patrimoine	121
Fiche 5.8 :Créer du lien social grâce au patrimoine.....	123
Fiche 5.9 : Favoriser une politique culturelle attractive	124
Conclusion	125
Annexes et bibliographie	131

Préambule

Le projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin est porté depuis une quinzaine d'années par les acteurs locaux et la Région Île-de-France. Suite à l'abandon d'un premier projet de PNR avec un autre périmètre plus au nord dans les années quatre-vingt dix, les réflexions ont repris sur un périmètre épousant le bassin versant du Petit et du Grand Morin.

De 2008 à 2010 a été menée une étude sur l'opportunité et la faisabilité du projet, sous maîtrise d'ouvrage régionale et maîtrise d'œuvre de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Cette étude rassemble l'ensemble des connaissances et des réflexions collectées et traitées au cours de ces deux années, en vue d'apporter un maximum d'informations susceptibles d'éclairer sur l'opportunité et la faisabilité d'un PNR sur ce secteur. La création d'un PNR y apparaît comme un outil adapté et une réelle opportunité pour dynamiser l'action locale et coordonner les projets en prenant appui sur des moyens techniques, humains et financiers à la mesure des besoins du territoire.

Les différentes études préalables ont été transmises à l'État, qui a rendu son avis d'opportunité en novembre 2014. Cet avis relève les points forts de ce projet de PNR, mais pointe également un certain nombre de fragilités sur le périmètre et le projet présenté.

L'État demande aux porteurs du projet des ajustements avant une poursuite de la démarche vers la création d'un parc naturel régional.

Demande d'un appui technique complémentaire à l'IAU îdF

Afin d'accompagner le syndicat mixte dans son argumentation pour lever les réserves de l'État, la Région Île-de-France a confié à l'IAU, une nouvelle étude ayant les objectifs suivants :

- consolider les éléments de diagnostic sur le nouveau périmètre de 83 communes, montrer les richesses du patrimoine naturel, bâti, culturel et paysager, mais aussi les points noirs et les processus de fragilisation en cours ;
- proposer des orientations complémentaires, à caractère concret et opérationnel, sur lesquelles le syndicat mixte pourra s'appuyer pour montrer le niveau d'engagement qu'il est prêt à déployer sur ce territoire afin d'en faire un territoire exemplaire. Dans ce cadre, relever les mesures déjà prises ou en cours de mise en œuvre par les acteurs locaux dans le cadre du développement du territoire.

Le secteur de la basse vallée du Grand Morin sera traité dans chacune des parties de cette étude, notamment sur son volet paysager, afin de disposer d'éléments précis pour justifier son intégration au périmètre.

Ces travaux ont pour vocation de compléter les études préalables déjà menées.

Plan du rapport

Ce rapport d'étude est organisé en deux parties.

L'introduction est un rappel d'un certain nombre d'éléments de contexte. Elle reprend brièvement les principales conclusions de l'avis d'opportunité de l'État, présente le nouveau périmètre adopté en mai 2015 par le syndicat mixte, les mesures déjà engagées sur le territoire et une synthèse des travaux de l'étude d'opportunité et de faisabilité.

La première partie dresse les points forts et les points faibles du nouveau périmètre de projet de PNR, au regard des enjeux de paysages, patrimoine naturel, bâti et rural, d'environnement, d'aménagement et de planification pour lesquels l'État attend un engagement fort du territoire. Ce travail de diagnostic reste succinct, même s'il intègre les données les plus récentes possibles, il vient en complément des travaux déjà conduits. Il comprend des cartes sur l'ensemble du périmètre des 83 communes, mais aussi des zooms sur la basse vallée du Grand Morin.

La deuxième partie est consacrée à des propositions d'interventions illustrées par 31 fiches classées en cinq axes :

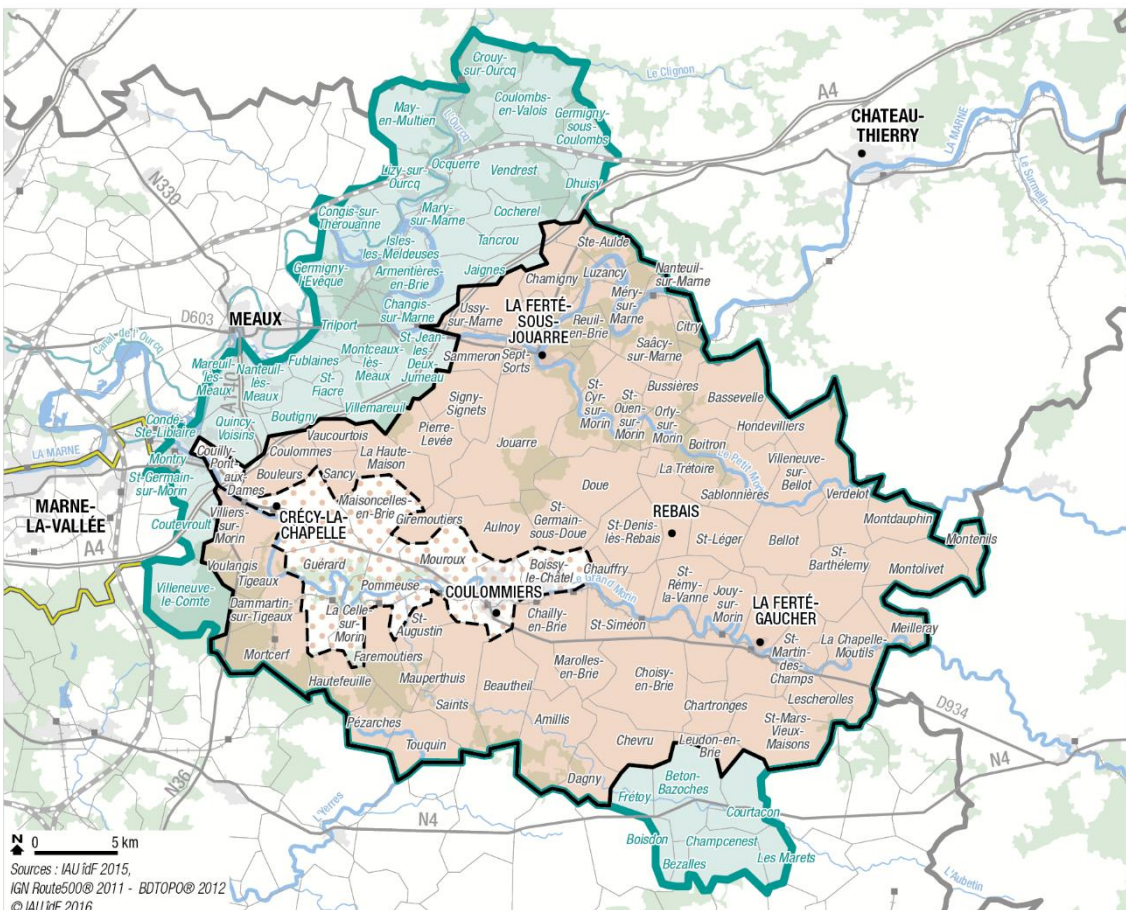
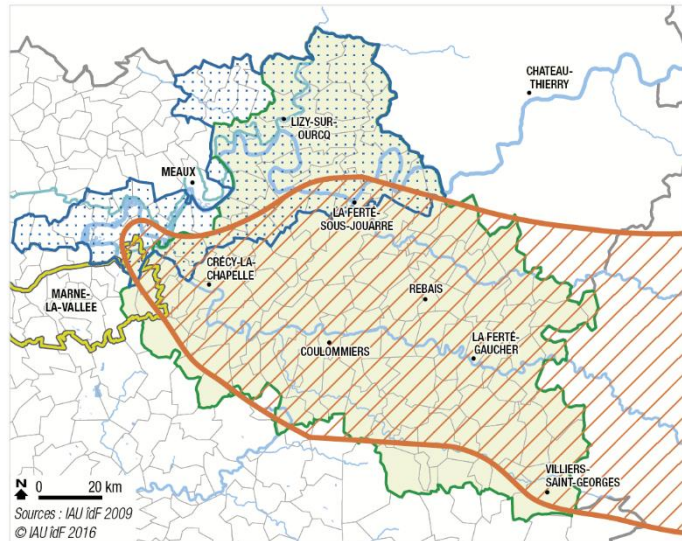
- Lancer un plan de reconquête paysagère ;
- Maîtriser l'urbanisation et l'insertion des infrastructures ;
- Contribuer à la mise en œuvre du programme Leader du GAL « Terre de Brie » ;
- Contribuer à la mise en œuvre du SAGE ;
- Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales.

S'appuyant sur des cas observés sur le territoire ou sur d'autres PNR, ces interventions sont déclinées en une série d'actions susceptibles d'être engagées par le syndicat mixte de préfiguration du PNR : actions s'inscrivant dans les deux grands projets cités ci-dessus (SAGE des Deux Morin, Programme Leader), et actions complémentaires sur les enjeux non évoqués.

Historique du périmètre de projet du PNR de la Brie et des deux Morin

Projet de 1994 à 2010

-  Périmètre de l'étude "PNR des Boucles de la Marne et de l'Ourcq", 1994
-  Périmètre envisagé pour le projet de PNR de la Brie et des deux Morin, 2001
-  Périmètre d'étude du projet, 2007



Projet de 2011 à 2016

-  Périmètre d'étude ajusté, 2012
-  Périmètre retenu par l'État dans son avis d'opportunité, 2014
-  Périmètre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin, 2015
-  ...comportant la basse vallée du Grand Morin

-  Limite régionale
-  Limite communale
-  Limite de ville nouvelle
-  Réseau routier
-  Voie ferrée, gare de voyageurs
-  Ligne TGV
-  Hydrographie
-  Canal / aqueduc

Introduction

Rappel des principales conclusions de l'avis d'opportunité de l'État

En novembre 2014, l'État publie son avis d'opportunité, soulignant les points forts du projet mais exprimant également ses réserves sur certains aspects, nécessitant un ajustement du projet.

Richesse des patrimoines et caractère remarquable du territoire

Points positifs mentionnés :

- PNR : démarche favorable au développement territorial de l'Île-de-France
- Richesse écologique : Petit Morin, vallée de la Marne
- Territoires les plus intéressants au niveau paysager : vallée du Petit Morin et vallée du Grand Morin en amont de Coulommiers
- Patrimoine culturel appréciable

Points négatifs mentionnés :

- Paysage : le plateau de Brie, occupé essentiellement par les grandes cultures, présente un caractère moins remarquable
- Vallée du Grand Morin en aval de l'agglomération de Coulommiers : secteur dégradé par une urbanisation en « cabanisation » (*Atlas des paysages de Seine-et-Marne*)
- Un projet qui ne valorise pas suffisamment le patrimoine culturel, notamment rural

Cohérence et pertinence du périmètre

Afin de renforcer l'identité patrimoniale et paysagère, il conviendrait de réduire le périmètre sur les secteurs les plus remarquables et de retirer du projet :

- la partie nord, nord-ouest : urbanisation liée à l'agglomération de Meaux, banalisation de l'habitat au détriment de la qualité patrimoniale ;
- les communes du sud-est, au sud de la RN4, qui appartiennent à l'entité paysagère « Brie de Provins » (*Atlas des paysages*), CC du Provinois et au projet de Scot du « Grand Provinois » ;
- la proximité du Val d'Europe : projet « Village-Nature » et PIG (logement) non compatibles avec un projet de PNR ;
- la vallée du Grand Morin en aval de l'agglomération de Coulommiers, dégradée par la « cabanisation ».

L'État souligne également l'intérêt d'étendre le projet vers l'amont des Morin pour intégrer une gestion globale de l'eau (régions Picardie et Champagne-Ardenne).

Conclusion de l'avis d'opportunité de l'État

Les caractéristiques actuelles du projet ne permettent pas d'atteindre le niveau d'ambition attendu pour un classement en PNR. Il est nécessaire :

- d'ajuster le périmètre afin de renforcer la cohérence et l'intérêt patrimonial du territoire,
- d'affirmer plus clairement la détermination et les ambitions du territoire en adéquation avec les missions d'un PNR,
- de présenter ces nouveaux éléments devant le CNPN et la Fédération des PNR de France.

Mesures déjà engagées sur le territoire

Ajustement du périmètre par le Syndicat mixte (18 mai 2015)

En réponse aux réserves exprimées par l'État dans son avis d'opportunité, le périmètre du projet a été réduit par délibération du syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR de la Brie et des Deux Morin, le 18 mai 2015. Le périmètre est ajusté de 122 à 83 communes (cf. carte ci-contre), suivant les recommandations de l'avis de l'État, hormis pour la basse vallée du Grand Morin, pour laquelle il est décidé de conserver 9 communes de Boissy-le-Châtel à Couilly-Pont-aux-Dames (Boissy-le-Châtel, Coulommiers, Mouroux, La Celle-sur-Morin, Pommeuse, Guérard, Maisoncelles-en-Brie, Crécy-la-Chapelle, Couilly-Pont-aux-Dames).

Le premier bureau syndical s'est réuni le 28 septembre 2015 pour désigner son président (Franck Riester, député-maire de Coulommiers) et ses six vice-présidents (les représentants de la Région Île-de-France étant à renouveler suite aux élections régionales de décembre 2015). Plusieurs réunions en 2016 ont ensuite précisé la constitution des commissions thématiques, mis en place une assistance technique, travaillé sur le fonctionnement du Conseil Local de Développement.

Pratiques et projets exemplaires

Le territoire est déjà en mouvement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et valorisant ses ressources locales, à l'instar des parcs naturels régionaux.

Ces mesures relèvent souvent d'actions ponctuelles, qui sont autant d'actions à suivre et à développer dans d'autres communes. Mais le territoire s'est également engagé dans des plans ambitieux, porteurs de préservation et de valorisation de ses ressources et couvrant de nombreuses communes.

Il s'agit en particulier du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion) des Deux Morin et du projet de développement rural du GAL (groupe d'action locale) Terres de Brie, lauréat du programme Leader 2014-2020.

Ces plans ou projets diffèrent d'une charte de parc, qui constitue un projet territorial global, tant en termes de préservation, d'aménagement et de gestion que de développement.

Le SAGE couvre de nombreux champs, en lien avec le domaine de l'eau et comprend certaines dispositions à caractère réglementaire. La démarche Leader comprend la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions de développement du territoire financé dans le cadre du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la période de programmation 2014-2020.

L'engagement du territoire dans ces deux grandes mesures peut-il constituer une réponse aux réserves exprimées par l'État sur le projet de PNR ?

Si de nombreux enjeux trouvent des réponses opérationnelles/concrètes dans la mise en œuvre de ces deux projets, certains sujets essentiels ne sont pas évoqués ou très peu. Il s'agit des enjeux liés à la connaissance des patrimoines et de leur état de conservation, et en particulier du patrimoine vernaculaire et des paysages. La valorisation de savoir-faire artisanaux et industriels historiques, au-delà des filières agricoles sont peu traités. La question centrale de l'intégration de ces enjeux dans l'aménagement et la planification sont présents dans l'action du SAGE en lien avec le domaine de l'eau, mais il convient d'élargir cette action à l'ensemble des patrimoines (naturel, paysager, bâti). Enfin, l'éducation à l'environnement et la découverte de l'histoire du territoire aux habitants et acteurs locaux mérite un développement plus soutenu, au-delà d'une politique de développement touristique.

L'action du syndicat mixte de préfiguration du PNR et par la suite le futur PNR, peut apporter son appui à la mise en œuvre de ces deux grands projets, par une déclinaison locale des orientations du SAGE ou en développant des actions complémentaires au programme Leader tout en s'inscrivant dans les axes énoncés.

Toutefois, d'autres actions sont à engager afin de répondre aux réserves de l'État et inscrire pleinement le territoire dans une démarche de Parc naturel régional.

SAGE des Deux Morin

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est la déclinaison locale du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin de la Seine et dans certains domaines, peut permettre de viser des objectifs plus ambitieux.

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux réunis (élus, usagers, associations, représentants de l'État...) au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le périmètre du SAGE recouvre le bassin versant du Grand Morin et du Petit Morin, soit une surface de 1840 km² sur trois régions administratives (l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne et la Picardie) chacune représentée par un département (la Seine et Marne, la Marne et l'Aisne). 175 communes sont ainsi concernées par le SAGE des Deux Morin, dont 72 communes appartiennent au périmètre du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin.

Le SAGE comprend un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), qui définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'un règlement qui vient renforcer les dispositions du PAGD pour permettre l'atteinte de certains objectifs prioritaires.

A l'issue de la concertation, les acteurs du territoire se sont accordés sur 7 objectifs prioritaires pour le bassin versant des deux Morins (voir tableau ci-contre).

Ces objectifs sont déclinés en 21 orientations et 79 dispositions.

Suite à l'enquête publique organisée au début de l'été 2015, le SAGE a été approuvé le 21 octobre 2016 et la structure en charge de sa mise en oeuvre (SMAGE, syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux) mise en place à l'automne 2016.

Le SAGE est un outil essentiel pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux humides et aquatiques et pour la maîtrise des risques d'inondation et de ruissellement. Les PNR sont très souvent acteurs de la mise en oeuvre des SAGE, notamment au travers de leurs missions de préservation et de valorisation des patrimoines, d'accompagnement de l'aménagement et du développement local et de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Enjeux du SAGE	Objectifs associés
GOUVERNANCE	Portage / mise en œuvre du SAGE Structuration des maitres d'ouvrage
QUALITÉ DE L'EAU	Sécurisation de l'eau potable Atteinte du bon état des eaux Limitation des transferts par ruissellement Limitation des rejets
COURS D'EAU	Restauration de la continuité écologique Restauration des cours d'eau
ZONES HUMIDES	Amélioration des connaissances Gestion, restauration des zones humides
INONDATIONS	Gestion du ruissellement Gestion de crues Sensibilisation des populations
RESSOURCE EN EAU	Amélioration des connaissances (nappes) Économies d'eau Gestion quantitative des marais de Saint-Gond
ACTIVITÉS DE LOISIRS	Préservation des milieux Conciliation des acteurs



Périmètre du SAGE des Deux Morin

Programme Leader du Groupe d'Action Locale « Terres de Brie »

Le projet « Terres de Brie... Paris aussi a sa campagne » est porté par l'association « Terres de Brie », qui a pour objet la promotion du développement de l'économie rurale sur un territoire couvrant cinq communautés de communes dans le Nord-Est de la Seine-et-Marne (CC de la Brie des Morin, CC du Cœur de la Brie, CC du Pays de Coulommiers, CC du Pays Créçois et CC du Pays Fertois).

Le projet couvre un territoire de 89 communes, proche du périmètre de projet du PNR de la Brie et des Deux Morin. Il fait partie des projets lauréats du programme Leader 2014-2020. L'enveloppe déléguée du Feader est de 1 145 000 €, pour un projet global de 1 410 000 €.

Ce projet s'articule autour de 3 axes stratégiques, décliné en actions :

Axe stratégique 1 : Soutien et modernisation des filières agricoles et alimentaires, sources de plus-value territoriale

Axe stratégique 2 : Soutien à l'innovation et la compétitivité de nouvelles filières éco-énergétiques

Axe stratégique 3 : Développement d'une offre touristique structurante et durable en lien avec les deux axes précédemment cités

Ce projet est avant tout axé sur le développement économique (soutien aux filières, maintien de l'emploi, développement touristique), mais il entend également faire progresser le territoire vers une plus grande reconnaissance de ses patrimoines (activités liées à la production laitière notamment), vers une transition énergétique et vers une amélioration de la qualité de vie au quotidien.

Axes	Montant total	Dont aides Feader	Poids financier de l'axe
1. Soutien et modernisation des filières agricoles et alimentaires, sources de plus-value territoriale	535 000 €	320 000 €	37,9%
2. Soutien à l'innovation et la compétitivité de nouvelles filières éco-énergétiques	365 000 €	220 000 €	25,9%
3. Développement d'une offre touristique structurante et durable en lien avec les deux axes précédemment cités	510 000 €	305 000 €	36,2%

Synthèse des travaux de l'étude d'opportunité et de faisabilité

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil régional d'Île-de-France décidait la mise à l'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin sur un périmètre provisoirement constitué de 132 communes de Seine et Marne.

Cette étude préalable visait à établir la faisabilité d'un Parc naturel régional sur ce territoire grâce à un diagnostic territorial mettant en valeur les atouts et les fragilités du territoire, en identifiant les limites pertinentes de l'entité territoriale et en dégagant les orientations du projet de territoire. Elle a été entreprise avec le concours technique de l'IAU Île-de-France, et menée en prenant localement appui sur « l'Association des élus pour l'élaboration du projet de charte du Parc de la Brie et des deux Morin ».

Ce travail a été conduit d'avril 2008 à mars 2010, avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs et partenaires locaux et le concours d'Infoggara et de la Bergerie Nationale de Rambouillet pour la mise en place de la concertation.

Cinq commissions de travail thématiques (ressources et milieux naturels ; patrimoines, tourisme et vie locale ; aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ; agriculture, sylviculture ; développement économique), rassemblant entre 15 et 45 personnes, se sont réunies plus d'une dizaine de fois. Des réunions plénières de synthèse, ouvertes à l'ensemble des élus, et à un grand nombre d'acteurs et de partenaires du territoire se sont également tenues à intervalles réguliers.

L'ensemble de cette mobilisation a conduit à établir la liste des enjeux prioritaires, par thème, pour le territoire et à dégager des axes de travail structurants pour la suite du projet. La formulation des enjeux et des axes de travail est le fruit d'un véritable travail collectif, puisqu'elle a été discutée et validée au cours des commissions thématiques, et présentée par les présidents de commissions au cours des séances plénières.

Une lecture transversale a ensuite été proposée au comité de pilotage et inscrit dans le rapport d'étude.

N'étant pas dans la phase de rédaction d'une pré-chartre, ce travail de réflexion collective n'avait pas de vocation opérationnelle (non traduit en actions), mais avait pour objet l'expression des enjeux et des priorités de travail pour le territoire.

Les pages suivantes présentent une synthèse de ces travaux.

L'étude d'opportunité et de faisabilité a été transmise à l'État, ainsi que d'autres documents complémentaires, afin qu'il s'exprime sur l'opportunité du projet. Dans son avis rendu en novembre 2014, l'État estime que le projet exprimé par ce travail collectif reste encore insatisfaisant au regard des missions d'un Parc naturel régional.

Il souhaite que les acteurs affirment plus clairement leur détermination et leurs ambitions pour le territoire en adéquation avec la vocation d'un PNR, à savoir la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain, par la mise en œuvre d'une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Axes de travail dégagés par les commissions thématiques au cours des travaux de 2008 à 2010



Synthèse des travaux menés de 2008 à 2010

Axes d'intervention / Patrimoines

- Consolider la connaissance des éléments remarquables du patrimoine naturel du territoire et suivre leur état de conservation (en particulier zones humides, prairies, vergers).
- Renforcer la protection des milieux les plus vulnérables
- Préserver ou reconstituer les continuités des milieux naturels d'échelles locales, régionales ou interrégionales
- Développer les connaissances patrimoniales (architecture, paysages, histoire, culture), qualifier, valoriser, faire connaître les patrimoines
- Inventorier le bâti rural remarquable et les savoir-faire traditionnels, améliorer la mise en valeur des paysages et des patrimoines (chartes paysagères, rénovations respectueuses...), améliorer la connaissance des peuplements forestiers et des acteurs de la filière

En réponse aux enjeux :

- Consolider la richesse du territoire en termes de biodiversité ordinaire et remarquable et développer les continuités écologiques
- Valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, consolider l'identité territoriale, son appréhension et sa mise en valeur
- Valoriser le patrimoine des vallées pour le tourisme et les loisirs respectueux de l'environnement, concilier les différents usages des rivières et des chemins ainsi que les exigences réglementaires
- Valoriser le caractère patrimonial des paysages et du bâti agricoles

Axes d'intervention / Eau, risques, sensibilisation / éducation

- Explorer de nouvelles pratiques pour économiser l'eau ou pour une utilisation différenciée de l'eau en fonction de sa qualité.
- Sensibilisation et prévention des risques
- Déployer l'éducation à l'environnement
- Améliorer la communication et la diffusion des informations sur l'agriculture, la sylviculture et la chasse : supports de communication, lieux de dialogue et d'éducation aux activités rurales (agriculture, sylviculture, chasse), sensibiliser et éduquer les publics à une fréquentation respectueuse de la nature

En réponse aux enjeux :

- Reconquérir la qualité de la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Prévenir les risques naturels, notamment les inondations de petite et moyenne ampleur
- Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Renforcer les liens entre les agriculteurs et sylviculteurs et les autres acteurs du territoire (notamment les habitants), favoriser la reconnaissance de leur rôle dans le territoire, concilier les différents usages de l'espace

Axes d'intervention / Aménagement

- Privilégier un développement urbain compact et polarisé. Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et les besoins de fonctionnement de l'agriculture et de la sylviculture dans la planification urbaine, l'aménagement et l'urbanisme
- Freiner le processus d'essaimage de l'urbanisation et arrêter toute forme de « mitage » pour préserver la qualité du cadre de vie et développer un habitat plus groupé dans les bourgs et villages facilitant l'accès aux équipements, services et transports
- Préserver l'équilibre du territoire entre les villes et les bourgs ruraux pour mieux accueillir les nouveaux habitants et les entreprises et préserver les grandes entités et continuités agricoles, naturelles et paysagères.
- Développer une approche durable de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat à travers une élaboration qualitative et innovante des différents documents réglementaires
- Préserver la qualité patrimoniale des formes urbaines et architecturales ainsi que leur ouverture à la modernité

En réponse aux enjeux :

- Valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, consolider l'identité territoriale, son appréhension et sa mise en valeur
- Concevoir un aménagement du territoire économe de l'espace et respectueux de l'environnement
- Encourager un urbanisme et une architecture de qualité conciliant responsabilité écologique, mixité sociale et fonctionnelle (entre habitat, services, emploi...)
- Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire : lisibilité et identité, accessibilité et mobilité, valorisation du cadre de vie, accès au logement et aux services de proximité (soins, commerces, culture)
- Améliorer le cadre de vie, favoriser la cohésion sociale et développer l'offre de services à la population

Axes d'intervention / Habitat, équipements

- Susciter une diversification de l'habitat et la requalification / adaptation du parc de logements (mieux répondre aux besoins, prendre en compte les enjeux environnementaux)
- Consolider et développer l'offre de services et d'équipements à la population et aux visiteurs (notamment sociaux, de santé, d'éducation / formation) en s'appuyant sur les polarités existantes et en encourageant les équipements partagés
- Élaboration d'une politique coordonnée en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables et de la limitation des rejets de gaz à effet de serre
- Mise en place d'opérations intercommunales d'amélioration thermique de l'habitat

En réponse aux enjeux :

- Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire : lisibilité et identité, accessibilité et mobilité, valorisation du cadre de vie, accès au logement et aux services de proximité (soins, commerces, culture)
- Améliorer le cadre de vie, favoriser la cohésion sociale et développer l'offre de services à la population

Axes d'intervention / Transports, mobilité, haut débit

- Optimiser et développer, au profit des habitants et visiteurs, l'offre de transports en commun en un réseau de desserte mieux polarisé
- Développer des modes et des pratiques de déplacements doux et encourager l'inter-modalité
- Développer l'accessibilité aux services et emplois, proposer des solutions innovantes en partenariat avec le pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable » (notamment pour les personnes à mobilité réduite)
- Déployer le réseau numérique à très haut débit (accès aux connaissances, formations, services numériques...)

En réponse aux enjeux :

- Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire : lisibilité et identité, accessibilité et mobilité, valorisation du cadre de vie, accès au logement et aux services de proximité (soins, commerces, culture)
- Améliorer les conditions d'accessibilité aux pôles d'emplois et de proximité, optimiser l'offre de transports en tentant de concilier les diverses natures de besoins, développer les inter-modalités et les modes de déplacements doux
- Améliorer le cadre de vie, favoriser la cohésion sociale et développer l'offre de services à la population

Axes d'intervention / Activités économiques

- Organiser, structurer et développer à travers la mise en place de filières notamment, les activités artisanales et de services, l'éco-construction, l'éco-rénovation, les énergies locales renouvelables (bois énergie notamment)...
- Consolider globalement le tissu économique existant en préservant les capacités et sites productifs
- Organiser l'offre immobilière et foncière au profit des entreprises du territoire, notamment des TPE et PME
- Développer des outils et services aux entreprises et collectivités adaptés au territoire (observatoire économique local, service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, aide au montage de dossiers, soutien aux transmissions d'entreprises...)
- Développer les formations pour répondre aux besoins des habitants, des entreprises du bâtiment et du tourisme. Gérer les emplois et les compétences
- Soutenir toutes les productions agricoles dans leur diversité et la recherche de qualité et développer la qualité inhérente à chaque filière
- Participer à l'émergence de nouveaux marchés, développer les écofilières, identifier le potentiel de développement de produits du terroir
- Développer les projets collectifs, accompagner les exploitations pour la mise en conformité de leurs installations et les différents porteurs de projets, fédérer les acteurs de la forêt afin de mieux coordonner la gestion des massifs pour mieux valoriser les bois et améliorer les récoltes
- Encourager le maintien d'activités identitaires, l'artisanat et les savoirs faire (maçonnerie, cidrerie, fabrication du fromage, produits du terroir, gastronomie ; envisager la réactivation d'autres savoir-faire : osiériculture, vannerie...)
- Contribuer au développement d'un tourisme durable fondé sur les ressources environnementales et sur les loisirs (tourisme vert combiné à du tourisme de loisirs), élargir le réseau des acteurs touristiques du territoire, promouvoir la destination
- Développer les expérimentations et leur évaluation, les actions innovantes, en lien avec la recherche

En réponse aux enjeux :

- Développer l'emploi et les compétences en valorisant les ressources du territoire et en organisant et structurant les filières
- Faciliter le développement économique par l'observation du territoire et de ses potentialités, l'accueil et l'accompagnement des entreprises
- Améliorer et structurer l'offre touristique et la professionnalisation des acteurs
- Consolider les productions agricoles et sylvicoles dans leur diversité, favoriser de nouveaux débouchés économiques, de nouvelles filières de production, notamment en lien avec les éco-activités
- Accompagner les producteurs pour faire face aux mutations de leur métier liées aux enjeux environnementaux
- Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, consolider l'identité territoriale, son appréhension et sa mise en valeur

Chiffres-clés du territoire

Occupation du sol

Nombre de communes	83	
Superficie totale	96 678 ha	
Superficie d'espaces agricoles 2012	66 674 ha	69%
Bois et forêts 2012	19 041 ha	20%
Espaces urbanisés au sens large 2012	9 307 ha	10%
Espaces d'habitat 2012	6 467 ha	7%
Espaces d'activités (au sens large, hors parkings et abords des zones) 2012	524 ha	1%
Zone Inondable 2015	3 328 ha	3%
Espaces verts ouvert publics 2013	3 147 ha	3%

Population, emploi, revenus

	Brie et Deux Morin	Île-de-France
Population municipale 2012	111 702 hab.	
Emploi total 2012	26 955 unités	
Densité humaine des espaces urbanisés au sens strict 2012	18,9 h+e/ha	91,5 h+e/ha
Taux de variation annuelle moyen de la population entre 1999 et 2012	1,10%	
Revenu moyen par habitant 2012	13 556 €	15 625 €
Potentiel financier par habitant 2012	637 €	1 345 € (hors Paris)

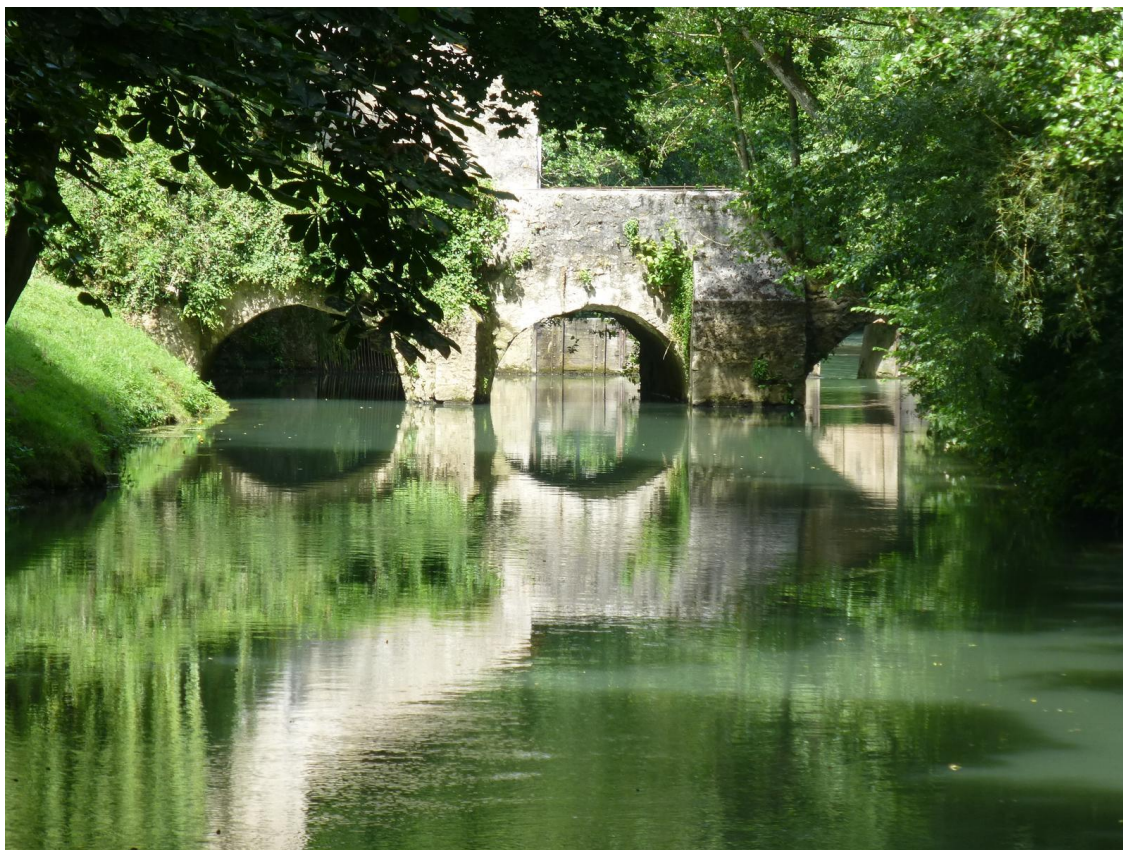
Logement

Nombre de communes	83	
Parc total de logements 2012	50 250 logts	
Parc social (RPLS) 2013	3 890 logts	
Construction moyenne annuelle 1999-2012	426 logts ordinaires/an	
Part des logements collectifs 2012	22%	
Part des logements vacants 2012	8%	
Taux de logements sociaux (RPLS) 2013	9%	
Densité des espaces d'habitat 2012	8 logts/ha	

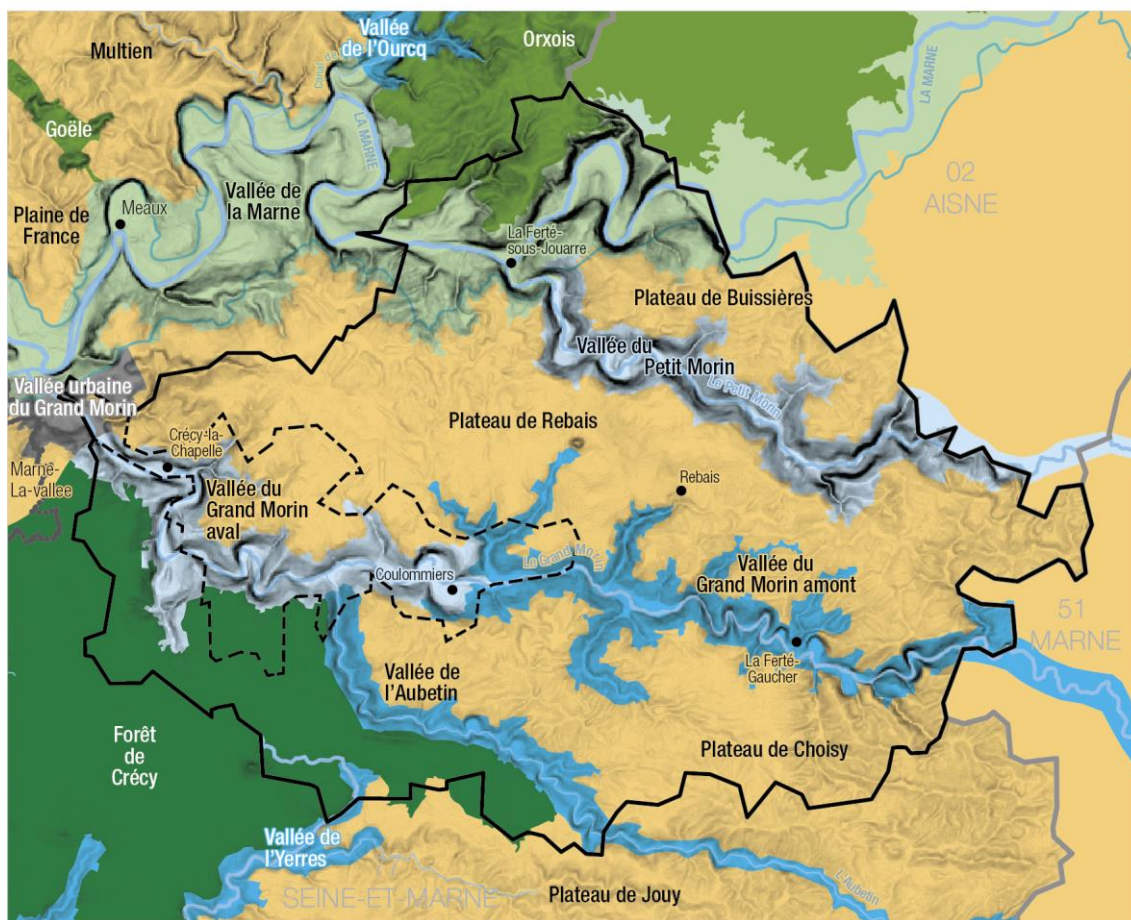
Actifs, mobilité

	Brie et Deux Morin	Île-de-France
Parc de bureaux exploité en 2013	80 059 m ²	
Taux d'emploi en 2012	48,50%	
Taux de chômage en 2012	10,50%	
Distance moyenne des navettes des actifs résidents en 2009	23,8 km	10,4 km
Nombre de gares voyageurs	9	

Caractéristiques du territoire



Paysages

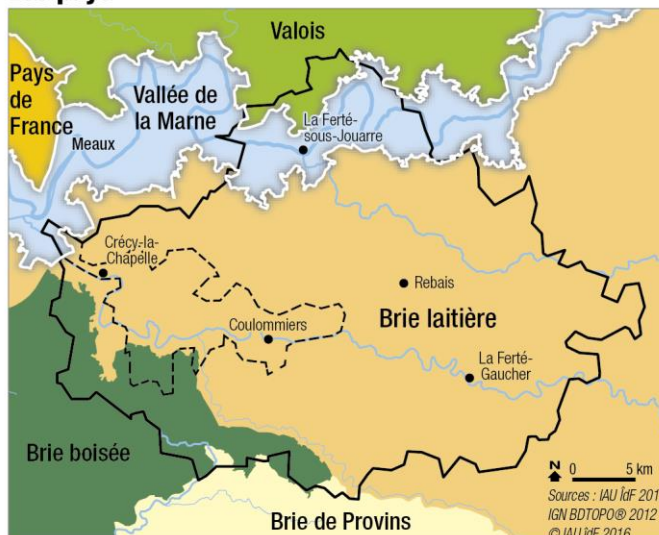


Les entités paysagères

- Plaine, plateau
- Forêt
- Collines
- Vallée principale
- Vallée large
- Vallée encaissée
- Vallée urbaine

- Hydrographie
- Canal / aqueduc
- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite de ville nouvelle

Les pays



Sources : IAU IdF entités paysagères 2015, IGN Route500® 2011 - BDTOPO® 2012 © IAU IdF 2016

Sources : IAU IdF 2015, IGN BDTOPO® 2012 © IAU IdF 2016

1. Paysages

Lecture distante : ensembles, types et unités de paysage

La caractérisation des paysages de la Brie et des deux Morins et de leur regroupement en unités, ensembles et types est faite à partir de l'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR (IAU, 2010), de l'atlas des paysages de Seine-et-Marne (2007) et de l'étude des unités paysagères de la Région d'Île-de-France (IAU, 2010). Toutes ces études s'inspirent elles-mêmes de la méthode des atlas de paysage du ministère de l'Écologie (2015).

L'étude des unités paysagères de la Région a défini de grands **ensembles de paysages**, ou pays, dont la Brie est un des plus évidents, délimitée par les vallées de la Marne et de la Seine, et par la côte de l'Île-de-France en Champagne. Au sein de la Brie, la partie nord-est, à laquelle appartient le territoire d'étude (et qui s'étend aussi sur les départements de l'Aisne et de la Marne), forme une grande sous-région que l'on appelle *Brie laitière* : c'est en effet celle où se pratiquait traditionnellement l'élevage laitier produisant le fromage de Brie, et qui conserve une part plus importante de cet élevage que d'autres secteurs de la Brie. Cet élevage marque cependant peu le paysage, car il se pratique depuis longtemps principalement à l'étable. Une autre appellation traditionnelle de la Brie laitière est la *Brie des Étangs*, en référence aux nombreux étangs liés à un sol argileux imperméable, qui ponctuaient ce territoire avant les drainages et qui ne subsistent plus qu'à la pointe nord-est de la Brie, entre la vallée de la Marne et celle du Surmelin, donc en dehors de l'aire d'étude.

L'étude d'opportunité et de faisabilité a mis en évidence sur le territoire d'étude des paysages riches et diversifiés, que l'on pouvait regrouper en 13 **unités paysagères**. Avec la réduction du périmètre d'étude, 11 unités sont concernées, qui sont les suivantes, du nord au sud :

- Collines de l'Orxois
- Vallée de la Marne
- Plateau de Bussières)
- Vallée du Petit Morin
- Plateau de Rebais
- Vallée urbaine du Grand Morin
- Vallée du Grand Morin aval
- Vallée du Grand Morin amont
- Forêt de Crécy
- Plateau de Choisy-en-Brie
- Vallée de l'Aubetin

Ces unités correspondent à peu de choses près à celles qu'identifie l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne, au niveau des « entités paysagères ». Elles résultent en effet pareillement du découpage du vaste plateau de Brie par de nombreuses vallées, grandes ou petites, orientées est-ouest. Elles peuvent se regrouper dans quelques grands **types de paysage**, également identifiés dans cet Atlas : collines, plateaux cultivés, plateaux boisés, vallées.

Les collines sont représentées par l'**Orxois**, plateau à l'origine, mais d'un substrat plus tendre que la Brie, que l'érosion a arrondi pour lui donner sa forme caractéristique de pentes douces et de plans successifs.

Les plateaux cultivés sont décrits dans l'Atlas comme un paysage *archétypique* – de la Brie, de l'Île-de-France, du Bassin Parisien, et plus généralement de la campagne productive –, un paysage « *de grand angle* » – horizontal, où les vues portent loin –, un paysage *agreste* – témoignant de l'occupation ancienne d'un sol fertile – et un paysage *fragile* – où tout se voit. On y distingue :

- **Le plateau de Bussières**, au nord, le plus petit, entre la vallée de la Marne et celle du Petit Morin ;
- **Le plateau de Rebais**, au centre, le plus vaste, entre les vallées des deux Morins ;
- **Le plateau de Choisy-en-Brie**, au sud, entre la vallée du Grand Morin et celle de l'Aubetin.

Les plateaux boisés sont représentés par la frange Est de la Brie boisée, qui comprend principalement :

- **La forêt de Crécy**, vaste massif, avec des futaies et des allées rectilignes se rencontrant en étoiles, dont certaines sont reprises par des routes ;
- mais aussi, plus l'est, la forêt de Malvoisine et une série de petits massifs qui s'effilochent entre l'Aubetin et le ru de l'Étang de Beuvron.

Les vallées entaillent nettement les plateaux, même si leurs vallons affluents forment parfois des transitions. Même appartenant à un grand type, chaque vallée se singularise, plus fortement que les plateaux :

- **La vallée de la Marne** forme à elle seule une entité majeure, de rang équivalent à l'ensemble de la Brie, ou à l'Orxois, qu'elle sépare ; elle se compose elle-même de plusieurs unités assez différenciées, mais seule une petite partie d'entre elles se trouve sur le territoire d'étude, notamment une section assez droite et assez ouverte, avec des pentes douces, à l'aval de la Ferté-sous-Jouarre, et une section de méandres plus resserrés à l'amont, où l'on commence à voir apparaître les vignes qui caractérisent la vallée jusqu'à Épernay.
- **La vallée du Petit Morin** se caractérise par ses coteaux fortement boisés, qui l'isolent des plateaux voisins et contribuent à son image plus sauvage.

- **La vallée urbaine du Grand Morin** forme une petite unité à l'articulation avec la vallée de la Marne, presque entièrement urbanisée (Couilly-Pont-aux-Dames), même si c'est une urbanisation peu dense, ménageant une végétation importante.
- **La vallée du Grand Morin aval** est davantage marquée par les constructions, surtout sur la rive droite, la plus ensoleillée, avec des ambiances que l'Atlas qualifie de « vert urbain » ; ces constructions s'égrènent le long des coteaux boisés, masquées de loin mais visibles de près.
- **La vallée du Grand Morin amont**, de part et d'autre de La Ferté-Gaucher, a conservé un caractère plus rural que la partie aval (« bucolique », selon les termes de l'Atlas), et moins boisé que celle du Petit Morin ; elle se caractérise aussi, en aval de la Ferté, par la présence de plusieurs usines anciennes au fil de l'eau.
- **La vallée de l'Aubetin**, plus petite et moins encaissée, se signale par la succession de petits bois qui la bordent.



Motifs et ambiances des plateaux cultivés : champs de céréales, remises boisées, champs de lin

Lecture rapprochée : éléments, motifs et structures de paysage

Chaque objet visible dans une vue d'ensemble forme un *élément* de paysage : arbre, haie, bosquet, champ, clocher, village, lotissement, route, bras de rivière... A l'intérieur de chacune de ces unités, les paysages combinent ces éléments à l'infini selon le point de vue, la saison, le temps, l'heure.

Certains de ces éléments sont singuliers et repérables individuellement : telle église, tel château, telle ferme, tel vallon... Parmi ceux-ci, certains ont même une plus grande notoriété, qui les fait reconnaître immédiatement par ceux qui connaissent le territoire : les grands édifices patrimoniaux, comme la collégiale de Crécy, la commanderie de Coulommiers ou l'abbaye de Jouarre, les ensembles urbains comme la Ferté-sous-Jouarre, la butte de Doue surmontée de son église...

D'autres éléments se répètent et forment des *motifs*, dont la présence en de nombreux points du territoire en fait des caractéristiques de celui-ci. On peut en citer quelques-uns, sans exhaustivité :

- **Le plateau cultivé** est, comme le souligne l'Atlas, un motif archétypique, constitutif de l'identité de la Brie ; la grande taille des parcelles en renforce l'ampleur ; les saisons et les différentes cultures (plus variées que dans d'autres secteurs d'Île-de-France) introduisent des variations : nuances de brun des labours, océan des blés verts puis dorés, jaune éclatant du colza, bleu délicat du lin...
- **La grande ferme isolée** est un motif généralement associé à celui du plateau cultivé : de loin, un carré bien délimité de murs de pierre, aveugles pour la plupart, d'où émergent des toits où l'on reconnaît notamment la grange et le logis ; les fermes sont encore entretenues pour la plupart, même si les bâtiments sont devenus inadaptés à la taille des plus grands engins (d'où des hangars à charpente métallique, fréquents à côté des fermes), et si certaines perdent leur fonction avec la concentration des exploitations.
- **Le coteau boisé** est un motif caractéristique des vallées, beaucoup plus récent que ceux des plateaux puisqu'il remonte à la fin du XIX^e siècle, avec l'abandon des vignes suite à la crise du phylloxéra et la déprise des prairies.
- **Les bords de rivière**, avec leur végétation caractéristique, les vues sur l'eau brillante à travers des bouquets d'arbres, sont un des motifs les plus représentés dans la peinture ; ces transparences et ces cadrages de vues, liés à une exploitation traditionnelle des ripisylves, ont diminué avec l'abandon et l'enfrichement de celles-ci ou au contraire leur coupe à blanc, mais il en subsiste cependant en maints endroits, le long des deux Morins notamment.



Motifs et ambiances de bord de rivière :
vues sur l'eau à travers des bouquets d'arbres,
saules, nénuphars, ponts, reflets dans l'eau...

- **Les arbres en têtards** (ou trognes) forment un motif également associé traditionnellement aux fonds de vallée, notamment celle du Petit Morin, où ce mode de taille alimentait l'activité de vannerie ; là aussi, l'abandon des pratiques anciennes a amené le recul de cette forme.
- **L'alignement d'arbres en port libre** a longtemps été un motif caractéristique des routes rectilignes, notamment sur les grands plateaux où les allées plantées se voient de très loin : grands arbres (platanes, peupliers, tilleuls, érables) formant des voûtes le long des grandes routes, fruitiers (poiriers surtout) le long des allées d'accès aux grandes fermes ; malheureusement, la plupart des alignements ont aujourd'hui disparu ; il en reste un beau, de platanes, sur la D934 (ex-N4) à l'est de Crécy-la-Chapelle ; le Département de Seine-et-Marne a un schéma de replantation de son réseau, mais celui-ci se heurte à la difficulté d'acquérir les emprises que les nouvelles normes rendent nécessaires.
- **L'alignement d'arbres en rideau** (taille à la française), de tilleuls le plus souvent, est une forme caractéristique des villes et des villages briards, formant soit des allées le long des routes d'accès, soit des mails autour de la place centrale, qui est souvent en pelouse ; ils se sont mieux conservés que les alignements routiers, mais sont souvent taillés en têtards au lieu de l'être en rideau : ce mode d'entretien est moins coûteux et ne nuit pas à la santé des arbres, mais il altère et banalise le dessin géométrique très structurant des rideaux.
- **Le pré-verger de plein vent** est aussi une forme très identitaire, autour de tous les villages, et en forte régression, ayant perdu sa fonction productive.
- **Les arbres isolés** sont des formes qui subsistent à travers les évolutions des lieux, car ils sont d'origines très variées et souvent le fruit du hasard : parfois plantations mettant en valeur un petit monument (chapelle, calvaire...), plus souvent arbre laissé d'un ensemble plus vaste (verger, haie, alignement...) disparu.

Enfin, les motifs qui se répètent et se relient aux autres forment les *structures* paysagères qui identifient ce territoire et caractérisent ses paysages.



Motifs liés aux arbres : isolés (autour de la chapelle Saint-Augustin, vestige d'un ancien verger de plein vent) ; en rideau le long d'une avenue ; en port libre le long d'une route

Motifs et ambiances de vallée : coteau boisé, champs plus petits que sur le plateau, prairies, haies...

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

Le travail de terrain, mené sur l'ensemble du territoire, et avec plus de précision sur la vallée du Grand Morin à l'aval de Coulommiers, amène à relativiser le jugement porté par l'avis du CNPN sur ce secteur. Ce jugement se fonde sur l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne, dont il reprend le terme de « cabanisation », évoqué dans une description plus large qui fait référence à l'altération d'une image rurale, sans porter un jugement de valeur aussi tranché (1).

D'abord, il est clair qu'on se situe dans un tout autre contexte que celui des études de traitement de points noirs paysager mentionnées en introduction. Il ne s'agit pas ici de comparer des secteurs fortement dégradés (entrées de villes, vastes sites en déshérence...) aux paysages ordinaires qu'ils pourraient devenir, mais de comparer des secteurs comprenant à la fois des éléments patrimoniaux et des éléments de banalisation à ce qui est requis pour devenir un Parc naturel régional.

Donc, si le niveau d'exigence est plus élevé, la situation de départ est également plus facile. Le territoire d'étude du PNR ne présente pas de dégradation paysagère majeure, mais un certain nombre de petites altérations, dont la répétition constitue le principal problème.

Ces altérations se concentrent sur la basse vallée du Grand Morin, qui est par ailleurs un secteur de valeur patrimoniale particulièrement forte au sein du territoire d'étude, avec le seul site classé du périmètre, un patrimoine bâti et urbain très intéressant (Coulommiers, Venise briarde à Crécy-la-Chapelle, moulins...) et des éléments majeurs, tels la collégiale de Crécy ou la commanderie de Coulommiers.

Outre des altérations classiques telles que réseaux aériens ou linéaires commerciaux d'entrée de ville (relativement restreints par rapport à d'autres axes de la région), la principale altération est le développement d'un habitat dispersé – urbanisation diffuse et « cabanisation » selon l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne. Le terme de cabanisation renvoie à des constructions d'abord précaires ou censées être provisoires (caravanes, chalets, habitat léger de loisir...) peu à peu fixées, agrandies, transformées en bâtiments sans permis de construire. Ces constructions sont en général noyées dans la végétation, et d'autant plus qu'elles sont irrégulières et souhaitent rester discrètes. Elles peuvent poser un problème d'artificialisation des milieux boisés, mais sont très rarement visibles de loin. Par exemple, entre Crécy et Serbonne, dans le site classé de la vallée du Grand Morin, des habitations légères de loisirs disparaissent derrière leurs haies et leurs jardins et n'altèrent pas ce site remarquable (cf. fiche 5.2).



Collégiale de Crécy-la-Chapelle

Les extensions régulières d'habitat individuel sont plus voyantes, mais elles aussi peuvent être intégrées. Ces deux types de construction possèdent par ailleurs des jardins en général soignés, dont la végétation contribue à intégrer le bâti, et de plus en plus avec l'ancienneté.

Il existe donc plusieurs altérations, toutes plus ou moins liées à une pression urbaine, mais relativement discrètes et qui peuvent être traitées :

- Abords négligés des éléments patrimoniaux
- Secteurs de « cabanisation »
- Extensions d'habitat individuel
- Réseaux aériens
- Bâti d'activités
- Voirie en zone d'activités

Ces altérations peuvent être traitées dans le cadre d'un « Plan d'actions paysagères », ou « Plan de reconquête paysagère » sur l'ensemble du territoire, avec un focus particulier sur la basse vallée du Grand Morin (voir fiches pp. 60 sq. ci-après). Les réponses sont de deux ordres :

- Traitement des situations actuelles par des mesures opérationnelles d'aménagement paysager, qui peuvent mettre en valeur ou restaurer ;
- Anticipation des situations futures par les documents d'urbanisme.

¹ « Sur les coteaux ensoleillés de la rive droite, et plus particulièrement sur les secteurs les moins pentus, l'urbanisation diffuse et la "cabanisation" tendent à faire s'estomper un sentiment

de campagne qui, par conséquent, ne subsiste que dans quelques sites préservés. » (p. 119)



Centre de Couilly-Pont-aux-Dames



Moulin du Gué-Plat et viaduc SNCF sur l'Aubetin, Pommeuse



Verger en bande, Couilly-Pont-aux-Dames



Commanderie des Templiers, vue depuis l'intérieur de la cour, Coulommiers



Bords du Grand Morin, Crécy-la-Chapelle

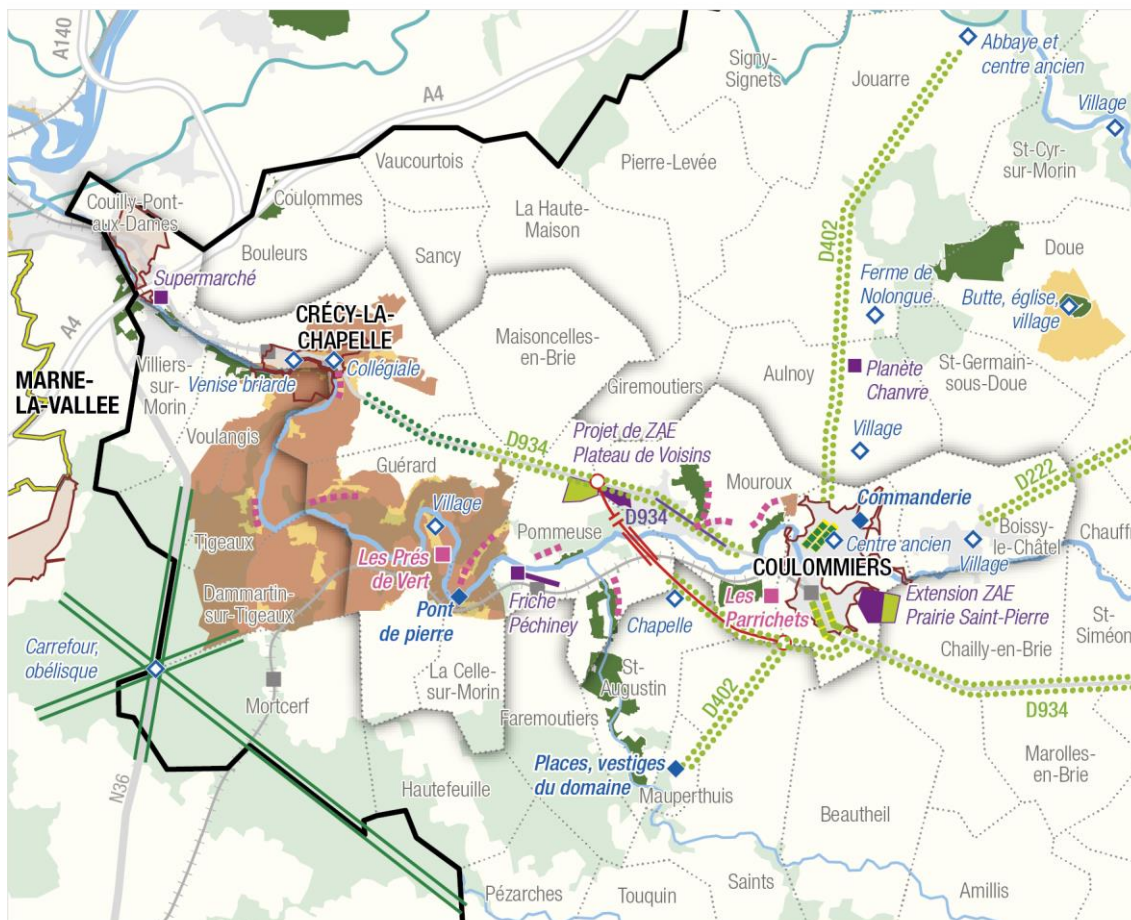


Chasseur en plein champ, Boissy-le-Châtel



Ferme de Plateau

Paysage : Basse vallée du Grand Morin



Atouts paysagers existants

- Sites inscrits
- Sites classés
- ZPPAUP et AVAP
- Éléments patrimoniaux bien mis en valeur
- Perspective en forêt
- Perspective routière plantée (grands arbres de port libre)
- Avenue plantée (arbres moyens ou rideaux)
- Espaces naturels sensibles du Département 77 (zone de préemption ou espace acquis)

Situations à traiter

- Éléments patrimoniaux à mieux mettre en valeur (fiches 5.1 et 5.4)
- Habitat individuel et cabanisation en zone boisée
- Exemple d'habitat individuel et cabanisation (fiches 5.2 et 5.3)
- Bâti d'activités à intégrer ou à requalifier (fiche 5.5)
- Voirie à requalifier en zone d'activités (fiche 5.6)
- Futures routes à insérer (tracé de principe, fiche 5.6)
- Passage sensible : coteau boisé et habité
- Passage sensible : vallée et rivière
- Plantations routières à créer
- Plantations d'avenues à réaliser ou à conforter
- Projet de zone d'activités économiques**
 - Secteur à insérer
 - Secteur à réinterroger

Périmètre de projet PNR 2015

Secteur de la basse vallée du Grand Morin

Limite communale

Réseau routier

Voie ferrée, gare de voyageurs

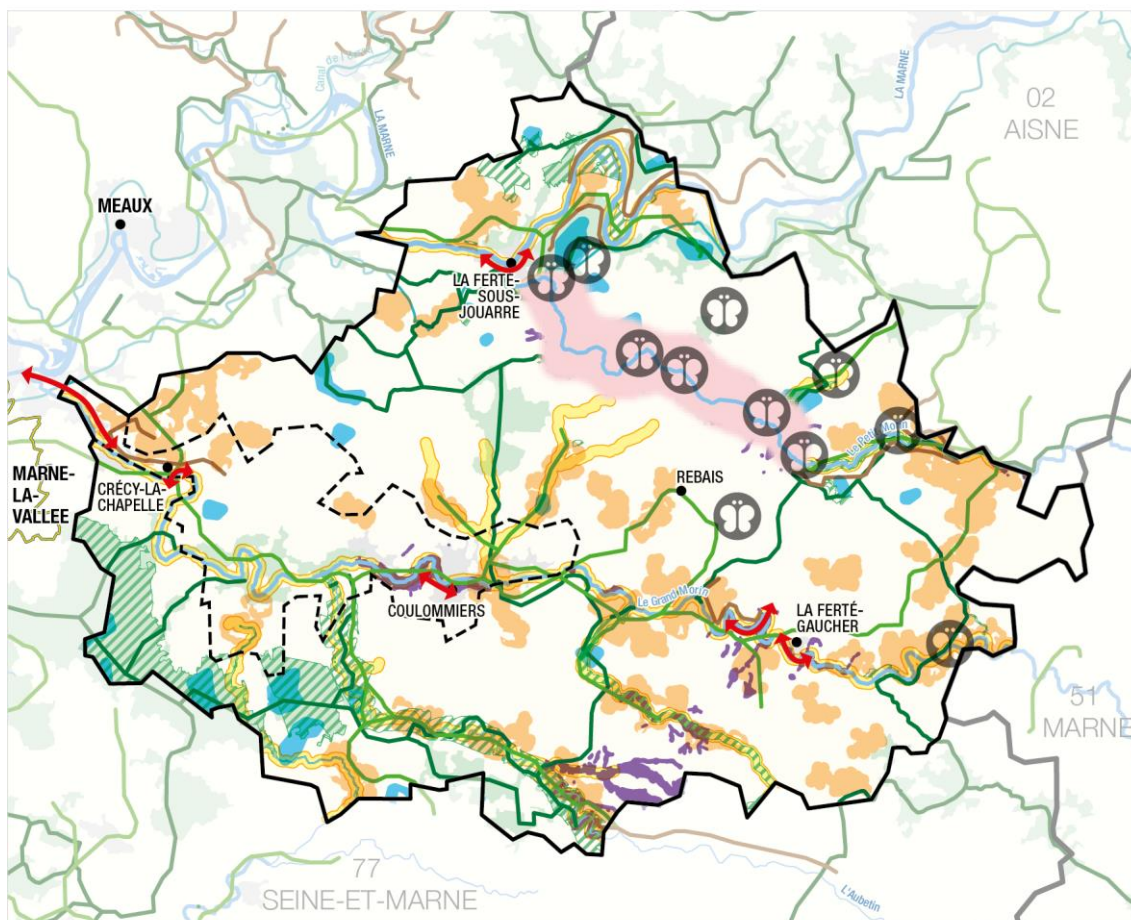
Hydrographie

Canal / aqueduc





0 1 km

Sources : IAU IdF 2015, ENS C677 2012, Atlas des Patrimoines 2015, IGN Route500® 2011 - BDTOPO® 2012
© IAU IdF 2016

Milieux naturels et biodiversité

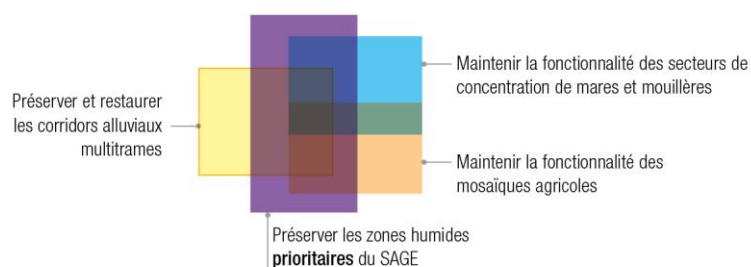



Composantes du SRCE

-  Corridors calcicoles
-  Corridors herbacés
-  Corridors arborés
-  Réservoirs de biodiversité


-  Périmètre de projet PNR 2015
-  Secteur de la basse vallée du Grand Morin
-  Limite régionale
-  Limite de ville nouvelle
-  Hydrographie

Objectifs du SRCE et du SAGE des deux Morin



 Présence du papillon Cuivré des marais

 Flèche de "continuités écologiques" à surveiller selon le SDRIF 2030

 Zone riche en biodiversité, déjà connue (présence de tous les éléments de légende, sauf de mosaïque agricole)

0 5 km

Sources : SAGE des Deux Morin 2010, Natureparif 2015, SRCE IdF 2013, IGN Routes500© 2011-BDTopo© 2012 © IAU IdF 2015

2. Patrimoine naturel

Une faible densité d'espaces naturels reconnus

Une première approche du territoire peut se faire par l'intermédiaire du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce document d'échelle régionale dresse notamment le bilan des réservoirs de biodiversité, c'est-à-dire des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Le périmètre du projet est couvert à hauteur de 10 % par ces réservoirs de biodiversité. En comparaison, ce taux est de 21 % au niveau de l'ensemble de la région. Le périmètre accueille notamment plusieurs sites Natura 2000 : le Petit Morin de Verdolot à Saint-Cyr-sur-Morin, une partie du site « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » (sur les communes de Guérard, la Celle-sur-Morin, Hautefeuille, Pézarches et Touquin), une partie de la zone de protection spéciale pour les oiseaux « Boucles de la Marne » et le site de la rivière du Vannetin.



Rivière du Petit Morin, classée Natura 2000, site du Grand Fourcheret, Bellot

Des enjeux concernant les continuités écologiques et les zones humides

La quasi-totalité du réseau hydrographique principal du périmètre est identifié au SRCE comme corridors alluviaux multitrames. Ces corridors sont particulièrement intéressants car les milieux variés qui les composent (cours d'eau, zones humides et plans d'eau, prairies et boisements de fond de vallée et de versant) offrent des lieux de passage pour de

nombreuses espèces. Ce réseau hydrographique se retrouve donc parmi les objectifs du SRCE pour une surface de plus de 11 000 hectares le long des vallées (dont 2 000 ha sur la basse vallée du Grand Morin). Près de 2 900 hectares se situent en contexte urbain et de l'ordre de 8 500 hectares le long de berges non urbanisées.

Le périmètre abrite par ailleurs près de 2 000 ha d'espaces classés en zones humides prioritaires au sens du SAGE des Deux Morin.

Un potentiel écologique élevé

Bien qu'encore assez méconnu, le territoire accueille une faune et une flore d'exception. Cela s'explique notamment par :

- une biodiversité plus continentale que le reste de l'Île-de-France du fait de la localisation de ce périmètre au nord-est de la région,
- la richesse naturelle offerte par la topographie des vallées et des coteaux,
- une forte présence d'élevage dans la vallée du Petit Morin offrant une mosaïque d'habitats très favorable à la faune et la flore,
- la faible urbanisation du territoire,
- des boisements de plateau localement riches.



Paysage agricole, La Chapelle-Moutils

Ce territoire comporte des enjeux élevés pour de très nombreux groupes taxonomiques. La note en annexe détaille les enjeux pour les principaux groupes concernés (oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, agnathes, bivalves, mollusques, odonates, papillons de jour, chiroptères et autres petits mammifères). Plusieurs habitats et espèces floristiques d'importance régionale ou européenne s'y retrouvent, en particulier des cortèges inféodés aux milieux frais et ombragés.

La forte densité de Chevêches d'Athéna et de Pies-grièches écorcheurs y sont remarquables. L'hermine semble encore présente dans plusieurs communes, et le chat sauvage est à y rechercher. La présence de populations d'importance régionale de Sonneurs à ventre jaune et de Couleuvres d'Esculape, ainsi que la richesse des mares prairiales pour les diverses espèces de tritons, en font un secteur de grande patrimonialité pour l'herpétofaune. Le cortège des papillons y est original et le territoire accueille le bastion régional du Cuivré des marais, du Cuivré fuligineux et de l'Azuré des Anthyllides.

Les vallées accueillent une richesse encore insuffisamment recensée en ce qui concerne l'entomofaune, mais la présence de nombreux odonates rares tels que l'Aeschna paisible et le Cordulegastre annelé témoignent de leur intérêt écologique. Les populations de Lamproies de Planer et de Chabots y sont florissantes, la Mulette épaisse est présente localement y compris en dehors du site Natura 2000 du Petit Morin, et le Cincle plongeur y occupe son seul site de nidification francilien.

Quelques études intéressantes viennent étayer ce diagnostic très positif comme par exemple les inventaires éclairs organisés par Natureparif sur les communes de Saint-Ouen-sur-Morin et Saint-Cyr-sur-Morin en 2011, le bilan écologique et paysager effectués par la commune de Pommeuse dans le cadre de la charte régionale pour la biodiversité en 2006, les inventaires ciblés sur le Sonneur à ventre jaune de la SNPN et la prospection chiroptères pilotée par Seine-et-Marne Environnement en juillet 2015.

Une richesse importante a été mise en avant lors de ces travaux :

- Les inventaires éclairs (menés par Natureparif) ont permis de recenser plus de 630 espèces végétales et animales, soit à peu près la richesse répertoriée dans la réserve du Marais de Stors (Val d'Oise) au cours des 20 dernières années. Des espèces végétales remarquables, telles que la très rare Laïche à épis grêles, seulement observée dans 6 des 514 communes du département, ou encore le Polystic à aiguillons (protégé en Île-de-France) ou l'Orpin paniculé, qui n'avait pas été observé en Seine-et-Marne depuis plus de 20 ans
- Concernant la faune, deux mollusques inscrits en Annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore ont été inventoriés : le Vertigo des moulins (minuscule escargot des milieux humides) et la Mulette épaisse (moule d'eau douce). Ces découvertes viennent confirmer la bonne santé du Petit Morin classé en zone Natura 2000 pour la présence déjà avérée de la lamproie de Planer et du Chabot commun tous deux également inscrits à l'Annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore.

- L'étude de la SNPN sur le Sonneur à ventre jaune a permis de mettre en lumière l'importance des coteaux du Petit Morin pour la conservation de l'espèce en Île-de-France. Il s'agit de la seule population régionale avec celle de la forêt de Vendrest, avec plus de 68 adultes identifiés en 2013 et 2014.
- Les prospections de chiroptères dans les vallées du Petit Morin et du Grand Morin ont permis de contacter 11 des 20 espèces franciliennes dont la très rare Barbastelle d'Europe (en danger critique d'extinction) et d'assez nombreuses pipistrelles pygmées ainsi que le Murin de Brandt, deux espèces également très rares dans la région.
- D'autres découvertes majeures et très récentes viennent concrétiser les potentialités pressenties du secteur de la Brie et des deux Morins et concernent les papillons. En juin 2015 et sur une dizaine de localités, toutes situées dans le périmètre du projet de PNR, le Cuivré des marais a été observé. Cette découverte est d'autant plus importante que la dernière observation francilienne de ce papillon remontait à 2011. Ces informations valident en quelque sorte les travaux du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) qui a identifié des secteurs d'intérêt pour les papillons de jour au sein des vallées des deux Morins dans l'atlas des milieux naturels de Seine-et-Marne.
- Dans la vallée du Petit Morin entre Verdelot et La Ferté-sous-Jouarre, les amphibiens sont bien représentés puisque 11 des 15 espèces présentes en Île-de-France ont été observées. Outre le Sonneur à ventre jaune, il s'agit en particulier d'un bastion important pour le Triton crêté. La Couleuvre d'Esculape y semble bien représentée (il s'agit de la limite nord de l'espèce en Île-de-France, sinon absente dans la majorité des secteurs de grande culture). D'autres reptiles patrimoniaux apparaissent assez fréquents dans le périmètre proposé, le Léopard vivipare, le Triton alpestre, avec également l'un des foyers les plus importants de la région, la Salamandre tachetée, le Triton palmé ou encore le Crapaud accoucheur².



Mare, Marolles-en-Brie

² L'ensemble de la section « Un potentiel écologique élevé » a été rédigé en collaboration avec Natureparif. Un diagnostic plus complet se trouve en annexe.

Une composante agricole intéressante

Les prairies de pâtures mésophiles ont un intérêt écologique très fort selon l'étude effectuée sur Pommeuse³. Ces milieux relictuels sont gérés par des fauches exportatrices et abritent une forte diversité faunistique et floristique.

Par ailleurs, si le déclin des milieux prairiaux a engendré la perte de près de 50 % de la taille des populations de papillons ce n'est pas un hasard si la région du Petit Morin abrite le dernier bastion connu du Cuivré des Marais en Île-de-France. Il s'agit du secteur avec la plus forte densité de prairies. Ces dernières se maintiennent grâce à un système de polyculture et d'élevage. Cette situation privilégiée pour la biodiversité est tributaire du maintien d'activités d'élevage respectueuses de l'environnement.

Outre les réservoirs de biodiversité, le SRCE identifie également des zones dites de mosaïques agricoles. Il s'agit de territoires agricoles de plus de 200 ha d'un seul tenant abritant plus de 10 % de bosquets ou vergers et 10 % de milieux herbacés. Ces territoires concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important du SRCE. Le territoire de projet est couvert à hauteur de 15 % de mosaïque agricole, soit trois fois plus que la moyenne régionale. Le périmètre regroupe à lui seul 46 % des mosaïques agricoles de Seine-et-Marne alors qu'il ne représente que 16 % de la superficie du département.



Pré-verger, la Noue, Doue

Cette constatation met en lumière une occupation du sol agricole particulièrement favorable à la biodiversité rurale. Les enjeux sont importants dans la mesure où les trois quarts des plantes messicoles franciliennes ont disparues ou sont en déclin⁴ (ce qui reflète bien la situation particulièrement préoccupante de cette flore à l'échelle du pays).

³ *Diagnostic écologique et paysager de Pommeuse*, Ecosphère, 2006

⁴ *Diagnostic de la biodiversité d'Île-de-France*, Natureparif, 2013

Un territoire engagé pour l'environnement

Les communes du territoire présentent un engagement fort vis-à-vis de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

- 50 % des communes n'ont plus du tout recours à ces produits (zéro phyto total) ou n'y ont recours que sur les espaces à contrainte (terrain de sport et cimetière). Ce chiffre n'est que de 37 % à l'échelle de la région.
- 100 % des communes sont au moins engagées dans la réduction de l'utilisation des biocides contre seulement 77 % en Île-de-France⁵.
- Par ailleurs, quatorze communes sont signataires de la charte régionale pour la biodiversité.

Plusieurs zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont par ailleurs été instaurées sur des secteurs porteurs d'enjeux relatifs à la biodiversité ou au paysage. Ce dispositif a pour objectif de concilier la préservation de secteurs fragiles avec l'ouverture au public. Cinq ENS d'ores-et-déjà ouverts sont présents sur le territoire d'étude à savoir : le site du bois de la Barre et celui du bois de la Bergerette au niveau des boucles de la Marne, le site du bois de Doue, le site du Val du Haut Morin (La Ferté-Gaucher) et le site de la frayère du marais (Crécy-la-Chapelle / Couilly-Pont-aux-Dames). Ce dernier est par exemple constitué d'une zone humide qui présente des intérêts botanique, entomologique et ichtyologique. Initialement aménagé pour servir de frayère à brochet, le site comprend également un chemin aménagé en plein cœur de la zone. Une part importante des espaces de préemption au titre des ENS recensés sur le territoire d'étude est située dans la basse vallée du Grand Morin.

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

L'étude naturaliste réalisée sur Pommeuse pointe une biodiversité d'intérêt remarquable sur la commune, en particulier pour les papillons de jours et pour les oiseaux. Avec 73 espèces d'oiseaux nicheurs, Pommeuse accueille 46 % de l'avifaune nicheuse de la région au sein desquelles se retrouvent 16 espèces remarquables dont 6 espèces « déterminantes Znieff » comme par exemple la Pie-grièche écorcheur et deux espèces citées à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux dont le Martin pêcheur. Parmi les nombreuses espèces rares d'insectes se retrouvent notamment trois papillons rares et déterminants Znieff : la Petite Violette, protégée en Île-de-France en population importante, l'Azuré des anthyllides, très rare.

⁵ Une commune du périmètre du futur PNR et 18% des communes franciliennes ne sont pas renseignées par l'indicateur.

La Mulette épaisse, espèce figurant sur la liste rouge mondiale est également présente sur la commune dans le Grand Morin.

La basse vallée du Grand Morin est par ailleurs concernée par des zones de vigilance vis-à-vis des continuités écologiques selon le Schéma directeur de la région Île-de-France. Trois secteurs représentant des risques de conflit en lien avec l'aménagement sont identifiés :

- Secteur de Coulommiers : un bras artificiel rectiligne appelé « la fausse rivière » de 4 km de long, plus large et plus bas que le Grand Morin, a été aménagé dans les années 1970 pour tamponner le débit des crues du Grand Morin. Cette portion de cours d'eau est fonctionnelle selon le SRCE et a vocation à être préservée.
- Secteur de Crécy-la-Chapelle : Grand Morin sur un tronçon à restaurer selon le SRCE car identifié comme étant à fonctionnalité réduite.
- Secteur de Couilly-Pont-aux-Dames : continuité écologique fonctionnelle et à fonctionnalité réduite le long du Grand Morin jusqu'à la confluence avec la Marne. En aval de Couilly-Pont-aux-Dames, ce secteur assure la connexion entre deux réservoirs de biodiversité (Znieff 2 Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne et Znieff 1 Plans d'eau d'Isles-les-Villenoy).

Il est à noter que trois autres secteurs de vigilance sont situés sur le reste du périmètre en dehors de la basse vallée du Grand Morin. Deux d'entre eux sont localisés sur la portion amont du Grand Morin au niveau des communes de Jouy-sur-Morin et de La Ferté-Gaucher sur des tronçons écologiquement fonctionnels selon le SRCE. Le troisième est situé au nord du territoire sur un linéaire de la Marne à restaurer au niveau des communes de La Ferté-sous-Jouarre et Sept-Sorts.



Rivière du Grand Morin, Guérard



Ancien verger, le Charnoy, Guérard

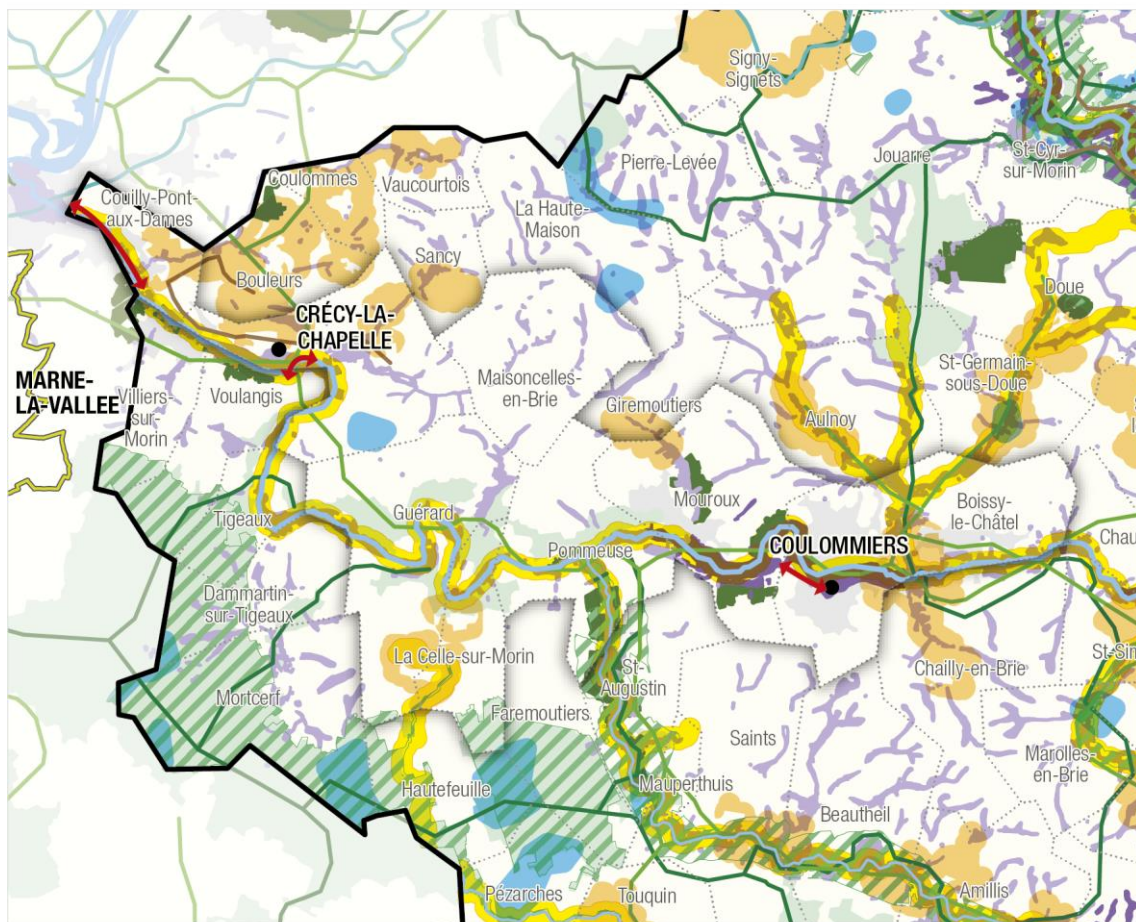


Ripisylve le long du Grand Morin, Crécy-la-Chapelle












Prairie dans la vallée de l'Aubetin, Saint-Augustin

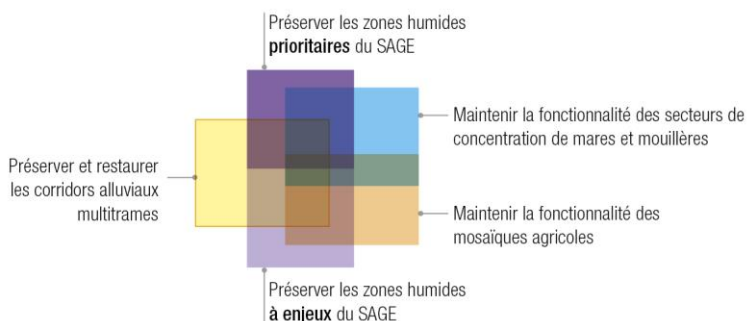
Milieux naturels et biodiversité : Basse vallée du Grand Morin



Composantes du SRCE

-  Corridors calcicoles
-  Corridors herbacés
-  Corridors arborés
-  Réservoirs de biodiversité
-  Espaces naturels sensibles du Département 77
(zone de préemption ou espace acquis)

-  Périmètre de projet PNR 2015
-  Secteur de la basse vallée du Grand Morin
-  Limite communale
-  Limite de ville nouvelle
-  Hydrographie

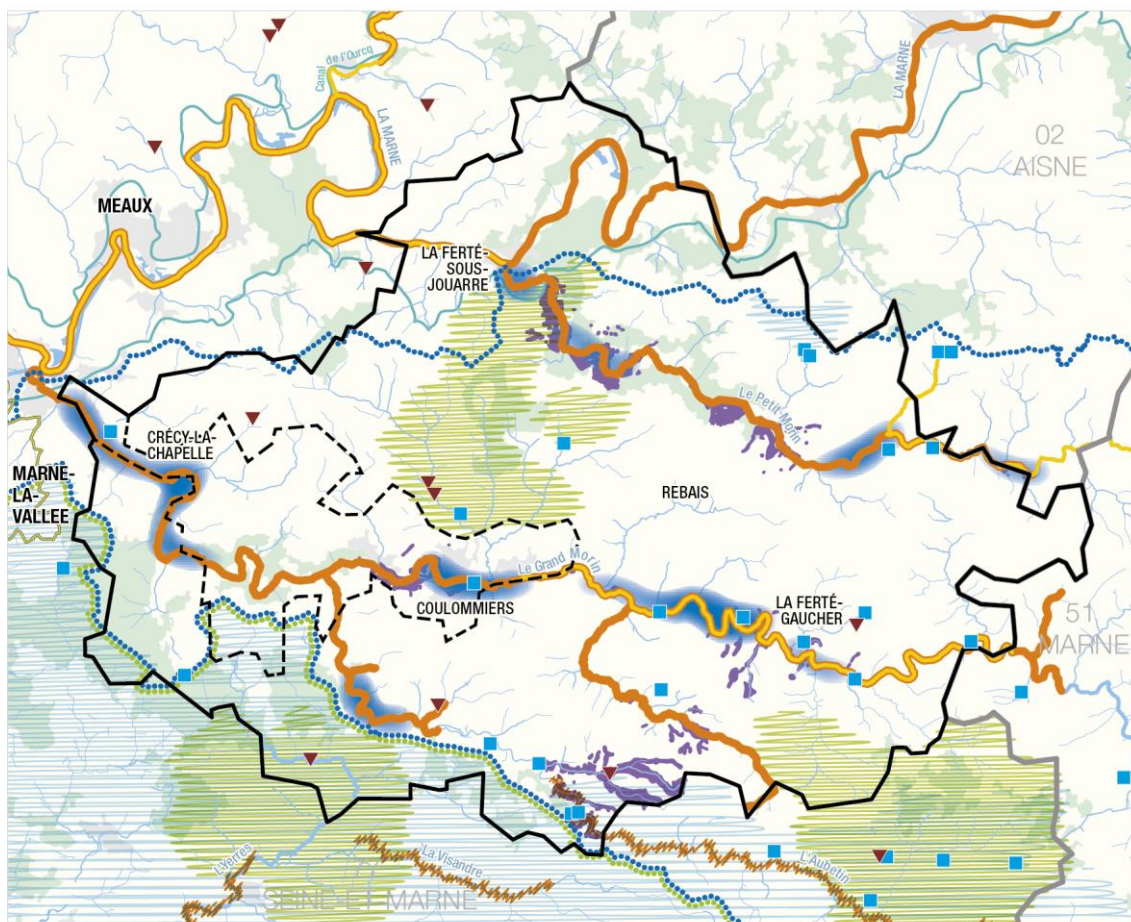


 Flèche de "continuités écologiques" à surveiller selon le SDRIF 2030

 0 1 km

Sources : SAGE des Deux Morin 2010, Natureparif 2015, SRCE IdF 2013, ENS CG77 2012, IGN Route500© 2011-BDTopo© 2012 © IAU IdF 2016

Ressources en eau et patrimoine lié à l'eau



Prélèvement et traitement de l'eau

- Captage d'eau potable prioritaire (*Grenelle, cas 4*)
- Aires d'alimentation de captages prioritaires
- Zone d'actions renforcées du Département 77
- ▼ STEP utilisant des techniques dites "rustiques" (*lagunage naturel, filtre à sable plantés de roseaux*)

Périmètre de SAGE

- ⋯ Sage des deux Morin
- ⋯ Sage de l'Yerres

- nouveau périmètre d'étude
- - - secteur de la basse vallée du Grand Morin
- limite régionale
- limite communale
- hydrographie
- canal / aqueduc

Franchissabilité d'ouvrages hydrauliques pour les poissons (*moulins, seuils, vannages*)

- Zone de concentration d'ouvrages difficilement ou non franchissables

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

- Objectif de préservation - liste 1
- Objectif de restauration - liste 2
- Objectif de préservation/restauration - listes 1 et 2

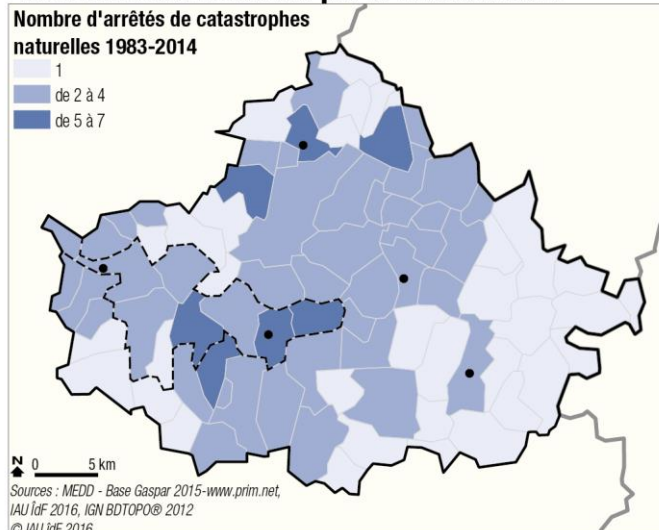
Milieux

- Zone humide prioritaire du SAGE des deux Morin
- Tronçon de cours d'eau affecté par des pertes vers la nappe

Les communes sinistrées par le ruissellement

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles 1983-2014

- 1
- de 2 à 4
- de 5 à 7



0 5 km
Sources : SAGE des Deux Morin 2010, Natureparif 2015, SRCE IdF 2013, DRIEE 2012, IGN Route500® 2011-BDTopo® 2012, © IAU IdF 2016

0 5 km
Sources : MEDD - Base Gaspar 2015 - www.prim.net, IAU IdF 2016, IGN BDTopo® 2012, © IAU IdF 2016

3. Ressources en eau

Situé à l'aval des bassins versants du Grand et du Petit Morin, le territoire du PNR recoupe une grande partie ouest du SAGE des Deux Morin. 72 communes du PNR se situent dans le périmètre du SAGE, ce dernier comportant au total 175 communes. Les travaux menés dans le cadre du SAGE permettent de dresser un rapide aperçu des grandes caractéristiques du territoire du point de vue de la ressource en eau et des milieux associés.

Ce territoire possède un réseau hydrographique très riche. Outre les deux Morin et l'Aubetin, il comporte 17 rus, dont 4 au sein de la basse vallée du Grand Morin. Le système hydrogéologique est constitué de plusieurs nappes plus ou moins interdépendantes : les nappes alluviales, les nappes du Tertiaire (calcaires de Brie, calcaires du Champigny, Lutétien-Yprésien ou Soissonnais), la nappe de la Craie et la nappe de l'Albien. Les nappes du Tertiaire sont en relation avec de nombreux cours d'eau, dont le Petit et le Grand Morin. Des phénomènes de karstification entraînent localement des pertes et résurgences et accentuent la vulnérabilité de ces nappes (notamment sur l'Aubetin).

Des eaux souterraines fragilisées

Du fait de sa protection naturelle variable et des fortes pressions qui s'y exercent, les nappes du Tertiaire sont parmi les plus dégradées d'Île-de-France en ce qui concerne la pollution par les nitrates et phytosanitaires (au deuxième rang des masses d'eau les plus dégradées par les nitrates et au premier rang des masses d'eau les plus concernées par les dégradations très importantes dues aux triazines). L'objectif d'atteinte du bon état a donc été reporté à 2027.

Les zones pour lesquelles les nappes souterraines présentent une sensibilité accrue sont les vallées du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Aubetin, le bassin amont du Petit Morin (jusqu'à Verdelot) et plus particulièrement au niveau de Montdauphin, Montenils et Montolivet, la totalité du bassin de l'Aubetin et plus particulièrement la partie amont karstique (au niveau de Dagny).

Des rivières à fort intérêt patrimonial malgré des pollutions

L'état initial des cours d'eau évalué en 2009 est moyen pour l'état écologique et mauvais pour l'état chimique, pour le Petit et Grand Morin, ainsi que pour l'Aubetin. Pour les autres petits cours d'eau, si

l'état écologique est variable, l'état chimique est systématiquement mauvais. La contamination par les phytosanitaires est généralisée sur l'ensemble du territoire. Une soixantaine et une quarantaine de molécules ont été détectées respectivement sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Petit et Grand Morin subissent des étiages relativement sévères. La situation est plus préoccupante sur le Grand Morin qui passe régulièrement sous le seuil de crise. Par ailleurs, des assecs ont été observés régulièrement sur de nombreux ruisseaux.

Les vallées du Petit et du Grand Morin ont très tôt été modifiées par le développement d'activités économiques en lien avec le débit de la rivière (modification de l'écoulement naturel, rectification du lit du cours d'eau). Dès le XII^e siècle, des moulins se sont installés le long des deux cours d'eau. Les premiers moulins étaient des moulins à blé, puis à partir du XV^e siècle on assiste à une diversification des ouvrages avec des tanneries, draperies, huileries puis papeteries. Ces dernières ont fait la réputation de la vallée du Grand Morin à partir du XVI^e siècle. Aujourd'hui, une seule papeterie atteste de cet héritage, l'usine d'ArjoWiggins située à Jouy-sur-Morin et spécialisée dans la production de papiers sécurisés. A partir du XIX^e siècle, les propriétaires ont aménagé des barrages et canaux de dérivation pour augmenter la force motrice des moulins. Actuellement, on compte 89 ouvrages hydrauliques sur le territoire, dont 50 sur le Grand Morin, 20 sur le Petit Morin, 14 sur l'Aubetin et 3 sur le Vannetin (source : données SIG SAGE).



Ancien moulin de la Celle-sur-Morin, infranchissable par les poissons mais de valeur historique

Aujourd'hui, les ouvrages hydrauliques n'ont quasiment plus d'usages économiques, et ce depuis les années 1980 qui ont vu l'arrêt des dernières papeteries. D'un point de vue écologique, ils ont un impact global négatif sur le milieu aquatique conduisant à une homogénéisation du milieu, même s'ils maintiennent un niveau d'eau favorable aux milieux humides des vallées. Ils possèdent cependant une forte valeur sociale et culturelle vis-à-vis des riverains. Les ouvrages du Grand Morin amont sont relativement en bon état puisque la quasi-totalité des vannages du Grand Morin jusqu'à Chauffry a été restaurée par le SIVHM dans les années 1990. Les ouvrages situés à l'aval du Grand Morin, ainsi que la majorité des ouvrages du Petit Morin sont en mauvais état. Par ailleurs, 60 des ouvrages hydrauliques présents sur le territoire sont peu voire non franchissables (source : donnée SIG SAGE). Des études des rôles hydrauliques et écologiques des ouvrages à vannages ont été réalisées sur le Grand Morin. Quelques ouvrages sont équipés d'une turbine susceptible de produire de l'hydroélectricité et plusieurs propriétaires souhaitent restaurer leurs ouvrages pour produire de l'électricité à usage privé (moulin de la Chamoiserie à Jouy-sur-Morin, moulin de la Grande Vacherie à Saint-Siméon, moulin Le Perron à Saint-Ouen sur Morin).



Ancien moulin, Coulommiers

Malgré les problèmes de pollution et l'importance des aménagements, le Petit et le Grand Morin présentent un très fort intérêt patrimonial. La plupart des cours d'eau du territoire figurent dans les listes établies au titre de la restauration de la continuité écologique (nouveau classement en vigueur depuis décembre 2012, issu de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, art. L. 214-17 et L. 214-18 du Code de l'environnement, conformément aux exigences communautaires). Ainsi, le Petit Morin dans sa partie Seine-et-Marnaise, le Grand Morin, le Vannetin et l'Aubetin aval figurent en liste 1, correspondant à un objectif de préservation (cours d'eau en bon état, réservoirs biologiques ou grands axes pour les poissons migrateurs amphihalins, sur lesquels la construction de nouveaux ouvrages est interdite s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique, et sur lesquels le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est possible sous conditions).

L'amont du Petit Morin et une partie du Grand Morin sont classés quant à eux en liste 2, qui répond à un objectif de restauration (cours d'eau sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles précises, afin d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs).

Par ailleurs, le Grand-Morin (de sa source jusqu'au moulin de Montblin à La Ferté-Gaucher), le Vannetin, et l'Aubetin ainsi que leurs affluents et les sous affluents appartiennent à la première catégorie piscicole (cours d'eau à forte pente, aux eaux turbulentes et fraîches, pouvant accueillir des espèces de salmonidés). Le Petit Morin et le Vannetin abritent deux espèces de poissons caractéristiques des eaux courantes, peu profondes, claires et bien oxygénées : le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*). Ces deux cours d'eau sont en outre inscrits au réseau européen Natura 2000.

La qualité de l'habitat piscicole est globalement satisfaisante sur le Petit Morin ainsi que sur le Grand Morin en amont de la Ferté-Gaucher. L'artificialisation des berges au niveau de la Ferté-Gaucher réduit fortement les possibilités de caches pour les poissons. Les habitats aquatiques ne sont pas très nombreux entre la Ferté-Gaucher et Boissyle-Châtel et s'avèrent de qualité variable dans la basse vallée du Grand Morin. Pour les petits cours d'eau, si l'Orgeval comporte un habitat piscicole diversifié, l'Aubetin et le Vannetin présentent des tronçons fortement dégradés (respectivement en amont d'Amillis et de Choisy-en-Brie).

La ripisylve est relativement bien développée sur le Petit et le Grand Morin, mais elle est localement clairsemée sur le Grand Morin et à l'inverse parfois très dense sur le Petit Morin (ce qui limite la pénétration de la lumière et le développement de la végétation aquatique). Elle est très peu développée sur la quasi-totalité du linéaire de l'Aubetin. L'érosion des berges est par endroits importante (jusqu'à 3 mètres par berge en 50 ans) et risque à l'avenir d'engendrer des problèmes de déstabilisation de bâtiments, d'arbres ou de pertes de terrains. Si l'ensemble des syndicats de rivières du territoire assure un entretien de la ripisylve, la restauration des berges ou la lutte contre les espèces invasives ne sont pas des compétences généralisées.



Bords du Grand Morin à Serbonne

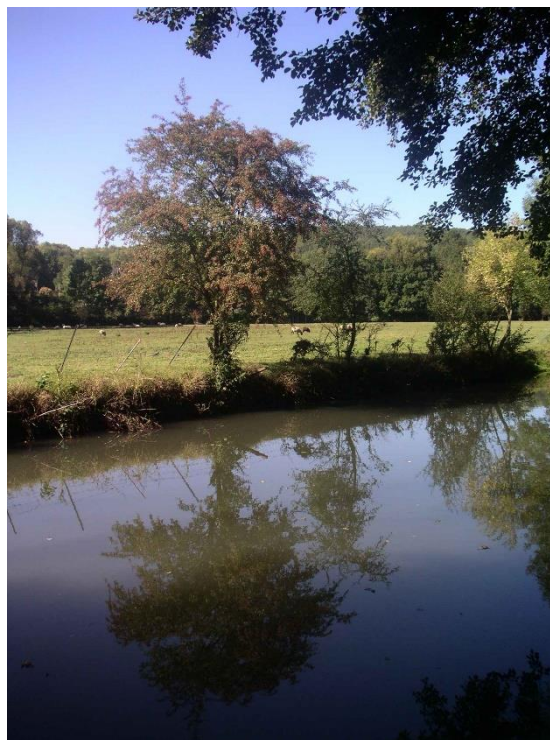
Une pression assez forte sur les milieux aquatiques mais des innovations en termes d'épuration

La majeure partie de la population est alimentée en eau potable par de l'eau issue des nappes souterraines. Sur le territoire, on compte 38 captages en activité, dont 17 sont considérés comme très dégradés (captages dits « cas 4 SDAGE ») et 3 sont identifiés « Grenelle » (Hondevilliers, Dagny, Aulnoy). Si la plupart des communes sont couvertes par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC), un seul d'entre eux dispose de la compétence entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs (couvrant les communes de Crécy-la-Chapelle, Voulangis, Villiers-sur-Morin et Coutevroult).

Sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, au moins 80% des systèmes d'assainissement sont non conformes. Par ailleurs, le parc des petites stations d'épuration (< 2000 EH) y est plutôt vieillissant. Néanmoins, plusieurs stations d'épuration du territoire (< 2000 EH) font appel à des techniques d'assainissement dites « rustiques ». On compte ainsi deux stations comportant un système de lagunage naturel, trois équipées de filtres à sable plantés de roseaux, ainsi que trois systèmes mixtes innovants par rapport aux équipements existants à l'échelle de la région.

Cinq entreprises du territoire ont des forages industriels dans la nappe du Tertiaire, dont la papeterie ArjoWiggins, qui consomme à elle seule 70 à 80% du total des volumes prélevés par les entreprises depuis 2003. 6 stations d'épuration industrielles sont suivies par le SATESE 77. Elles rejettent leurs eaux dans le Grand Morin (Villeroy-et-Bosch, ArjoWiggins, Société Fromagère de la Brie, Saverplus Coulommiers, Strel Mouroux) et le Petit Morin (Sovis). L'activité d'élevage exerce aussi une pression sur les milieux aquatiques (rejets azotés), en particulier au niveau du bassin versant du Petit Morin.

La pratique du canoë kayak est développée sur le Grand Morin comme sur le Petit Morin. Un plan d'eau a récemment été créé au niveau du site de loisirs Aérosphalte de la Ferté-Gaucher (« premier pôle de loisirs mécaniques d'Europe ») pour la pratique de jet-boat.



Rivière du Petit Morin, St-Cyr-sur-Morin

Des aléas inondation, ruissellement, retrait-gonflement des argiles et érosion non négligeables

Les secteurs de la vallée du Grand Morin et de l'Aubetin présentent un aléa fort vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles.

L'érosion des sols est non négligeable sur le territoire, notamment sur les bassins versants de l'Aubetin et du Grand Morin dans sa partie centrale, en lien avec des phénomènes récurrents de ruissellement. Le risque de ruissellement est en effet un enjeu important du territoire. Entre 1983 et 2014, plus de la moitié des communes du territoire (49) ont subi plus de 2 arrêtés de catastrophe naturelle, dont 7 communes ayant connu entre 5 et 7 arrêtés de catastrophe naturelle. Le territoire de Brie-et-deux-Morin semble ainsi particulièrement affecté par ce phénomène en comparaison à d'autres territoires ruraux d'Île-de-France.

Les crues du Grand et du petit Morin se caractérisent par une rapide montée des eaux, une submersion de courte durée, des écoulements conditionnés par le niveau de la Marne en aval. Le lit majeur du Petit Morin est étroit et majoritairement occupé par des prairies, et les dommages agricoles et urbains sont de ce fait relativement limités. En revanche, les enjeux sont plus importants sur le Grand Morin, en particulier dans la partie aval du fait d'un développement urbain et économique plus marqué.

Sur le Grand Morin, la gestion des crues est animée par les deux syndicats de rivière concernés. En cas d'alerte, ils avertissent les propriétaires des ouvrages qui procèdent à l'ouverture des vannages. Sur le Petit Morin et l'Aubetin, il n'y a pas de concertation entre les acteurs et l'ouverture des vannages est assurée soit par les propriétaires (amont du Petit Morin, Aubetin), soit par le syndicat de rivière (aval du Petit Morin).

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

L'aval du Bassin versant du Grand Morin est davantage impacté par les pollutions d'origine urbaine. Les sédiments du cours d'eau comportent également des teneurs en métaux élevées.

L'habitat aquatique est relativement dégradé dans la basse vallée du Grand Morin entre Boissy-le-Châtel et Dammartin-sur-Tigeaux du fait d'un colmatage des fonds et de l'envasement important du cours d'eau lié à l'effritement des berges, mais il comporte néanmoins quelques herbiers. A partir de Dammartin-sur-Tigeaux, l'habitat piscicole est plus diversifié, avec de nombreux herbiers et des substrats variés, ces derniers étant toutefois envasés. Les « brassets » de Crécy-la-Chapelle offrent une grande diversité et abondance d'habitats. La ripisylve présente une épaisseur variable et elle est relativement clairsemée entre Boissy-le-Châtel et Mouroux et surtout en aval de Tigeaux.

La basse vallée du Grand Morin comporte 26 ouvrages hydrauliques, généralement en mauvais état, et dont 15 sont peu voire non franchissables par les poissons.



Vannage, Crécy-la-Chapelle

Ce secteur est apprécié par les pratiquants de canoë-kayak, notamment sur les tronçons de Coulommiers à Guérard et de Dammartin-sur-Tigeaux à Crécy-la-Chapelle.

On compte deux captages prioritaires (Cas 4 du SDAGE) dans ce secteur, sur les communes de Couilly-Pont-aux-Dames et de Coulommiers.



Passe à poissons, Coulommiers

Un plan de prévention du risque sécheresse, lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles, a été prescrit sur la basse vallée du Grand Morin (communes de Boissy-le-Châtel, Coulommiers, Mouroux, Pommeuse, Guérard, Crécy-la-Chapelle, Couilly-Pont-aux-Dames, Esbly et Coupvray).

La partie aval du Grand Morin est fortement concernée par le risque de ruissellement : sur 9 communes, elle compte 8 communes ayant subi plus de 2 arrêtés de catastrophe naturelle sur la période 1983 – 2014, avec entre 5 et 7 arrêtés enregistrés sur Boissy-le-Châtel, Pommeuse et Coulommiers.

Les centres urbains de Coulommiers et de Pommeuse sont particulièrement vulnérables aux crues. La présence de la « Fausse rivière » dans la ville de Coulommiers, canal aménagé en parallèle au Grand Morin, permet de limiter l'ampleur de la crue. La basse vallée du Grand Morin comporte un Plan de prévention du risque inondation, approuvé en 2006. Il concerne 7 communes, dont 5 sur le territoire (communes de Tigeaux, Crécy-la-Chapelle, Voulangis, Villiers-sur-Morin, Couilly-Pont-aux-Dames et Saint-Germain sur Morin). Les zones d'expansion des crues sont situées de part et d'autre du Grand Morin et ont tendance à s'élargir en aval de Coulommiers. Les communes de Crécy-la-Chapelle et de Couilly-Pont-aux-Dames ont créé une zone naturelle d'expansion des crues, classée en Espace naturel sensible et qui sert de frayère à brochets.

Ressources en eau et patrimoine lié à l'eau : Basse vallée du Grand Morin



Prélèvement et traitement de l'eau

- Captage d'eau potable prioritaire (*Grenelle, cas 4*)
- Aires d'alimentation de captages prioritaires
- Zone d'actions renforcées du Département 77
- ▼ STEP utilisant des techniques dites "rustiques" (*lagunage naturel, filtre à sable plantés de roseaux*)

Périmètre de SAGE

- Sage des deux Morin
- Sage de l'Yerres

- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite communale
- Limite de ville nouvelle
- Hydrographie

Franchissabilité d'ouvrages hydrauliques pour les poissons (*moulins, seuils, vannages*)

- Franchissable
- ⊗ Difficilement ou non franchissable

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

- Objectif de préservation - liste 1
- Objectif de restauration - liste 2
- Objectif de préservation/restauration - listes 1 et 2

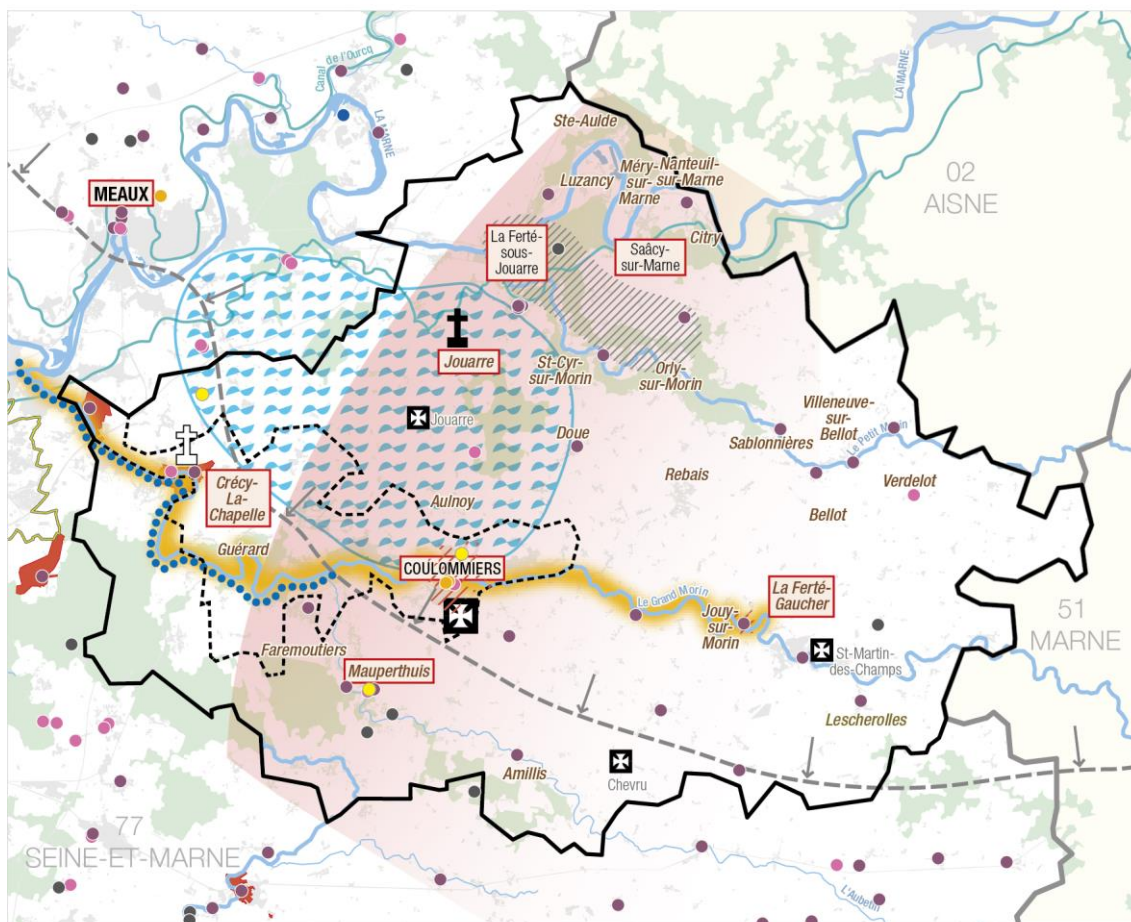
Milieux

- Zone humide **prioritaire** du SAGE des deux Morin
- Zone humide **à enjeux** du SAGE des deux Morin
- Tronçon de cours d'eau affecté par des pertes vers la nappe

0 1 km

Sources : SAGE des Deux Morin 2010,
Natureparif 2015, SRCE IdF 2013, DRIEE 2012
IGN Route500© 2011-BDTopo© 2012
© IAU IdF 2016

Patrimoine culturel et bâti



Monuments historiques inscrits ou classés

- Patrimoine civil, château et demeure
- Édifice religieux
- Édifice public
- Patrimoine lié aux activités
- Patrimoine rural
- Autre monument
(*vestige archéologique, petit monument, militaire...*)

Espaces patrimoniaux protégés

- Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en cours d'élaboration

Patrimoine architectural et urbain

- Petite ville au caractère urbain remarquable (habitat dense en R+3)
- Constellation de hameaux et fermes isolés autour des petites villes
- Doze* Bourgs et villages de caractère
- ✠ Commanderie des Templiers de Coulommiers
- ✠ Autres commanderies des Templiers
- I Abbaye de Jouarre
- I Collégiale de Crécy-la-Chapelle

Sites historiques et culturels

- Front de l'avancée allemande de la Bataille de la Marne (Première Guerre Mondiale)
- Grand Morin des peintres
- Site historique de production de la meulière compacte pour moulins
- Brie des étangs
- Forte concentration historique de moulins

0 5 km

Sources : IAU idF 2010, Atlas des patrimoines 2015
IGN Route500© 2011 - BDTopo© 2012
© IAU idF 2016

4. Patrimoine bâti

Les monuments historiques, au nombre de 43, se répartissent sur l'ensemble du territoire de la Brie des deux Morins : on y retrouve le patrimoine « classique » des monuments protégés (principalement religieux dans le périmètre) mais s'y ajoutent aussi des éléments du patrimoine de proximité. Trois zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Crécy-la-Chapelle, Voulangis et Couilly-Pont-aux-Dames), deux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine en cours d'élaboration (à Coulommiers et à la Ferté-Gaucher) et quatre sites classés ou inscrits s'y situent également. Toutefois, plus que le patrimoine monumental, c'est surtout le patrimoine vernaculaire qui caractérise un territoire apparaissant comme le reflet d'un pays, de ses habitants et de ses activités. Mais ce même patrimoine est bien souvent le moins connu et reconnu. Dans la Brie et les deux Morins, le patrimoine vernaculaire est caractéristique tant d'un développement rural qu'industriel.

Un patrimoine principalement rural et industriel

Le développement rural de la Brie et des deux Morins a été marqué par les cultures céréalières et l'élevage : ces activités se remarquent encore dans le bâti, à travers la présence de grandes fermes installées sur le plateau central. Isolées et à cour fermée, ces fermes briardes reflètent la grande production agricole. Les villages alentour accueillent les employés agricoles dans des bâtiments plus simples (maisons dites élémentaires⁶) souvent organisés autour de cour commune. Outre la culture des céréales et l'élevage bovin, des spécificités plus locales comme le vignoble, la culture du saule ou l'élevage ovin ont laissé des traces dans le patrimoine bâti, notamment dans les vallées. « Usines à lait »⁷, bergeries, maisons des osiéristes ou encore de vigneron sont par ailleurs autant de témoins des anciennes activités agricoles. Dans tous ces cas, le bâti est souvent ouvragé, jusqu'à la maison élémentaire, et porte de riches modénatures (bandeaux, corniches...), principalement en plâtre. Ces décors témoignent d'une certaine aisance liée aux grandes cultures.

Toutefois, la perte d'activités agricoles a entraîné l'abandon ou la transformation de certains bâtiments, aujourd'hui en mauvais état. Dans le même ordre, les maisons élémentaires dans lesquelles vivaient les ouvriers agricoles dans des conditions modestes ne sont plus toujours appropriées aux besoins de la vie moderne et il faut

aujourd'hui songer à leur reconversion. Enfin, les changements successifs de propriétaires ou la perte des « bons gestes » d'entretien a pu entraîner une altération de ces patrimoines qui ont alors perdu en qualité. Conseiller et orienter les particuliers dans la réhabilitation, les changements d'usages ou encore sur la qualité patrimoniale de leur bâti est un enjeu fort pour un PNR.



Ferme isolée sur le plateau



Maisons élémentaires organisées autour d'une cour commune



Anciens ateliers Gueuvin-Bouchon et C^{ie} à La Ferté-sous-Jouarre, en ruines, témoignage de l'ancien commerce des meules

⁶ Une maison élémentaire correspond à une petite unité d'habitation sans annexe agricole. Il s'agit d'une construction simple, composée ordinairement d'une unique pièce à vivre et d'un grenier accessible par l'extérieur. Il s'agit d'un habitat rural occupé surtout par des ouvriers agricoles ou de petits artisans.

⁷ En Brie, l'élevage des vaches laitières se faisait uniquement en intérieur, dans les étables, d'où leur appellation commune d'usines à lait.

Le développement industriel du territoire s'est traduit dans les vallées, et plus particulièrement dans celle du Grand Morin, puisque ce sont souvent les anciens moulins qui ont fourni l'énergie nécessaire d'abord pour broyer et moulin puis pour faire fonctionner diverses machines dont toute une industrie papetière (cf. encadré). Mais l'industrie se trouve aussi sur les plateaux avec les activités extractives des meules ou celles liées au gypse.

Toutes ont laissé des traces qui forment actuellement une part du patrimoine bâti mais nombre d'entre elles ont actuellement fermé leurs portes et ce patrimoine, lorsqu'il est encore debout, nécessite des études spécifiques pour envisager sa réutilisation et sa préservation ou non (à l'exemple de l'ancienne cidrerie Mignard à Bellot).

Outre le patrimoine rural et industriel, il ne faut pas non plus oublier deux sites historiques majeurs : l'Abbaye de Jouarre, célèbre en particulier pour sa crypte mérovingienne, et la Commanderie des Templiers à Coulommiers. Ces établissements témoignent de l'importance qu'ont eue les implantations ecclésiastiques depuis le haut Moyen-Âge. Si la plupart d'entre elles ont disparu, en revanche, il reste des traces de leur présence à travers les étangs qu'elles avaient créés pour disposer d'autant de viviers à poissons pour alimenter la capitale mais aussi pour assurer une sorte de régulation des différents rus qui couraient vers la Marne et les Morin. Dans cette région dite de la « Brie des étangs », il reste peu d'étangs mais de nombreux lieux-dits évocateurs (« l'étang Jacotin » ou « l'étang de la Grange » à Pierre-Levée).



Abbaye Notre-Dame à Jouarre



Commanderie des Templiers à Coulommiers

Une occupation du sol liée au monde rural

Le patrimoine se comprend aussi en termes d'occupation du sol, révélant les usages et l'appropriation humaine d'un territoire.

Les vallées sont constituées d'un chapelet de villages dans lesquels se trouvent de petites exploitations de subsistance tandis que sur les plateaux de grands corps de fermes et hameaux sont particulièrement nombreux. Les hameaux forment d'ailleurs une des particularités du territoire puisque leur nombre est tout à fait exceptionnel, certaines communes en ayant eu plus de 50. Ils peuvent correspondre à des grandes fermes isolées ou à des regroupements de ferme et habitat rural.

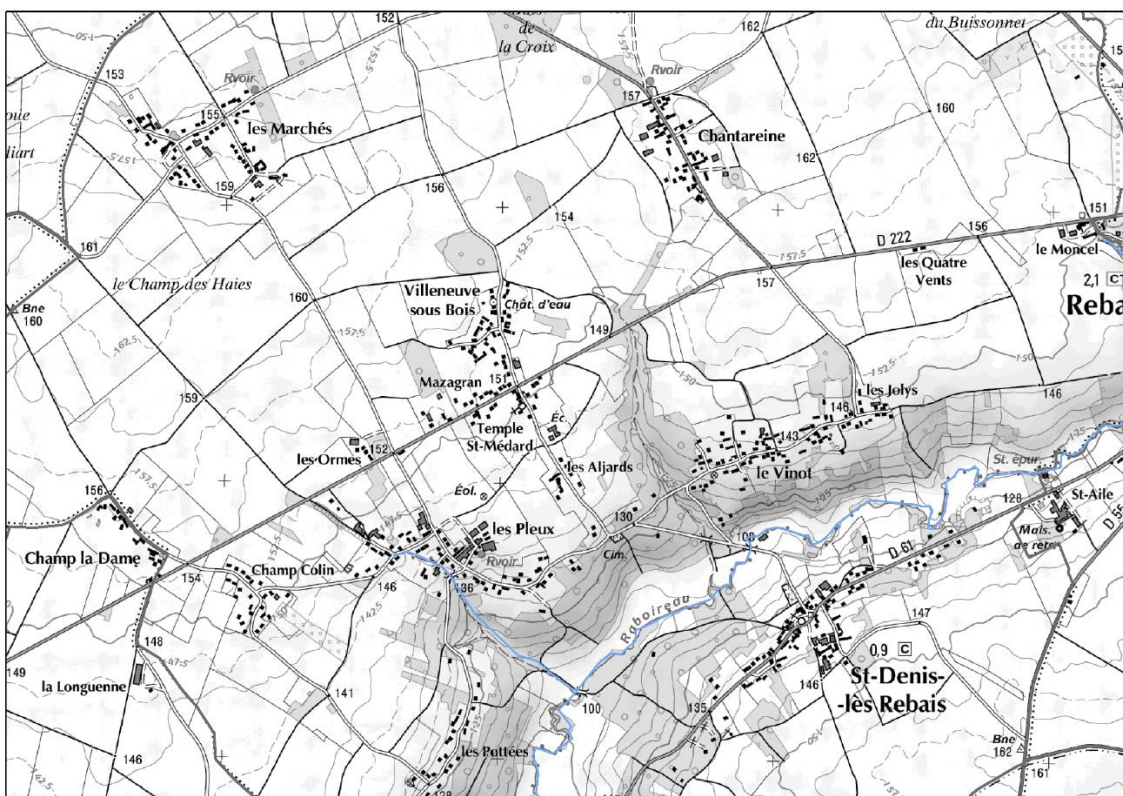


Grand corps de ferme à cour fermée



Maison élémentaire

Par ailleurs, de petites villes au caractère patrimonial indéniable ponctuent le territoire : elles sont des modèles de densité avec un tissu très serré, un bâti haut (souvent à trois étages, plus haut que dans l'espace rural francilien traditionnel) construit sur des parcelles étroites (La Ferté-sous-Jouarre, Coulommiers et Crécy-la-Chapelle en sont des exemples). D'autres villes présentent des singularités intéressantes, comme Mauperthuis qui concentre de nombreux éléments du XVIII^e siècle.



De nombreux hameaux sont encore lisibles, comme ici à Saint-Denis-lès-Rebais



Bâti étroit et haut à La Ferté-sous-Jouarre



Tissu bâti serré et haut à Jouarre

L'homogénéité du patrimoine se lit enfin à travers les principaux matériaux utilisés : principalement la terre cuite (sous la forme de briques de parement, de construction, de tuiles ou pour la coloration des enduits), le plâtre pour les enduits et revêtements et la meulière utilisée en pierres à construire ou à meule.

De nos jours, ces matériaux ne sont pas toujours réutilisés (au profit d'autres plus modernes comme le ciment ou le béton) ou peuvent être mal appliqués. Ils jouent pourtant un grand rôle dans la cohérence d'ensemble du territoire.

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

Neuf communes de la basse vallée du Grand Morin sont plus spécifiquement à l'étude : Boissy-le-Châtel, Coulommiers, Mouroux, Pommeuse, Maisoncelles-en-Brie, La-Celle-sur-Morin, Guérard, Couilly-Pont-aux-Dames et Crécy-la-Chapelle. L'ensemble de ces communes, si elles ont connu à l'époque contemporaine un étalement urbain parfois déraisonné, trouve une grande cohérence historique.

En effet, la vallée du Grand Morin a connu dès le XI^e siècle un rôle important avec la mise en place tout du long du linéaire de moulins. Plus de 50 y ont été recensés. A la fin du XVII^e siècle, Paris utilisant de plus en plus de papier, les moulins se tournent plus particulièrement vers l'industrie papetière et s'installent dans la vallée entre Jouy-sur-Morin et Coulommiers pour approvisionner la capitale (papeterie Sainte-Marie à Boissy-le-Châtel par exemple). Au cours du XIX^e siècle, ces différents moulins revêtent des aspects de plus en plus industriels. La rivière, dont le débit permet d'implanter ces activités meunières, favorise également le transport de marchandises et des ports s'y établissent alors, comme à Tigeaux ou à Crécy-la-Chapelle.

La partie ouest du Grand Morin a accueilli de plus un certain nombre d'artistes tel que Toulouse Lautrec ou Van Gogh, ce qui lui vaut le nom de « La Vallée des Peintres ». A Voulangis ou Crécy-la-Chapelle, des artistes français tels que Corot, Jean-Baptiste Cinot ou des américains comme Edward Steichen s'établissent ainsi. Outre cette histoire fédératrice, certaines communes de la basse vallée ont aussi revêtu un rôle historique important.

Coulommiers

Ville gallo-romaine, elle connut plusieurs périodes de développement. Ses remparts et le château furent reconstruits par Clovis, et un palais y fut édifié 1000 ans plus tard par Catherine de Gonzague, en 1612. La commune trouve également une importance particulière grâce à l'implantation hors de la ville de la Commanderie des Templiers en 1173. Il s'agit de l'une des mieux conservées en Île-de-France et elle représente à ce titre un patrimoine important. Elle comprend des bâtiments de ferme dont un remarquable pigeonnier, un logis et une chapelle. Les bénéfices dégagés des riches récoltes venues des terres de Brie permirent à l'Ordre du Temple de financer son activité militaire durant les croisades en Terre Sainte... Ce qui explique aussi la présence d'autres commanderies rayonnant autour de Coulommiers, à Chevru, Saint-Martin des Champs ou encore dans les environs de Jouarre.

Crécy-la-Chapelle

Aussi appelée la « Venise briarde », cette petite ville connut une histoire remarquable liée à Guy le Rouge, Comte de Rochefort, qui y bâtit une forteresse entourée d'un fossé alimenté par l'eau du Grand Morin.

La ville en a hérité son plan médiéval, ses canaux et son patrimoine bâti. Par ailleurs, située à la frontière de la Champagne sur la route de Troyes et sur une voie d'eau navigable, Crécy connaît un artisanat et un commerce florissant (fabrique de peaux, laines, draps, vins) et en fait une étape grâce à son port et à ses quais. L'implantation de la collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption, construite en 1202, dote quant à elle la commune d'un patrimoine gothique remarquable (*photo p. 21*). Au XVIII^e siècle, une population de notables se substitue au commerce et à l'artisanat : des hôtels particuliers en témoignent encore aujourd'hui. Avec l'ensemble de ces patrimoines successifs, Crécy est une ville remarquable, protégée par une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).



Crécy-la-Chapelle, la « Venise briarde »

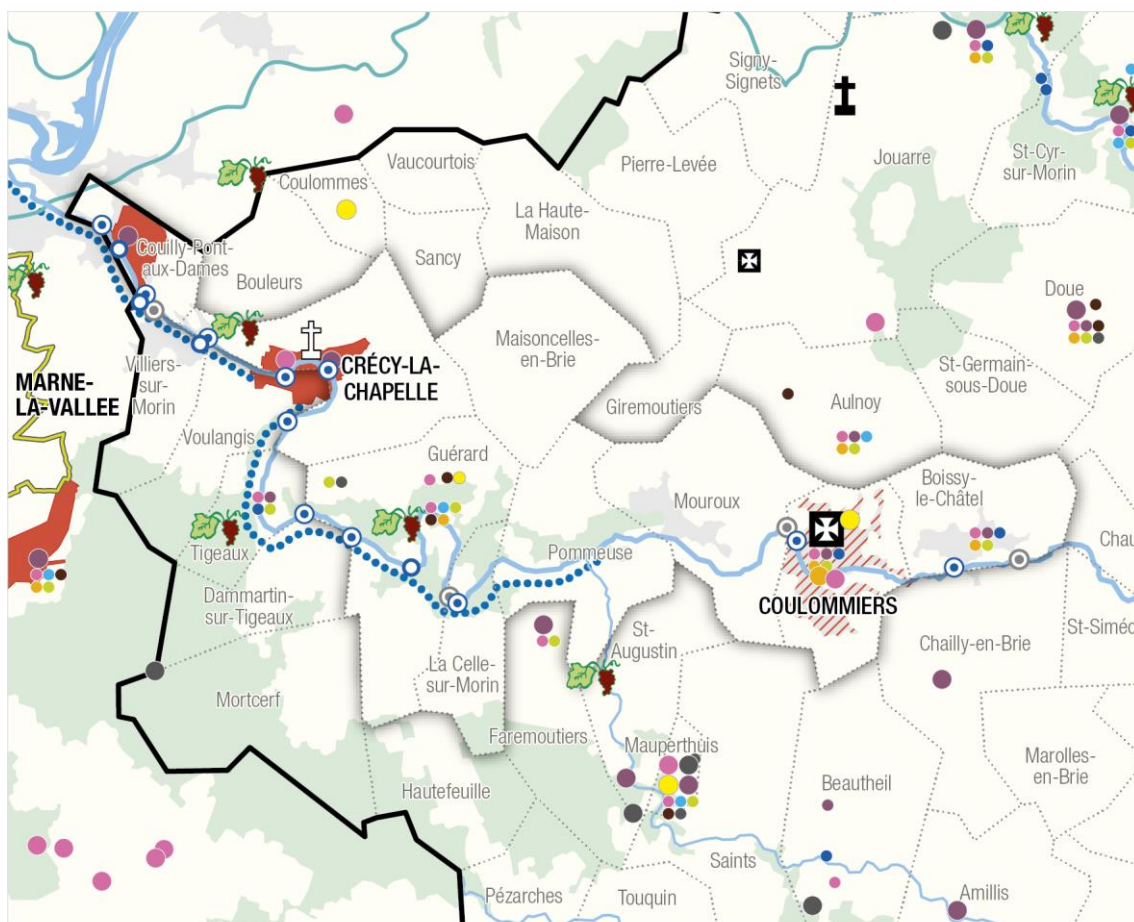
Couilly-Pont-Aux-Dames

Couilly-Pont-Aux-Dames eut une histoire marquée par l'implantation de l'abbaye de Pont-aux-Dames qui la dominera jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il n'en reste actuellement rien. La commune est également connue pour l'implantation de la Maison de Retraite des Artistes Dramatiques, construite en 1900 par Constant Coquelin. L'église Saint-Georges a été classée monument historique en 1906. Afin de préserver ces bâtiments remarquables ainsi que leurs abords mais aussi retrouver les caractères de l'architecture traditionnelle dans le coeur ancien de Couilly et de Pont-Aux-Dames, la commune a travaillé à la mise en place d'une ZPPAUP, instituée en 2008.

Autres communes

Les autres communes connurent une histoire marquée notamment par la meunerie (Mouroux, Boissy-le-Châtel, La Celle-sur-Morin) tandis que Guérard fut quant à elle une commune de vignoble dont le vin était réputé, avant d'être supplanté après la crise du phylloxéra par celui que les voies ferrées permettaient de faire venir de régions aux productions plus attractives.

Patrimoine culturel et bâti : Basse vallée du Grand Morin



Monuments majeurs

- Commanderie des Templiers de Coulommiers
- Autre commanderie des Templiers
- Abbaye de Jouarre
- Collégiale de Crécy-la-Chapelle

Autres monuments historiques inscrits ou classés

- Château et demeure
- Édifice religieux
- Édifice public
- Patrimoine rural
- Autre monument (vestige archéologique, petit monument, militaire, etc.)

Inventaire patrimonial complémentaire

- Patrimoine civil (maison, château, etc.)
- Patrimoine religieux
- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine rural
- Patrimoine public
- Patrimoine lié aux activités
- Ensemble remarquable (front de rues, place, etc.)
- Autre élément patrimonial

Espaces patrimoniaux protégés

- Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)
- Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en cours d'élaboration

Sites historiques et culturels

- Grand Morin des peintres
- Patrimoine liée à l'exploitation de la vigne

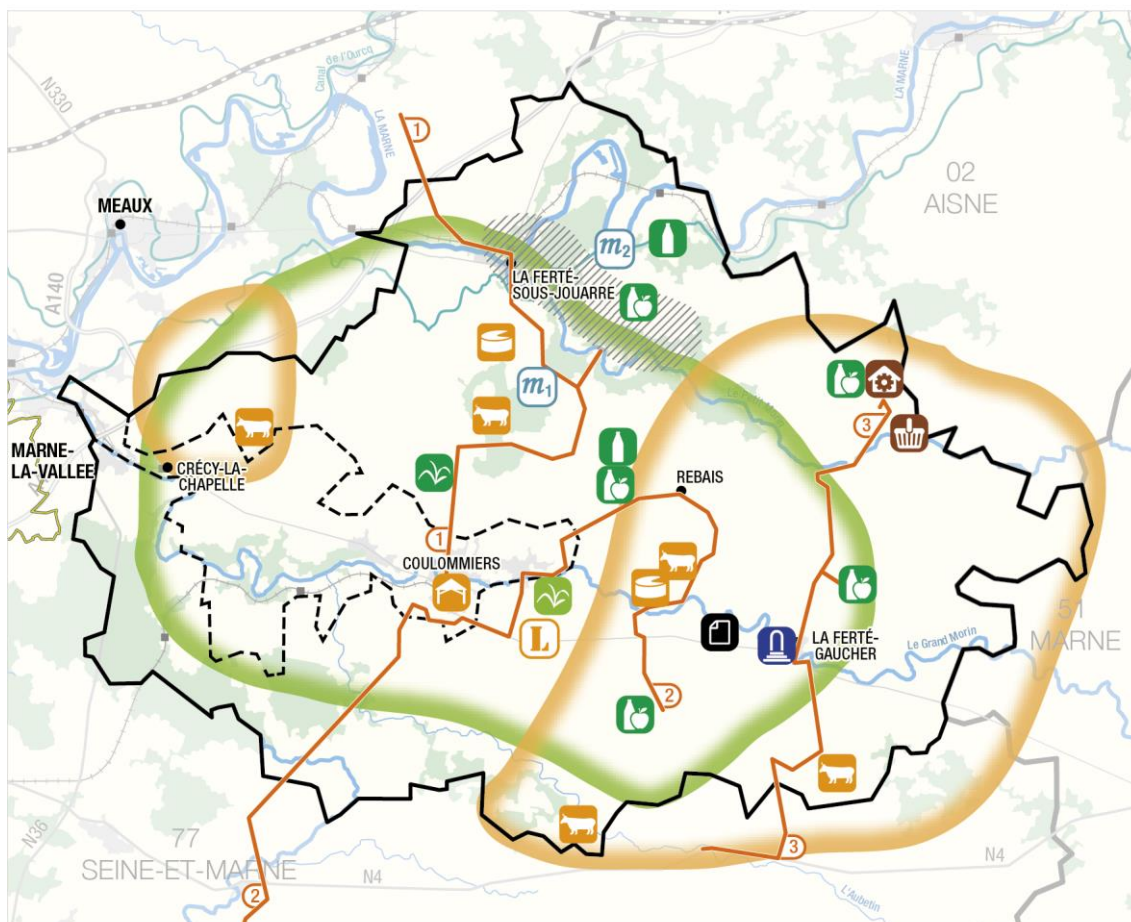
Moulins anciens

- Franchissable pour les poissons
- Non franchissable pour les poissons
- Non renseigné

0 1 km

Sources : IAU idF 2010, Atlas des patrimoines 2015, SAGE des Deux Morin 2015, IGN Route500® 2011 © IAU idF 2016

Les savoir-faire



Savoir-faire traditionnels

Filière lait et fromages de Brie

Principaux élevages laitiers
(40% du troupeau francilien de vaches laitières)

- Laiterie - fromagerie - affineur
- Transformation de produits laitiers à la ferme
- Foire internationale aux fromages
- Lycée agricole

Filière pommes et cidres

- arboriculteur - producteur
- transformateur

Autre filière

- Activité meulière (*activité disparue*)
- Vannerie artisanale (*Osier du Morin*)
- Farine de blé local (*Moulins Bourgeois*)
- Industrie de la faïence (*Villeroy&Boch*)
- Industrie papetière (*Arjowiggins*)
- Production et teillage du lin
- principale zone de culture de chanvre et lin

Savoir-faire émergents

- Production et transformation du chanvre (*Planète Chanvre*)
- principale zone de culture de chanvre et lin

Valorisation des savoir-faire

- Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne
- Musée de la Meulière

Route des fromages et cidres en Brie

- 1 Saveurs de la Vallée de la Marne
- 2 Saveurs de la Vallée du Grand Morin
- 3 Saveurs de la Vallée du Petit Morin

- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite communale
- Limite de ville nouvelle
- Réseau routier
- Voie ferrée, gare de voyageurs
- Ligne TGV
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

0 5 km

Sources : Maison du Tourisme de la Ferté-Gaucher 2015, IAU IdF 2015, IGN Route500© 2011 - BD TOPO© 2012 © IAU IdF 2016

5. Savoir-faire traditionnels ou émergents

Le territoire de la Brie et des deux Morins se caractérise par des savoir-faire réputés, pour certains disparus tandis que d'autres toujours vivants sont en perte de vitesse. Entre identité historique et patrimoine immatériel, ils ne sont pas à négliger dans la caractérisation du territoire.

Filière élevage bovin et production de fromages

Par son terroir humide favorable à l'élevage, le territoire a conservé sa vocation francilienne de production de lait, produits laitiers et fromages, alors que l'élevage a connu une très forte régression. Les productions de grandes cultures sont devenues majoritaires, mais le territoire d'étude compte encore aujourd'hui parmi le troupeau laitier le plus important d'Île-de-France (près de 40% de l'ensemble du cheptel francilien de vaches laitières).

Plusieurs équipements de première transformation sont encore présents, alors qu'ils ont tendance, quelle que soit la filière, à quitter l'Île-de-France. La Société fromagère de la Brie s'est réimplantée en 2003 à Saint-Siméon, alors qu'elle s'était éloignée dans la région voisine. Comptant 65 employés, elle transforme une dizaine de millions de litres de lait et produit 1100 tonnes de fromage par an. Elle produit depuis trois générations Brie de Meaux AOP, de Melun AOP, de Coulommiers, mais aussi les double et triples crèmes comme le Chevré, le Vignelait, ou encore le Jehan de Brie. La fromagerie Ganot située à Jouarre, intervient dans l'affinage des fromages produits par la fromagerie Rozaire voisine (Tournan-en-Brie). Plus ancienne fromagerie d'affinage de Brie (plus de 100 ans de savoir-faire), elle produit Brie fermier, Brie de Meaux AOP, de Melun AOP, de Coulommiers, de Provins... Le territoire compte par ailleurs cinq éleveurs qui possèdent un atelier de transformation à la ferme, produisant fromages et produits laitiers (à Jouarre, Dagny, Saint-Mars Vieux-Maison, Saint-Rémy-la-Vanne, Sancy-les-Meaux).

Les fromages de Brie constituent un véritable patrimoine gastronomique et un élément d'identité encore fortement attaché au territoire d'étude de la Brie et des Deux Morins. Mais c'est une filière qui continue à régresser : les abattoirs traditionnels ont disparu et les éleveurs souffrent du contexte mondial. Néanmoins, une démarche de labellisation en appellation d'origine protégée est en cours pour protéger et valoriser le Brie de Coulommiers. Un projet de Maison des fromages, qui sera installée en plein centre-ville de Coulommiers, vise, au-delà de la promotion touristique, à aider à la structuration de la filière lait et fromages.

Filière pommes et cidres

La filière cidricole est très ancienne, sa production remontant au XVI^e siècle. Un certain nombre de variétés de pommes sont typiques du territoire de Brie : il s'agit notamment des variétés Rousseau, Faro, Belle Joséphine, Lanscailler, Fleuri tard, Barré... Au XIX^e siècle on dénombrait à l'échelle du département environ 1900 ha de vergers, qui occupaient les terres difficilement cultivables ainsi que les pentes des vallées... Les vergers marquent encore aujourd'hui fortement le paysage du territoire, notamment les vallées des Morins et les entrées/sorties des villages.

En 1909, Adolphe Mignard a créé une cidrerie à Bellot, utilisant les dernières techniques adaptées à la transformation des pommes locales. Son fils, puis son petit-fils lui succéderont, avant que l'entreprise ne devienne une filiale du groupe Pernod-Ricard en 1992, date à laquelle l'usine emploie 130 personnes et commercialise 20 millions de bouteilles par an. L'usine a finalement cessé son activité en 1995.



L'ancienne cidrerie Mignard à Bellot, dont la reconversion est actuellement à l'étude

Le nombre de producteurs de cidre n'a cessé de baisser depuis 20 ans. Aujourd'hui la production de cidre correspond à celle de cinq arboriculteurs (à Saint-Denis-les-Rebais, Verdelot, Choisy-en-Brie, Saint-Cyr sur Morin, Saint-Barthélémy) et deux artisans (à Doue et Saacy-sur-Marne). Par ailleurs, les pépinières Guillaumet à Meilleray produisent depuis 1888 des arbres fruitiers, en s'attachant à conserver les variétés traditionnelles de pommes et poires.

Filières plantes textiles

Lin

Les terres de Brie, aux limons profonds chargées d'humidité, conviennent bien à la culture du lin, plante exigeante, qui peut néanmoins souffrir d'excès de chaleur en été. Dans les années 50, la Seine-et-Marne comptait encore environ 5000 ha de culture de lin.

En 2015, on compte environ 1800 ha de lin cultivé en Seine-et-Marne, dont près de 1200 ha exploités par l'entreprise Devogèle, dans un rayon de 15 km autour de Coulommiers. Cette entreprise familiale, originaire de Belgique et installée en France depuis 1951, dispose d'une unité de teillage à Chailly-en-Brie, employant 15 personnes. Elle cultive du lin biologique sur 50 à 70 ha (90 ha en 2015).

Plus de 95% de la production de lin est destinée à la filière textile (100% pour l'entreprise Devogèle). La totalité de la production part à l'étranger, essentiellement en Chine ou en Inde.



Parcelles de lin à Chevru

(Atome 77)



Traitement mécanique du lin. Teillage à Chailly-en-Brie

(Atome 77)

Chanvre

A partir de 2007, une filière chanvre s'est mise en place en Seine-et-Marne, sous l'impulsion d'une dizaine d'agriculteurs désireux de diversifier leurs activités. Ils se sont regroupés au sein de l'association Planète Chanvre, transformée ensuite en SAS en 2011. En 2015, une centaine d'agriculteurs font partie de Planète Chanvre et cultivent environ 850 ha. En 2016, Planète Chanvre vise une surface cultivée de 950 ha environ. Le bassin de production s'étend sur toute la Seine-et-Marne, du nord du département jusqu'à Melun.

La structure s'est dotée d'une usine de première transformation en 2012 (défibrage), située à Aulnoy, employant une quinzaine de salariés. Les produits issus de la première transformation du chanvre – fibre et chènevotte – sont pour partie destinée à l'industrie automobile et à l'éco-construction, avec un marché tourné majoritairement à l'export (Allemagne notamment). Les fibres rentrent dans la fabrication de matériaux composites ou de laine de chanvre, tandis que la chènevotte est utilisée en vrac ou mélangée à de la chaux (béton de chanvre). Les autres débouchés de la chènevotte sont l'élevage (litière équine) et l'horticulture (paillis pour végétaux).

La filière chanvre seine-et-marnaise reste relativement fragile, avec des investissements importants de la part des agriculteurs engagés dans la démarche. Elle a bénéficié de subventions régionales.



Site de première transformation du chanvre de Planète chanvre à Aulnoy

(M. Carles)



Site de première transformation du chanvre de Planète chanvre à Aulnoy
(M. Carles)

Productions industrielles et artisanales

Les savoir-faire historiques du territoire ont aujourd'hui disparu ou sont en net déclin. Trois activités principales peuvent ainsi être citées : l'activité meulière, la vannerie et l'industrie papetière.

Le secteur fut en effet réputé pour la fabrication de meules à la Ferté-sous-Jouarre, qui étaient expédiées à travers le monde par voie d'eau au XVIII^e siècle. Si l'activité a disparu depuis les années 1950, au milieu du XIX^e siècle cette industrie employait jusqu'à 4000 salariés et les carrières étaient exploitées principalement sur les communes de la La-Ferté-sous-Jouarre, Reuil-en-Brie, Septs-Sorts et Jouarre). Aujourd'hui, un certain nombre de traces sont encore lisibles, comme le port de la ville : il est constitué de 500 meules monolithes empilées formant un mur de 4 m de haut. Les anciens ateliers Gueuvin-Bouchon et Cie, négociants en meules, en ruines, sont également toujours bien visibles sur les quais. Il est également possible d'apercevoir dans les bois alentours quelques traces des anciennes carrières d'extraction de la meule (Bois de la Justice et Bois de la Barre à la Ferté-sous-Jouarre...).

Vannerie

La vannerie fut une activité florissante sur le territoire et participa à faire connaître les deux Morins. A la fin du XIX^e siècle, près de 200 vanniers exerçaient leur artisanat dans les vallées des deux Morins (80 à Bellot !), avec une quinzaine de grands ateliers. Un syndicat des vanniers fut même créé à Bellot au début du XX^e siècle, permettant de grouper les achats, de fixer la rémunération des ouvriers et les prix de vente des articles.

Si l'on recensait encore plus de 800 vanniers au début du XX^e, la guerre de 1914-1918 marque le déclin de l'activité vannière dans les deux vallées. En effet, le développement de l'automobile entraîne la disparition de la spécialité locale, la malle de voyage des Morins, tandis que les produits en plastique remplacent peu à peu les petits articles de vannerie.

Le musée de Seine-et-Marne a réalisé en 1991 une enquête ethnographique chez le dernier vannier en exercice de l'époque, Gilbert Housseau, agriculteur, osiériste et vannier à Bellot, aujourd'hui à la retraite. Toutefois, cette tradition de vannerie se perpétue aujourd'hui grâce à un producteur d'osier situé à Verdolot, proposant des aménagements paysagers en osier vivant tressé.



Productions artisanales de vannerie, musée de St-Cyr-sur-Morin



Productions artisanales de vannerie, musée de St-Cyr-sur-Morin

Papeterie

Dès le XVI^e siècle, des moulins à papier étaient présents entre Jouy-sur-Morin et Coulommiers. De 1791 à 1795, la « Papeterie du Marais », située à Jouy-sur-Morin, fabrique les « assignats », monnaie mise en place sous la Révolution. Peu à peu les unités de fabrication se modernisent et les machines à papier remplacent la fabrication manuelle. En 1828, Félix Delagarde, héritier de la papeterie du Marais à Jouy-sur-Morin rachète la papeterie Sainte-Marie à Boissy-le-Châtel, constituant la « Société des papeteries du Marais et de Sainte-Marie », une des premières SA françaises, qui comprend alors treize moulins. En 1954, quatre papeteries concurrentes qui produisent des papiers à haute valeur fusionnent, donnant naissance au premier groupe papetier français Arjomari, ce dernier intégrant à son tour le groupe international ArjoWiggins. Aujourd'hui la plupart des usines papetières de la vallée sont fermées.



Ancienne papeterie, Jouy-sur-Morin



Ancienne papeterie, Saint-Rémy-la-Vanne

Seul subsiste le site de Crèvecœur Arjowiggins Security SAS, situé à Jouy-sur-Morin, et produisant du papier sécurisé pour billets de banque (une centaine d'employés). Par ailleurs deux anciens sites papetiers, situés à Boissy-le-Châtel, connaissent une reconversion en étant investie par la Galleria Continua, galerie privée d'art contemporain, et par Lucy et Jorge Orta, plasticiens contemporains, qui y fabriquent et y déploient leurs installations.



Vue de l'usine Crèvecœur, à Jouy-sur-Morin
(Musée de Seine-et-Marne)

Faïencerie

Moins emblématique que les autres activités car liée à un seul site géographique, mais néanmoins porteuse d'un savoir-faire local, on peut enfin citer la faïencerie. L'usine Villeroy-et-Boch s'implante sur la commune de la Ferté-Gaucher en 1956 et en devient rapidement l'un des principaux employeurs. Aujourd'hui il s'agit de la dernière usine de carreaux de faïence en France, comptant 140 employés. Depuis 2007, elle est devenue un site spécialisé dans la fabrication de carreaux grand format, travaillant pour Villeroy-et-Boch mais aussi pour d'autres enseignes commercialisées en Allemagne, en Europe du Nord et de l'Est, en Russie et en Turquie. En 2013 elle investit dans l'impression numérique.



Production de carreaux de faïence
(source : Seine-et-Marne développement)

Patrimoine mémoriel

Outre le patrimoine immatériel lié aux savoir-faire, il ne faut pas non plus négliger le patrimoine mémoriel : territoire de marche médiévale où les villes fortifiées maillent les terres, il est aussi théâtre de nombreux conflits (Campagne de France, 1814, Bataille de la Marne dans les vallées de l'Ourcq et du Petit Morin, 1914). Plusieurs monuments permettent le souvenir de ces événements.

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

Le secteur de la basse vallée du Grand Morin comporte moins de lieux emblématiques de savoir-faire « vivants » du territoire en comparaison à d'autres secteurs, mais il est néanmoins loin d'en être dépourvu.

La ville de Coulommiers est emblématique de la filière lait et fromage, ayant donné son nom à l'une des plus célèbres productions fromagères locales. Elle organise chaque année la Foire internationale aux fromages et vins. La mairie porte par ailleurs un projet de création de Maison des fromages. Ce secteur comporte, notamment dans le secteur de Crécy-la-Chapelle et de Maisoncelles-en-Brie une présence encore assez forte de l'élevage laitier.

Quelques vergers, souvent à l'abandon, illustrent la tradition de production de pommes et cidres. Citons par exemple l'arboriculteur et producteur de cidre Denis Mousseaux, qui a réhabilité un ancien verger de 4 ha sur la commune de Boissy-le-Châtel.

La basse vallée du Grand Morin comporte de nombreuses parcelles cultivées en chanvre et en lin, plantes à fibre transformées ensuite sur les communes toutes proches d'Aulnoy (chanvre) et de Chailly-en-Brie (lin).

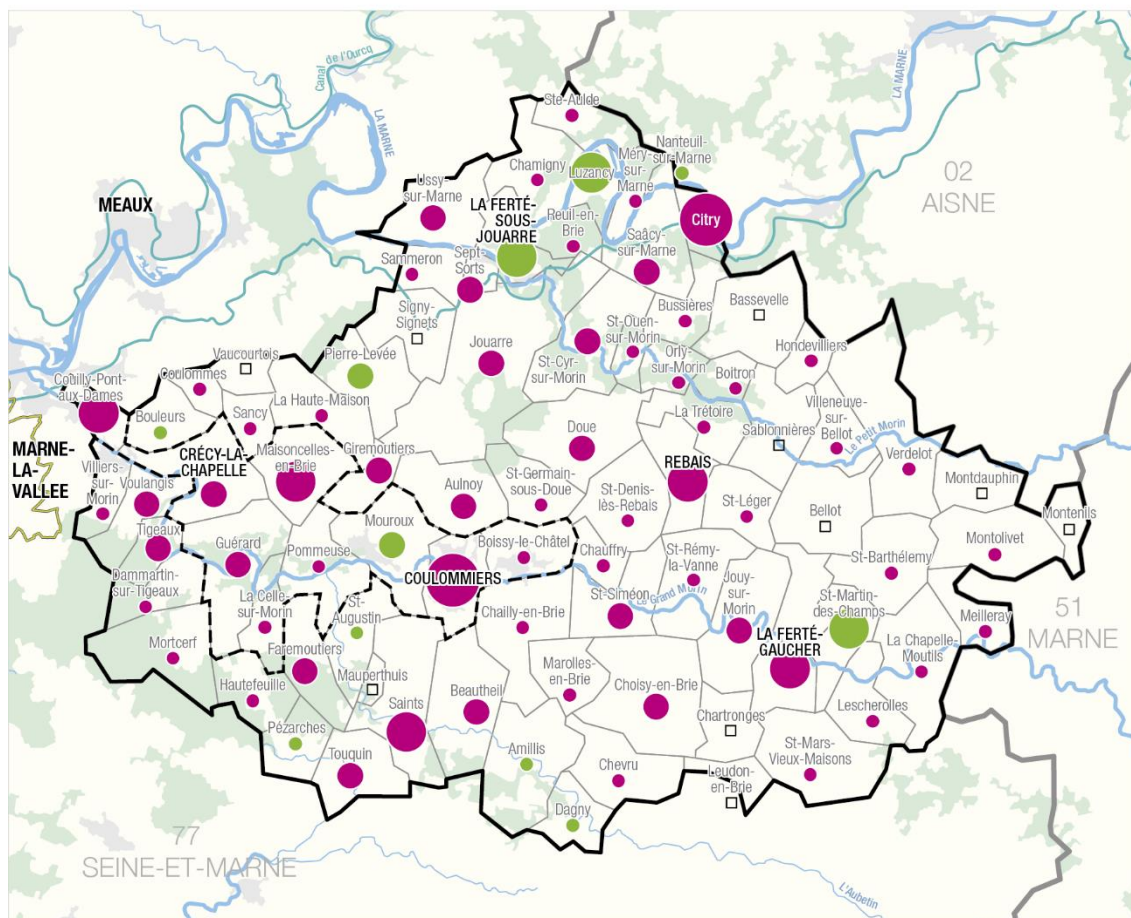
Par ailleurs, la culture de la vigne était jadis relativement développée sur ce secteur, notamment sur les coteaux des communes de Pommeuse, mais surtout de Guérard. Avec 300 ha de vignes avant la Révolution, cette dernière était une des paroisses de Brie comprenant la plus grande étendue de vignes, et le vin de Guérard était très réputé. Quelques vignes ont été replantées dans des parcelles privées et associatives de la commune.

La présence de nombreux moulins le long du Grand Morin atteste d'activités et savoir-faire aujourd'hui disparus, tels que la meunerie et la papeterie.

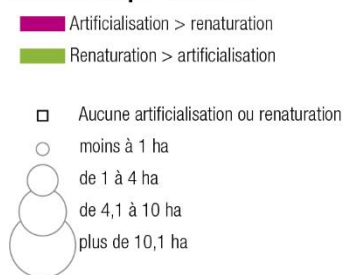


Commerces, centre-ville de Coulommiers

Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels entre 2008 et 2012



Bilan des surfaces consommées entre 2008 et 2012 en hectares par commune



- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite communale
- Limite de ville nouvelle
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

0 5 km
 Sources : IAU îdF Evolumus 2012,
 IGN Route500© 2011 - BDTOP© 2012
 © IAU îdF 2015

6. Développement urbain et planification

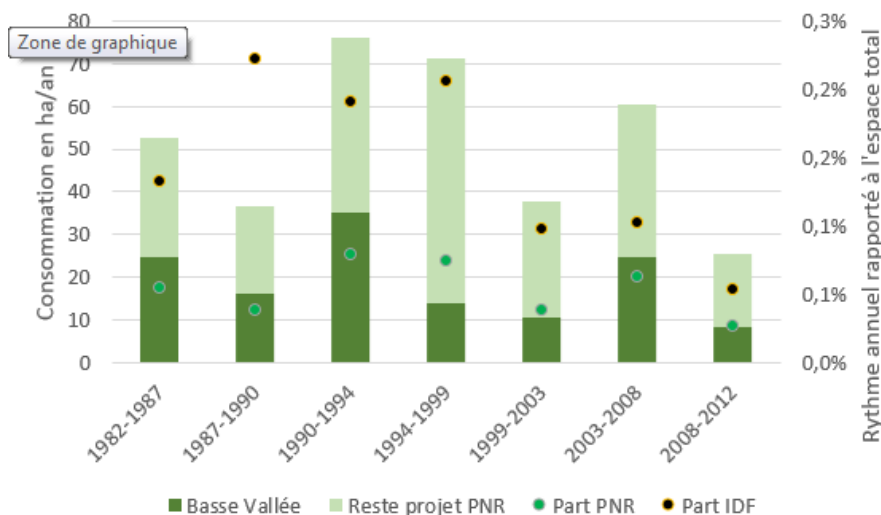
Une consommation d'espace moins rapide que dans le reste de l'Île-de-France

Dans le périmètre d'étude du projet de parc, la consommation d'espaces a connu son point le plus haut au cours des années quatre-vingt-dix avec plus de 70 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers disparaissant chaque année. Ce rythme a significativement baissé au cours des années 2000 avec, en moyenne 44 ha/an consommés entre 2003 et 2012 (26 ha/an entre 2008 et 2012).

Au regard de la taille du territoire de projet, la consommation d'espaces s'affiche en deçà du rythme constaté en Île-de-France, et ce quelle que soit la période considérée. Pour autant, si on constate qu'au cours des années quatre-vingt-dix la consommation d'espace se produit à un rythme nettement plus rapide en Île-de-France que dans le projet de parc, le différentiel tend à se réduire en fin de période. En d'autres termes, la baisse du rythme de la consommation d'espace constatée depuis 10 ans en Île-de-France ne se produit pas avec la même rapidité dans le projet de parc.

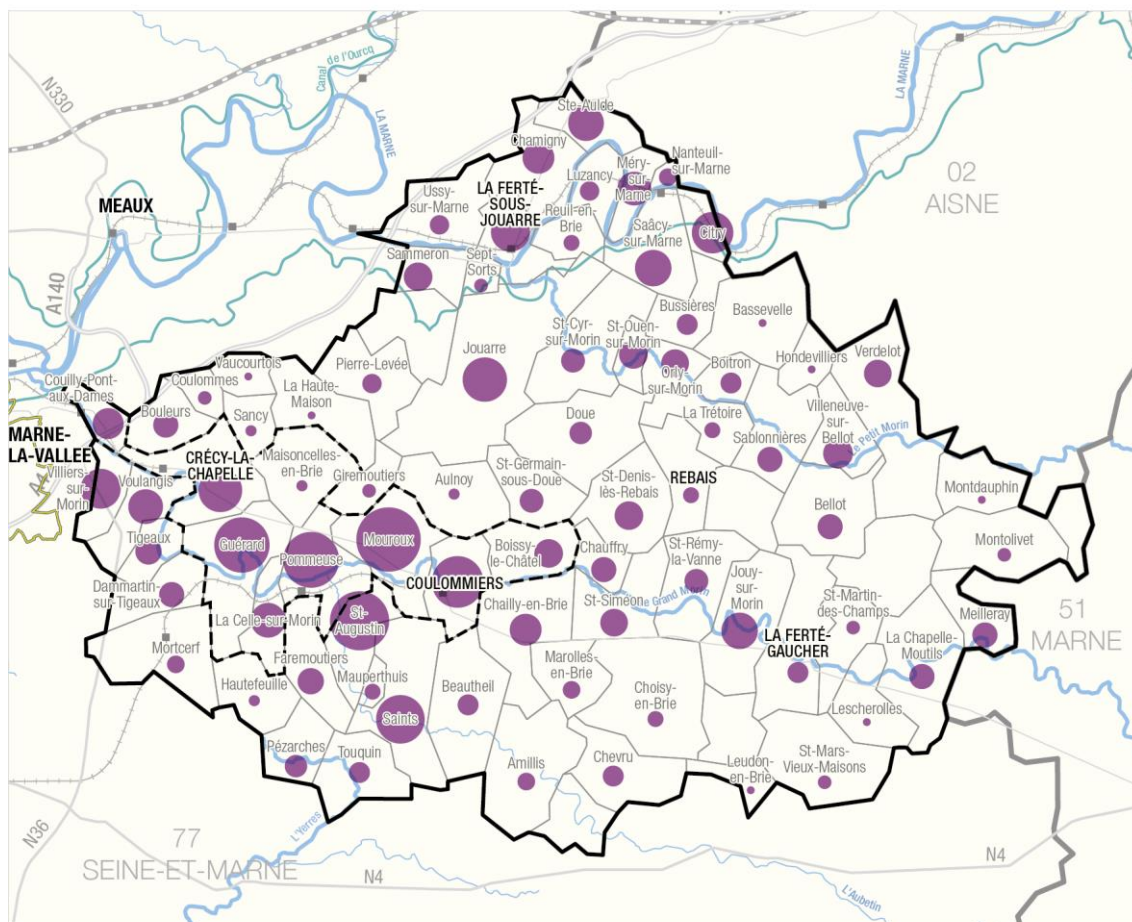
Une partie des espaces artificialisés peuvent revenir à l'état « naturel ». Il s'agit notamment des carrières aménagées suite à l'arrêt de l'extraction des matériaux, mais aussi des espaces aménagés en milieux à dominante herbacée dans la cadre des chantiers (abords de voirie...).

Entre 2008 et 2012, certaines communes du périmètre ont vu ces phénomènes de renaturation dominés en surface le processus d'artificialisation. Au bilan, la commune apparaît comme ayant « gagné » des milieux ouverts (agricoles, boisés ou naturels). Bien qu'ayant eu leur état naturel bouleversés, et en particulier leurs ressources sols, cette renaturation peut être considérée comme bénéfique à long terme pour conserver des espaces ouverts dans les communes. C'est le cas des communes de La Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Saint-Martin-des-Champs et Mouroux, qui apparaissent en « vert » sur la carte de « Consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels entre 2008 et 2012 ».

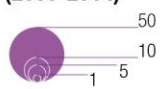


Rythme de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et comparaisons avec le territoire régional entre 1982 et 2012

Pressions foncières



**Nombre de transactions foncières
soumises à pression
(2006-2014)**



- Périmètre de projet PNR 2015
- - - Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite communale
- Réseau routier
- Voie ferrée, gare de voyageurs
- Ligne TGV
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

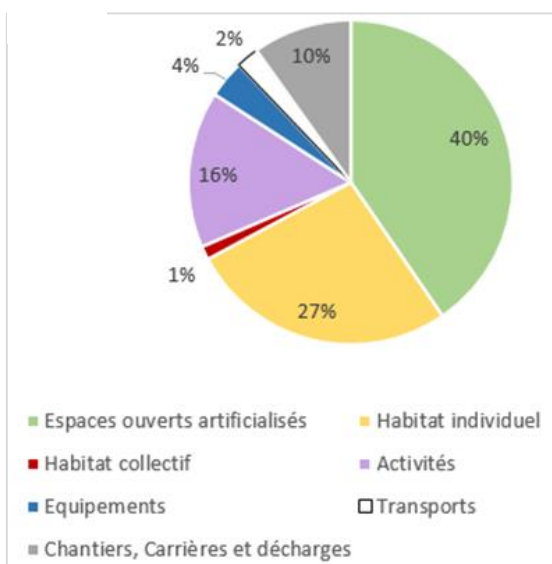
N 0 5 km

Sources : Safer Bases de données DIA et
rétrocessions 2006-2014,
IGN Route500© 2011 - BDTOP© 2012
© IAU idF 2016

Origine et destination des espaces urbanisés

Entre 2003 et 2012, plus des deux tiers des terres urbanisées avaient une vocation initiale agricole, majoritairement des terres labourées et des prairies. Pour le reste, il s'agissait d'espaces en friche (22 %) et, plus marginalement car mieux protégées, de forêts (9 %).

Au cours de la même période, l'urbanisation a majoritairement donné lieu à l'aménagement d'espaces ouverts artificialisés (40 %), notamment en golf (50 ha), de jardins de l'habitat (46 ha) ou encore d'espaces verts (40 ha). L'urbanisation liée aux espaces d'habitat représente quant à elle un peu plus du quart des espaces consommés, dont 120 ha pour l'habitat individuel, tandis que les espaces d'activités représente la troisième principale source de consommation d'espace (16 %, soit 70 ha).



Destination des espaces urbanisés entre 2003 et 2012

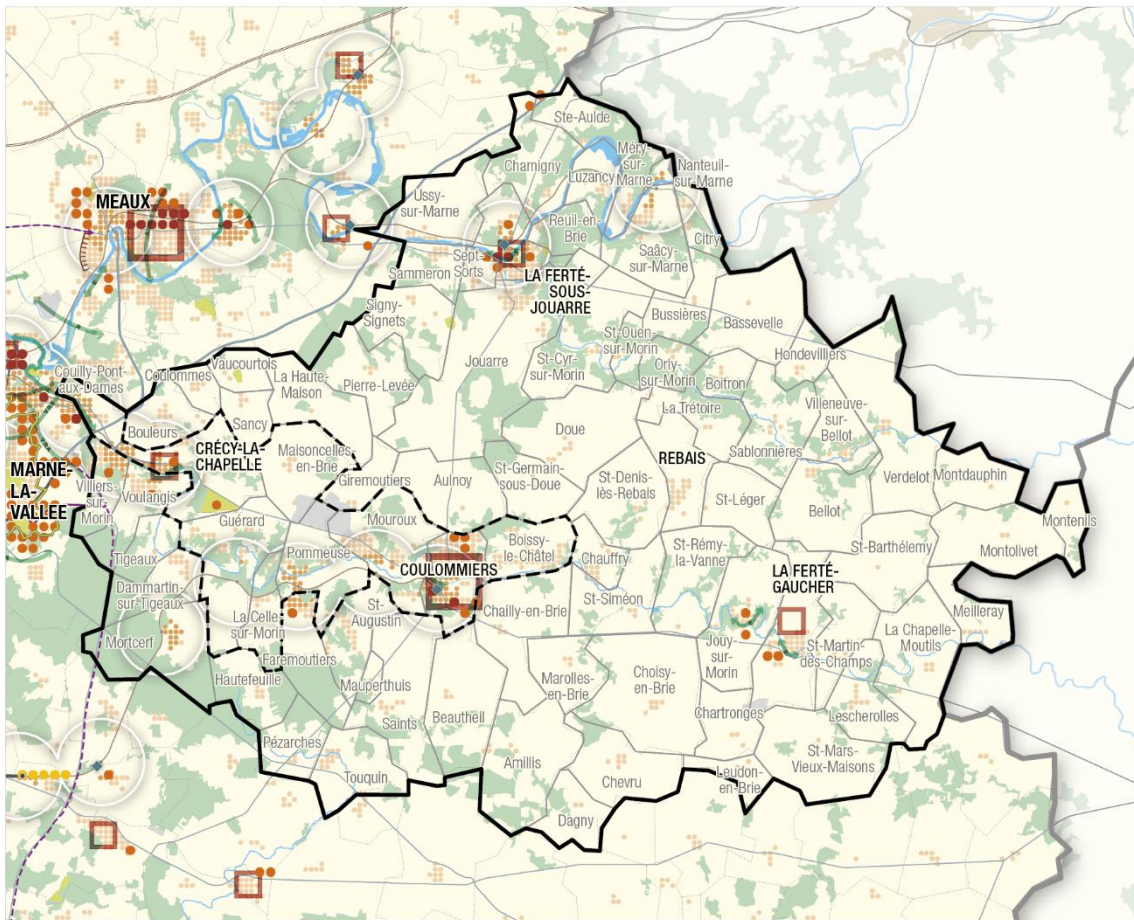
Une pression foncière accentuée dans les vallées

L'analyse des pressions foncières est le fruit d'un partenariat entre l'IAU et la SAFER Île-de-France, qui fournit ses données. L'action opérationnelle de la SAFER s'appuie sur un droit de préemption institué à son profit « en cas d'aliénation à titre onéreux de fonds agricoles ou de terrain à vocation agricole, quelle que soit leur dimension » (L. 143-1 du Code rural). Concrètement, au travers de déclarations d'intention d'aliéner (DIA), la SAFER est informée des projets de vente et ce dès le premier mètre carré dans les zones A et N des documents d'urbanisme et dans les zones U et AU à partir de 2 500 m². En milieu rural, on considère que 95 % des DIA donnent lieu à des transactions effectives, ce qui leur confère un véritable intérêt pour le suivi des marchés.

À partir de ces données de la SAFER, les transactions révélatrices de pressions foncières sont identifiées. Il s'agit des biens vendus au-delà d'un seuil de prix compatible avec une valorisation agricole ou naturelle (soit 1 €/m² pour les terres de grande culture et les espaces naturels, et 5 €/m² pour des terres de cultures spécialisées). Ces pressions sont révélatrices d'une valorisation de la terre qui ne peut qu'être attribuée à une anticipation sur un changement d'usage de la part de l'acquéreur. Cette information ne rend pas compte de la consommation d'espaces : si l'anticipation d'une urbanisation à venir peut parfois expliquer le niveau de prix, l'urbanisation n'est pas forcément observée à court terme, et il peut aussi s'agir d'acquisition pour des usages récréatifs, maintenant le couvert végétal. Néanmoins, ces transactions, de par leurs prix élevés et les références qu'elles créent pour les ventes à venir, contribuent à la déstabilisation de l'équilibre économique des exploitations.

À l'échelle de la région Île-de-France, le territoire du projet de PNR n'est pas le plus exposé aux pressions foncières. Leur nombre y demeure néanmoins important, notamment au regard des PNR existants, où, couplée à l'intervention de la SAFER, la mise en œuvre de politiques de préservation des espaces agricoles et naturels a permis d'en limiter l'intensité. Ainsi entre 2006 et 2014, 968 transactions sont révélatrices de pressions foncières dans le périmètre d'étude, pour une surface totale de 320 ha. La superficies de transaction soumises à pression représente 16 % de la totalité des transactions étudiées à l'aune du critère de prix, contre 33 % en Île-de-France.

Extrait de la CDGT du SDRIF 2030

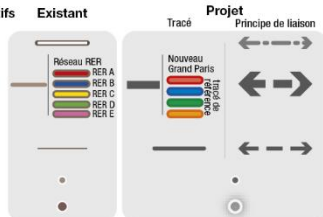


Relier et structurer

Les infrastructures de transport

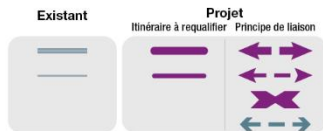
Les réseaux de transports collectifs

Niveau de desserte national et international
 Niveau de desserte métropolitaine
 Niveau de desserte territoriale
 Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris)
 Gare TGV

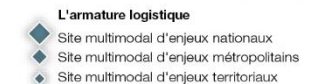


Les réseaux routiers et fluviaux

Autoroute et voie rapide
 Réseau routier principal
 Franchissement
 Aménagement fluvial



Les aéroports et les aérodromes



Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

Espace urbanisé à optimiser
 Quartier à densifier à proximité d'une gare
 Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

Secteur d'urbanisation préférentielle
 Secteur d'urbanisation conditionnelle
 Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares
 Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

Les fronts urbains d'intérêt régional
 Les espaces agricoles
 Les espaces boisés et les espaces naturels
 Les espaces verts et les espaces de loisirs
 Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer

Les continuités :
 Espace de respiration (R)
 Liaison agricole et forestière (A)
 Continuité écologique (E)
 Liaison verte (V)
 Le fleuve et les espaces en eau

— Périmètre de projet PNR 2015
 - - - Secteur de la basse vallée du Grand Morin

— Limite régionale
 — Limite communale
 — Limite de ville nouvelle
 — Hydrographie

N 0 5 km

Sources : Carte CDGT SDRIF 2030,
 IGN Route500© 2011-BDTopo© 2012
 © IAU ÎdF 2016

Un cadre existant et à venir : le SDRIF et la Charte

Le SDRIF, approuvé en Conseil d'État le 27 décembre 2013, constitue le cadre de référence pour l'aménagement du territoire régional à l'horizon 2030. Document stratégique, porteur d'un projet de société et d'une vision à long terme, le SDRIF est également un document d'urbanisme de portée réglementaire, avec lequel les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles.

Le SDRIF retient le projet de PNR de la Brie et des Deux Morin comme outil privilégié de mise en œuvre de ses objectifs et orientations, constituant une véritable opportunité de rééquilibrage au nord-est de la Seine-et-Marne et complétant le réseau des PNR existants, territoires d'intérêt métropolitain.

Ce projet d'échelle métropolitaine devra concilier la maîtrise de l'urbanisation, le développement économique et la valorisation des ressources environnementales et paysagères du territoire. Il devra porter des objectifs ambitieux afin de renforcer la diversité économique, le développement du tourisme vert et la valorisation des grands équipements attractifs.

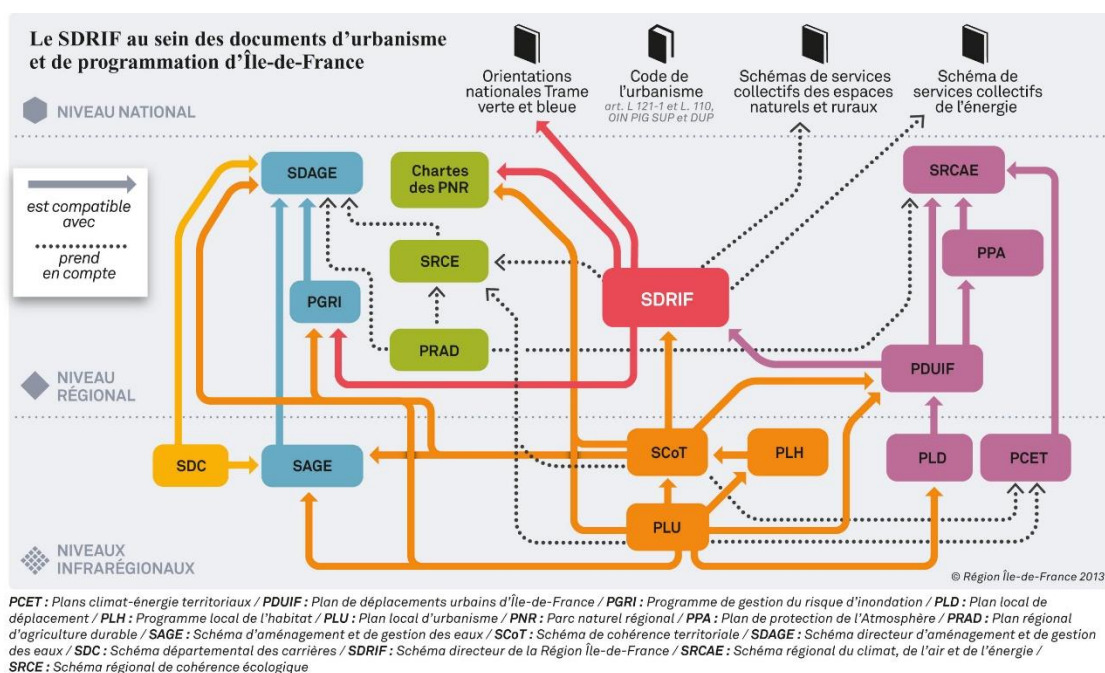
L'accessibilité globale de ce large secteur sera favorisée. A ce titre, le projet de déviation de Coulommiers devra être exemplaire en matière de respect de la sensibilité environnementale des sites et de limitation de la consommation d'espaces agricoles. Les déplacements entre les bassins de vie de l'est de la Seine-et-Marne seront facilités par une liaison nord-sud reliant La Ferté-sous-Jouarre à Montereau-Fault-Yonne via Coulommiers et Nangis.

Le territoire des 83 communes est doté d'une certaine capacité d'urbanisation au SDRIF, concentrée principalement autour des agglomérations de Coulommiers (pôle de centralité de premier rang), de La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher et Crécy-la-Chapelle (pôles de centralité de second rang).

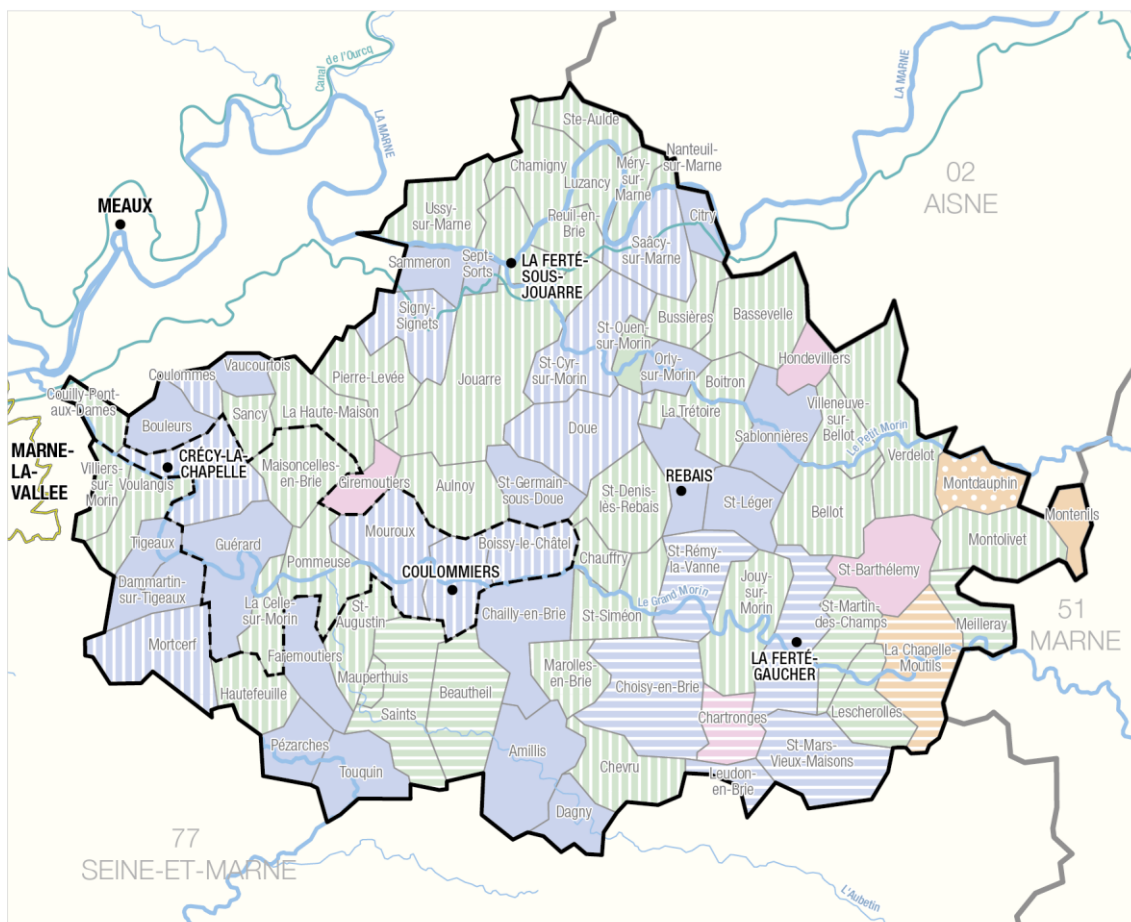
La capacité d'urbanisation maximale, de l'ordre de 620 ha, est localisée dans 19 secteurs d'urbanisation préférentielle et 10 quartiers de gare. Par ailleurs, le territoire est doté d'une extension maximale de l'ordre de 360 ha au titre du développement des bourgs et villages ou pour conforter les pôles de centralité.

Quatre secteurs de densification préférentielle sont également identifiés à Coulommiers et La Ferté-sous-Jouarre et six continuités écologiques sont inscrites le long du Grand Morin et de la Marne.

Dans la hiérarchie des normes, le SDRIF s'impose aux documents d'urbanisme locaux – Scot, PLUI, PLU, Carte Communale –, selon le schéma ci-dessous. La Charte du Parc et son Plan de Parc s'imposent cependant au SDRIF dans cette hiérarchie. Le projet de territoire porté par le parc naturel régional devra donc s'inscrire dans le cadre du SDRIF, mais pourra être plus ambitieux en matière de maîtrise de l'urbanisation et d'intégration de l'urbanisation au territoire, dans le respect de ses patrimoines.



Documents d'urbanisme locaux : état et procédures en cours



POS, PLU et Carte communale au 14 novembre 2016

Document opposable dans la commune

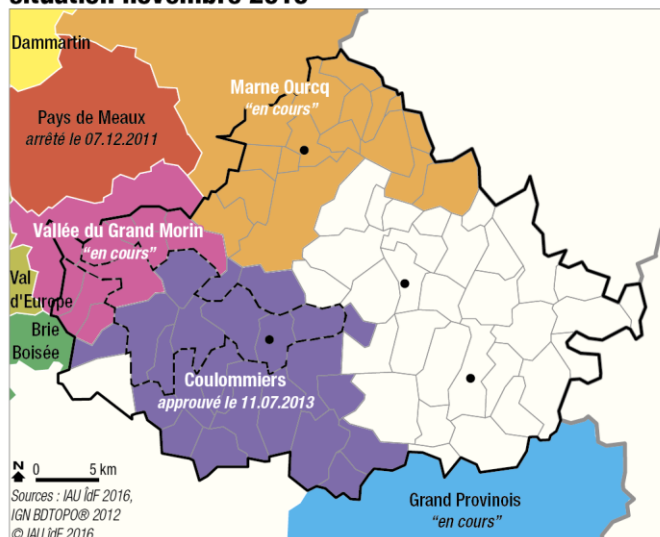
- Plan local d'urbanisme
- Plan d'occupation du sol
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme

Document en cours de révision ou d'élaboration

- Plan local d'urbanisme
- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Carte communale

- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite communale
- Limite de ville nouvelle
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

Les SCoT, situation novembre 2016



0 5 km
Sources : Conseil Régional UAD 2016,
IGN Route500® 2011 - BDTOPO® 2012
© IAU îdF 2016

0 5 km
Sources : IAU îdF 2016,
IGN BDTOPO® 2012
© IAU îdF 2016

De grands projets de zones d'activités sur le territoire

Certains grands projets d'aménagement sont envisagés sur le territoire du projet de PNR. Il s'agit de projets de zones d'activités économiques, de diverses vocations, pour une superficie globale de l'ordre de 150 hectares.

- Au nord, sur Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde, la zone des Effaneaux est un projet dédié à la logistique, ainsi qu'à l'accueil de PME et d'équipements. Sur un total d'une cinquantaine d'hectares, environ ¼ se situe sur le périmètre du projet de PNR.
- Dans la vallée du Grand Morin, sur Mouroux, le long de la RD934 et au sud de l'aérodrome de Coulommiers, la ZAC du parc d'activités du Plateau de Voisins, à vocation artisanale, tertiaire et industrielle, est en cours de développement sur environ 27 hectares. A cette zone, s'ajoutent les projets :
 - d'aménagement d'un parc d'activité tertiaire de 20 hectares, à Pommeuse, dans la continuité du parc du Plateau de Voisins,
 - d'extension sur Chailly-en-Brie, des zones d'activités de la Prairie Saint-Pierre et des Longs Sillons situées sur Coulommiers, pour une superficie d'environ 34 hectares,
 - d'extension pour un total d'environ 20 hectares, de plusieurs petites zones d'activités (les 18 Arpents, zone commerciale de Mouroux, la Pitancerie, les Baliveaux).

Ces projets seront à intégrer, voire à requestionner dans le cadre de l'élaboration de la charte du PNR, notamment au regard des enjeux de maîtrise de la consommation d'espace.

L'accès au très haut débit pour tous est par ailleurs une priorité du département de Seine-et-Marne, avec un aménagement numérique du territoire progressivement déployé jusqu'en 2029. L'aménagement numérique offre de nombreuses opportunités de valorisation des territoires ruraux, qui peuvent être mises au service d'une amélioration du cadre de vie, d'un renforcement de la vie locale, dont le projet de PNR peut se saisir pour conforter une identité et une cohésion territoriale.

Un fort renouvellement des documents d'urbanisme locaux

Actuellement, (situation au 14 novembre 2016, selon les données régionales), 42 communes sur l'ensemble du territoire sont couvertes par des plans d'occupation des sols, 34 communes sont couvertes par des plans locaux d'urbanisme, 4 communes disposent de cartes communales et 3 sont sous le régime du règlement national d'urbanisme. Les échéances imposées par la Loi Alur (procédure aboutie avant le 27 mars 2017) ainsi que la nécessité de se mettre en compatibilité avec le SDRIF vont pousser de très nombreuses communes à court terme à s'engager dans une révision ou une élaboration de PLU. Ces procédures offrent la possibilité d'orienter le développement futur des communes vers un aménagement et un urbanisme plus économe en espace, mieux polarisé et plus dense, intégrant davantage les enjeux environnementaux.

A la date du 14 novembre 2016, 46 communes sont en cours de révision ou élaboration de PLU (notamment 8 communes sur 9 dans la basse vallée du Grand Morin) et une commune est en élaboration de carte communale. Par ailleurs, 13 communes se sont engagées dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. A cette date, ce sont donc près des trois quarts des communes qui travaillent à la réalisation de leur document d'urbanisme local.

En ce qui concerne les Schémas de cohérence territoriale, seule la partie ouest du territoire est concernée par un projet de Scot, et seul le Scot de Coulommiers, a été approuvé (juillet 2013). La reconfiguration des intercommunalités locales ne facilite pas la conduite et l'aboutissement de ces projets de territoires, dont la cohérence globale – en dehors du secteur de Coulommiers – est aujourd'hui assurée par le SDRIF 2030. Ce document d'échelle régionale, ne permet cependant pas de transcrire finement la prise en compte des enjeux locaux.

Zoom sur la basse vallée du Grand Morin

L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols invite à s'interroger sur les territoires principalement exposés aux phénomènes de consommation d'espace dans le projet de parc. En distinguant les neuf communes dites de « la basse vallée du Grand Morin » (dont font partie Coulommiers et Crécy la Chapelle), on constate que jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, ce secteur contribuait à près de la moitié de la consommation d'espace constatée pour l'ensemble du périmètre (soit, relativement à la taille du territoire, un rythme 6 fois supérieur). Mais depuis le début des années 2000, l'extension de l'urbanisation s'est ralentie dans la basse vallée du Grand Morin et représente, en fin de période, environ le tiers de la consommation constatée à l'échelle du territoire de projet.

Dans le projet de PNR, les transactions révélatrices de pressions sont les plus nombreuses dans les vallées, notamment dans celles du Grand Morin, de l'Aubetin et, dans une moindre mesure, dans celles du Petit Morin et de la Marne. Sur les plateaux, elles se révèlent nettement plus rares, même si quelques transactions cumulent à elles seules des surfaces importantes.

Ainsi, la grande majorité des transactions révélatrices de pressions foncières concerne des terrains de petite taille situés sur les coteaux des vallées. Pour ce territoire, la déprise agricole touchant les cultures des vallées (vergers notamment) conjuguée à la proximité des espaces urbanisés et des axes de transports constitue un terreau favorable à l'émergence de pressions foncières, alors que les plateaux de grandes cultures apparaissent relativement préservés.

Lutter contre ces pressions est pourtant possible : le développement d'une véritable politique foncière s'appuyant sur une veille foncière active permettrait de mener à terme des projets d'aménagement tout en contrôlant les pressions foncières.

Ces politiques foncières apparaissent d'autant plus nécessaires que l'étude des règlements d'urbanisme révèle que, seuls, ils ne suffisent pas à juguler les pressions foncières. Dans les zones A et N des PLU, de nombreuses parcelles non bâties sont soumises à pressions. Ces pressions sont en partie dues à l'incertitude juridique qui pèse sur l'évolution des règlements d'urbanisme, ce qui plaide en faveur de la définition de projet de territoire intégrant la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles à long terme.

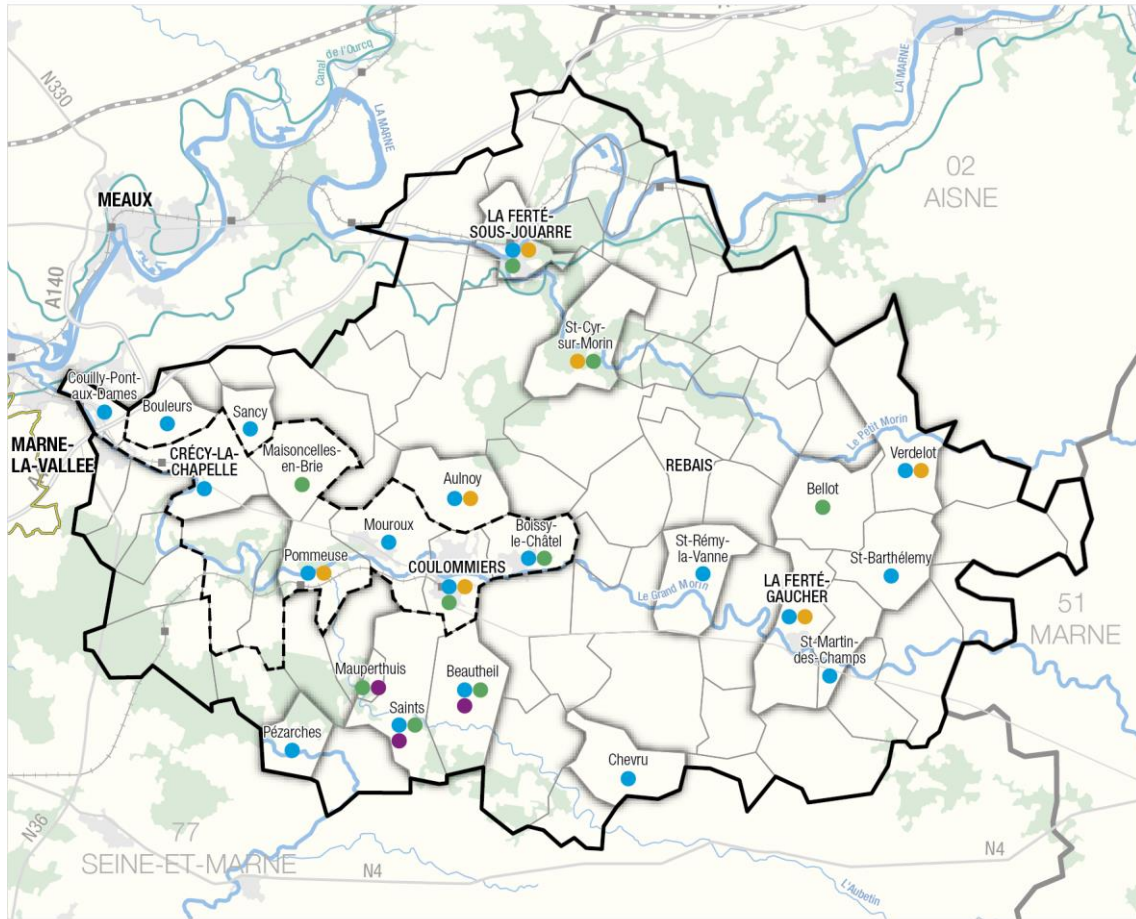
Documents d'urbanisme locaux : état et procédures en cours dans la basse vallée du Grand Morin

Commune	DUL opposable	depuis...	DUL en révision ou élaborat°	depuis...
Boissy-le-Châtel	PLU	2011	PLU	2016
Couilly-Pont-aux-Dames	POS	2001	PLU	2012
Coulommiers	PLU	2007	PLU	2013
Crécy-la-Chapelle	PLU	2013	PLU	2014
Guérard	PLU	2012		
La Celle-sur-Morin	POS	1993	PLU	2014
Maisoncelles-en-Brie	POS	1989	PLU	2009
Mouroux	PLU	2004	PLU	2015
Pommeuse	POS	1985	PLU	2014

Propositions d'actions



Localisation d'exemples d'actions



Type d'action ou projet exemplaire

- Contribuer à la mise en oeuvre du SAGE
- Contribuer à la mise en oeuvre du projet Leader du GAL "Terres de Brie"
- Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales
- Maîtriser l'urbanisation et les infrastructures

- Périmètre de projet PNR 2015
- Secteur de la basse vallée du Grand Morin
- Limite régionale
- Limite communale
- Réseau routier
- Voie ferrée, gare de voyageurs
- Ligne TGV
- Hydrographie
- Canal / aqueduc

0 5 km

Sources : IAU îdF 2016,
IGN Route500® 2011 - BDTOP® 2012
© IAU îdF 2016

Préambule

Afin de renforcer la dynamique d'évolution du territoire vers une intégration des enjeux patrimoniaux et environnementaux en cohérence avec les missions assignées aux parcs naturels régionaux, et en tenant compte des mesures déjà engagées sur le territoire, les actions proposées sont regroupées en cinq parties :

- Lancer un plan de reconquête paysagère
- Maîtriser l'urbanisation et l'insertion des infrastructures
- Contribuer à la mise en œuvre du programme Leader du GAL Terres de Brie
- Contribuer à la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin
- Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales

Les mesures relèvent de différents registres d'action, que l'on retrouve communément dans les chartes des PNR franciliens : Connaissance ; Protection, préservation ; Restauration ou valorisation ; Aménagement ; Gestion ; Insertion paysagère, requalification ; Sensibilisation...

Chaque action proposée fait l'objet d'une fiche avec un rapide descriptif du principe de l'action, appuyé systématiquement par un exemple concret, si possible tiré du territoire ou d'expériences menées dans des parcs naturels régionaux.

La dernière partie de ces fiches consacrée au plan d'actions paysagères, présente un caractère plus opérationnel, avec des propositions d'aménagement à faire sur des sites spécifiques identifiés sur le territoire du projet de parc à titre d'exemple.

Trente fiches actions sont proposées, réparties de la façon suivante :

- Lancer un plan de reconquête paysagère :Fiches 1.1 à 1.6
- Maîtriser l'urbanisation et les infrastructures :Fiches 2.1 à 2.5
- Contribuer à la mise en œuvre du projet Leader du GAL Terres de Brie :Fiches 3.1 à 3.4
- Contribuer à la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin :Fiches 4.1 à 4.6
- Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales :Fiches 5.1 à 5.9

1. Lancer un plan de reconquête paysagère

Le territoire de la Brie et des deux Morins présente des richesses paysagères incontestables, et aussi des altérations à traiter, les unes comme les autres étant particulièrement concentrées dans le même secteur, celui de la basse vallée du Grand Morin. Face à ce type de problème, un « Plan d'actions paysagères », ou « Plan de reconquête paysagère » serait un outil approprié : en effet, il s'agit d'un outil opérationnel, qui peut assez rapidement produire des résultats visibles et encourageants pour une action plus à long terme, surtout dans le secteur du Grand Morin aval qui concentre les atouts et les problèmes. Et une structure gestionnaire de l'ensemble du territoire, telle qu'un Parc, serait le meilleur acteur à même de l'engager

L'intérêt d'une structure de type Parc

Un Plan d'actions paysagères nécessite un territoire pas trop étendu et un acteur ayant les compétences réglementaires et opérationnelles pour le mettre en œuvre. Un tel plan est par exemple difficile à mettre en œuvre à l'échelle de toute l'Île-de-France, territoire très vaste, aux problématiques très variées, et dont les acteurs à son échelle (État et Région) n'ont pas tous les leviers (prérogatives des échelons inférieurs, sur lesquels la Région n'a pas de tutelle).

En revanche, sur un espace restreint à une dizaine de communes, avec une structure intercommunale ayant compétence sur les questions d'aménagement, d'urbanisme, de patrimoine et de paysage (idéalement, un Parc), les conditions sont réunies pour qu'un tel plan soit efficace. Il faut aussi pour cela qu'il soit porté dans la durée (au moins une dizaine d'années) avec une volonté constante, car en matière de paysage, peu d'actions sont visibles à court terme. La durée d'une charte de PNR permet d'aboutir à des résultats.

L'intérêt d'une approche ponctuelle

L'opportunité d'un Plan d'actions paysagères est encore plus grande pour ce type de situation, où il s'agit moins d'accompagner de grandes tendances que de traiter des éléments plus ou moins ponctuels – que ce soit des altérations à résorber ou des éléments de qualité à valoriser. Concernant les altérations, des projets de ce type ont été menés par d'autres collectivités, notamment il y a une vingtaine d'années sous le nom de « traitement des points noirs » (départements de Savoie, de la Somme...), ainsi que des études moins opérationnelles (sous le nom de « situations critiques » en Île-de-France). Ils partent du constat que les dégradations du paysage suivent souvent une « loi de Pareto » : 20 % des causes (cabanisation, affichage, équipements, constructions, réseaux...) sont responsables de 80 % des effets (impact visuel), parce qu'elles sont

situées en premier plan ou dans les endroits les plus vus. La première étape de ces projets consiste donc à identifier ces 20 % – des dégradations souvent ponctuelles qui exercent une influence négative sur un environnement plus large –, puis d'identifier les types de réponse : résorption, dissimulation, intégration... Souvent la réponse la plus réalisable est l'intégration, qui requiert un projet paysager, donc une compétence spécifique. Comme pour l'identification des causes, il s'agit d'identifier les projets et les dispositions réglementaires qui feront le plus d'effet avec le moins de moyens, pour les réaliser ou les appliquer en priorité.

L'importance des premiers plans

L'importance des altérations du paysage dépend de leur position par rapport aux points d'où elles sont vues. Ceci donne un poids particulier à de nombreuses petites dégradations qui sont au premier plan des vues depuis l'espace public, principalement la voirie : réseaux de basse tension (alors que ceux de haute tension sont généralement loin des points de vue), cabanisation (alors qu'elle est intégrée de loin par la végétation), mauvaise gestion de la végétation de bords de routes...



Le cadrage de la vue par des arbres le long de la route valorise celle-ci (entre Dammartin et Guérand) ; à l'inverse, des premiers plans dégradés dévalorisent l'ensemble de la vue (Mouroux, Les Parrichets)



Depuis les grandes voies, parcourues plus rapidement, les premiers plans tendent à s'estomper, mais ils conservent un rôle de cadrage des vues et une importance liée à leur répétition. C'est ainsi que les plantations d'alignement jouent un rôle important dans la qualité des vues, quelles que soient les vues lointaines qu'elles encadrent, et que leur perte rend plus voyants les facteurs de banalisation que peuvent présenter ces vues.

Typologie des situations actuelles

Les situations pouvant faire l'objet d'un projet paysager peuvent être liées à des éléments positifs à mettre en valeur (patrimoine, vues...) ou à des sites dégradés à restaurer, mais elles sont volontairement présentées à la suite dans les pages qui suivent, sans en faire deux ensembles séparés. En effet, il s'agit souvent à la fois, sur un même lieu, de mettre en valeur les éléments de qualité (par exemple un bâtiment ou un alignement d'arbres), de supprimer ou d'intégrer les éléments discordants (p. ex. des réseaux à enfouir ou des cabanes à dissimuler) et de créer des aménagements dont la qualité propre permettra de valoriser les lieux.

Les situations étudiées, décrites en même temps que les projets qu'elles peuvent porter, sont les suivantes :

- Mise en valeur des éléments patrimoniaux ;
- Mise en valeur des belvédères ;
- Intégration des secteurs de « cabanisation » ;
- Intégration des lotissements et extensions d'habitat individuel ;
- Effacement des réseaux apparents : électricité, canalisations ;
- Insertion du bâti d'activités ;
- Traitement de la voirie en zone d'activités : industrie, commerce en entrée de ville.

Structure des fiches-actions

Les fiches-actions du plan de reconquête paysagère présentent toutes la structure suivante, qui fait une large place à l'image (plan, vues de l'état actuel, simulation de l'état futur) :

- Numéro et titre de fiche, correspondant à un grand type de problématique
- Sous-type et lieu d'exemple

Pour l'état actuel :

- Plan de situation, 1 : 25 000
- Dans certains cas, orthophoto de détail de l'état actuel, 1 : 8 000
- Vues photographiques de l'état actuel

Pour les propositions :

- Dans certains cas, plan schématique des propositions sur fond d'orthophotographie
- Simulation du traitement possible par photomontage ou croquis sur les vues présentées de l'état actuel

Le texte est réduit au minimum :



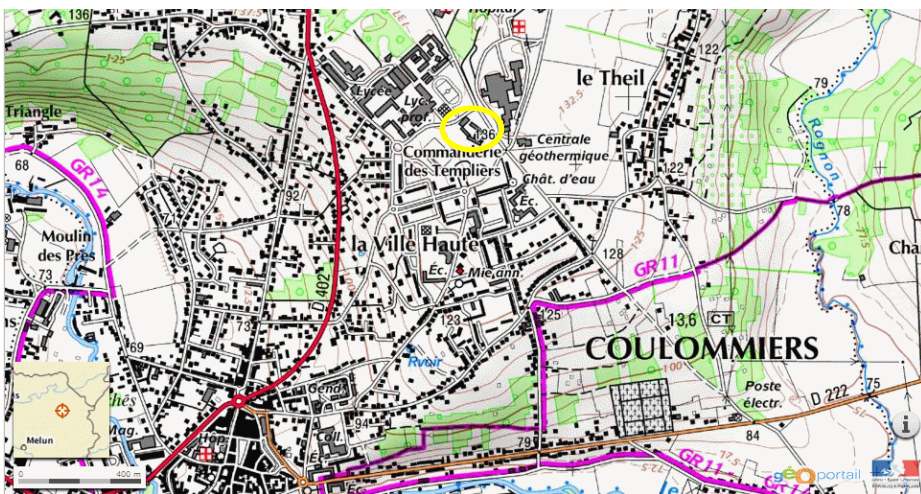
– Le symbole Loupe signale les éléments de constat



→ Le symbole Crayon signale les principes des propositions

Fiche 1.1 : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux

→ Bâtiment majeur : Commanderie des Templiers de Coulommiers



Plan de situation 1 : 25 000



Vue de l'entrée (nord)



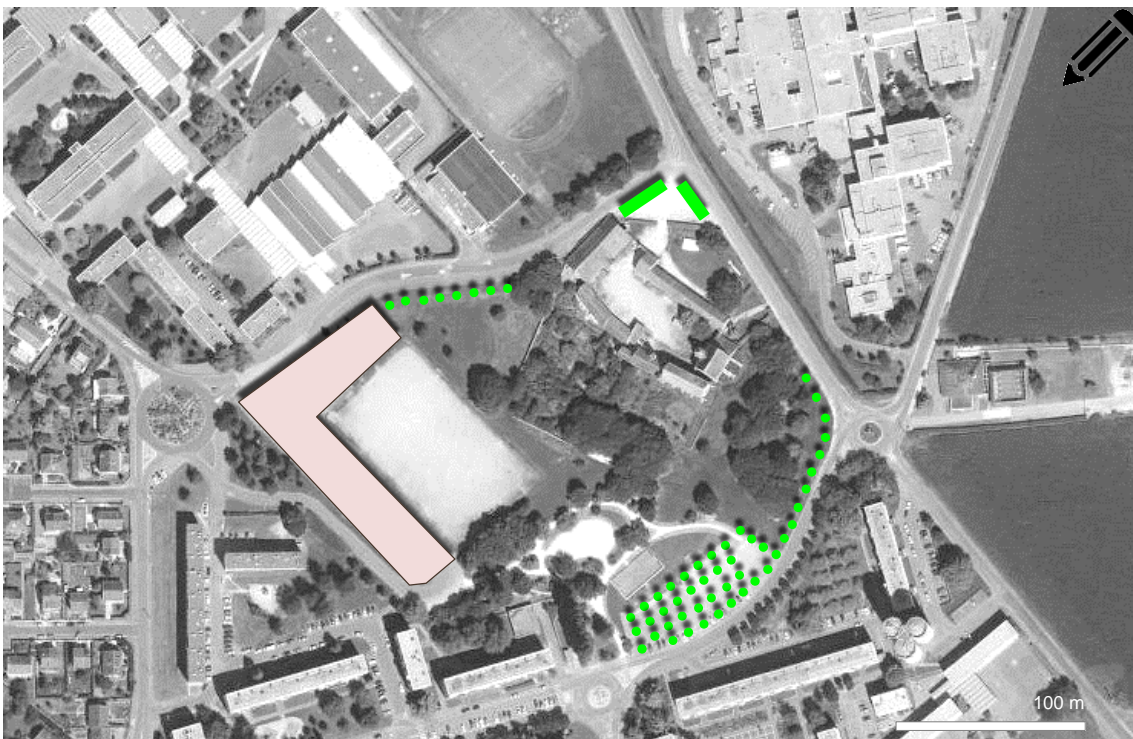
Vue du parking au sud




– La Commanderie se retrouve aujourd'hui enclavée entre des extensions urbaines banales (grands ensembles, hôpital, lycées, gymnase), avec quelques plantations mais très peu d'éléments de liaison.





→ Plantations et constructions qui ne cherchent pas à dissimuler les abords, mais à les relier, à structurer l'espace et à mettre en valeur les accès à la Commanderie (entrée principale ou parking).



Plan de projet
1 : 4 000

 Cadrage de l'entrée par deux rideaux d'arbres

 Accompagnement des voies d'accès et du parking par des alignements de port libre

 Aménagements ou constructions de qualité articulant la Commanderie avec le quartier voisin

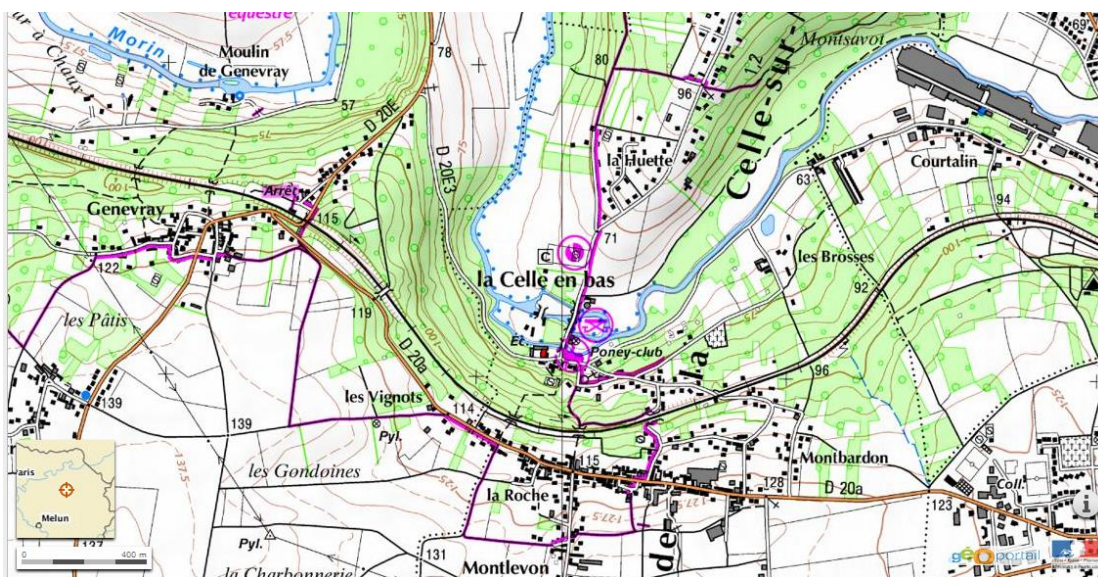


**Bon exemple :
la collégiale de Crécy**

Les abords de la collégiale sont bien mis en valeur, aussi bien en venant de l'ouest (N34), où elle se détache devant une prairie plantée, que de l'est, où la vue est cadrée par des arbres et des boisements, notamment un beau chêne sur le du talus entre la N34 et la route de Serbonne, en contrebas.

Fiche 1.1 : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux

→ Petit patrimoine : Moulin de la Celle-sur-Morin



Plan de situation 1 : 25 000



Le moulin vu de la rivière



Le moulin vu de la rue



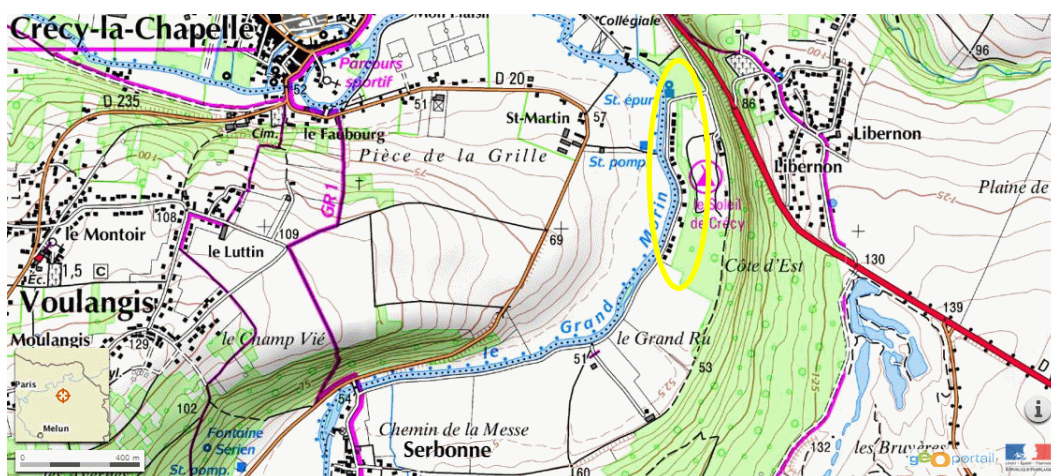
- Un moulin de valeur historique et architecturale, en cours de restauration.
- Un obstacle au libre écoulement des eaux et à la continuité écologique (cf. fiche 1.4).
- Une situation répétée en de nombreux endroits des vallées des deux Morins, avec des situations variables au regard de l'écoulement et de la valeur patrimoniale des moulins.



→ Préalablement aux travaux de reconstitution de la continuité naturelle de l'écoulement, étudier les contraintes liées à la conservation de ce patrimoine bâti (stabilité du bâtiment déterminée par le niveau d'eau, préservation d'ouvrages historiques) et à la valorisation des ouvrages pour la production d'électricité locale.

Fiche 1.2 : Intégrer les secteurs de « cabanisation »

→ Bords de rivière : Grand Morin entre Serbonne et Crécy, rive droite



Plan de situation 1 : 25 000



D'un côté de la petite route, ripisylve ajourée d'aulnes avec vue sur la rivière.
En face, jardins et petites maisons



Une urbanisation linéaire qui mite des espaces naturels, mais des jardins soignés et fleuris où se fonde le bâti



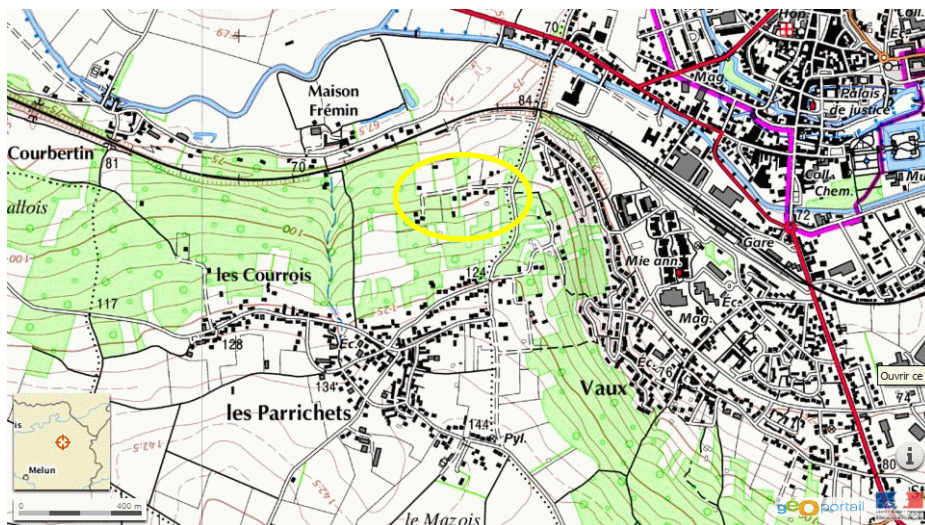
- Ces secteurs sont en général liés au départ à un usage de loisir (notamment pêche) et deviennent des lieux de résidence secondaire.
- Constructions de petite taille, jardins très soignés.



- Demande dans le PLU de maintien des haies vives, en excluant toute clôture construite.
- Enfouissement des réseaux aériens (cf. fiche-action n° 5.4).

Fiche 1.2 : Intégrer les secteurs de « cabanisation »

→ Coteau boisé : Les Parrichets (Mouroux)



Plan de situation 1 : 25 000



Plan de détail 1 : 8 000



Constructions sans permis, d'abord précaires puis peu à peu améliorées.



- Ces secteurs sont en général liés à un habitat permanent dès le départ, souvent d'abord précaire puis peu à peu pérennisé (sédentarisation de gens du voyage...).
- Constructions hétéroclites, abords peu soignés, mais amélioration du bâti et des abords avec le temps.



- Intervention sur l'espace public : revêtement, plantations.
- Sensibilisation des résidents sur la qualité des clôtures, des jardins, du bâti.
- Mesures contraignantes pour le respect des règles du PLU, régularisation des constructions sans permis conditionnée par des améliorations (*faisabilité juridique de cette mesure à vérifier*).



Vue de l'entrée du chemin des Parrichets : surface irrégulière, dépôts d'encombrants

Simulation d'une l'amélioration de l'entrée du chemin des Parrichets



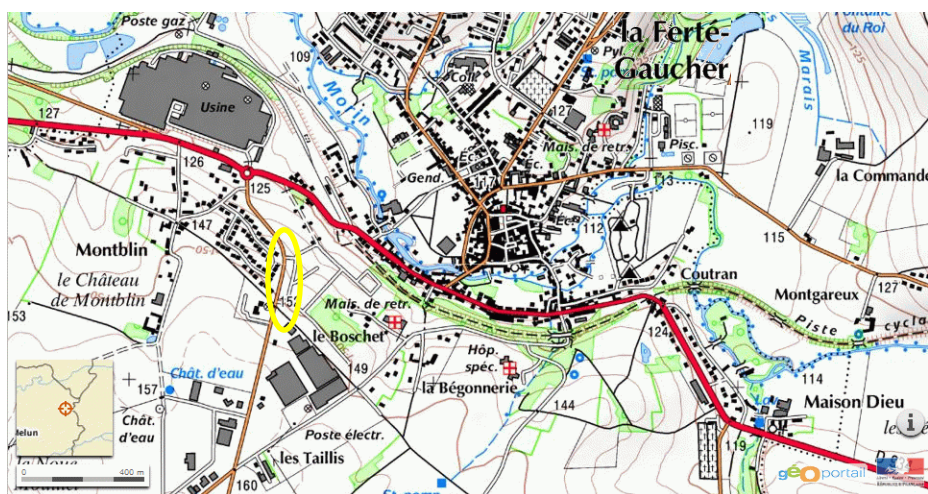
Plantation d'un mail pouvant intégrer un parking

Bordures de trottoir, réfection de la chaussée

Intégration des conteneurs de déchets dans une haie basse

Fiche 1.3 : Intégrer les extensions d'habitat individuel

→ Le long d'une voie : La Ferté-Gaucher



Plan de situation 1 : 25 000



Vue depuis la route, vers le sud,
en sortant de la Ferté

Traitement possible avec un alignement d'arbres





Plan de détail 1 : 8 000



– Un ensemble d’habitat individuel très récent, assez dense, en bordure de la route d’entrée de ville, mais tourné de l’autre côté, donc présentant des fonds de parcelles en contrebas de la berme.



→ Plantation d’une rangée d’arbres d’alignement dans le virage, devant la rangée de maisons (compatible avec les règles de sécurité routière, car section en agglomération).

→ Possibilité de compléter par une bordure de trottoir et un terrassement de la berme pour faciliter l’entretien.



Vue depuis la route, vers le nord, en entrant dans la Ferté

Traitement possible avec un alignement d’arbres



Fiche 1.3 : Intégrer les extensions d'habitat individuel

→ *En front de village : Les Prés de Vert (Guérard)*



Plan de détail 1 : 8 000



– Un front de village peu lisible entre deux voies d'accès.



→ Une bande boisée ou un alignement le long de la limite des parcelles bâties pour unifier son aspect et cadrer les entrées.

→ Possibilité de compléter ce cadrage par des alignements d'arbres le long des voies d'accès.



Vue depuis la route d'accès principale, avec la route secondaire à droite

Traitement possible avec une bande boisée ou un alignement le long de la limite



Fiche 1.4 : Effacer les réseaux

→ **Électricité : Voulangis, Saint-Cyr-sur-Morin, Tigeaux, Mauperthuis**



– Les petits réseaux aériens (moyenne et basse tension, téléphone), ont souvent un impact visuel aussi fort que les gros (haute et très haute tension), car ils sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus proches des espaces habités et fréquentés. Ils sont donc au premier plan de beaucoup de vues, et si l'habitude finit par les faire oublier, leur présence choque toujours les visiteurs.

– L'enfouissement ou la mise en façade de ces réseaux représente un coût abordable pour la collectivité, alors que celui des lignes à haute tension est tel que seulement quelques kilomètres peuvent être enfouis chaque année sur toute la région.



Faubourg Saint-Martin, Voulangis



Saint-Cyr-sur-Morin

Château Bessy, Tigeaux



Mauperthuis



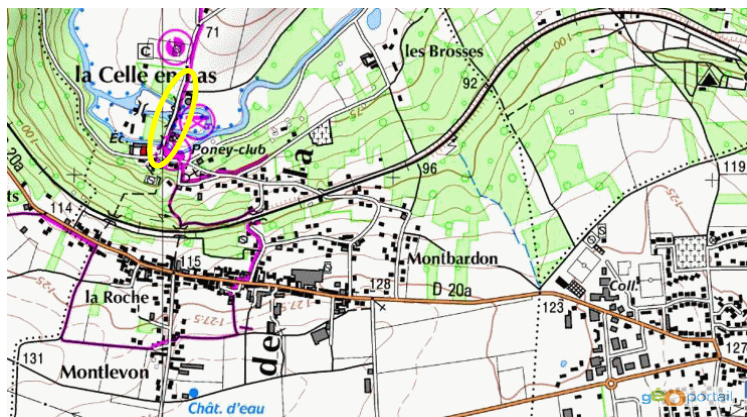
→ Un schéma d'effacement des réseaux aériens pourrait être établi sur le territoire de la Brie et des deux Morins, avec une cartographie, la qualification des impacts, le type de mesures préconisées, la définition des priorités. Ce travail peut typiquement être mené par un Parc naturel régional.

→ L'échéancier des travaux opérationnels pourrait également tenir compte des autres travaux prévus (voirie, installation d'autres réseaux, ravalement...) de façon à les combiner et limiter les dépenses.

→ Un point important à prendre en compte est la compatibilité avec les plantations d'alignement le long de la voirie, qui ne doit pas être compromise par ces projets.

Fiche 1.4 : Effacer les réseaux

→ **Canalisations : La Celle-en-Bas, Pont sur le Morin**



Plan de situation 1 : 25 000



– Canalisation rajoutée sur un pont de pierre, mal intégrée.



→ Intégration de la canalisation dans un parapet rehaussé.



Vue de l'extérieur du pont



Vue depuis le tablier du pont

Simulation du rehaussement du parapet par un habillage de pierre autour du tuyau



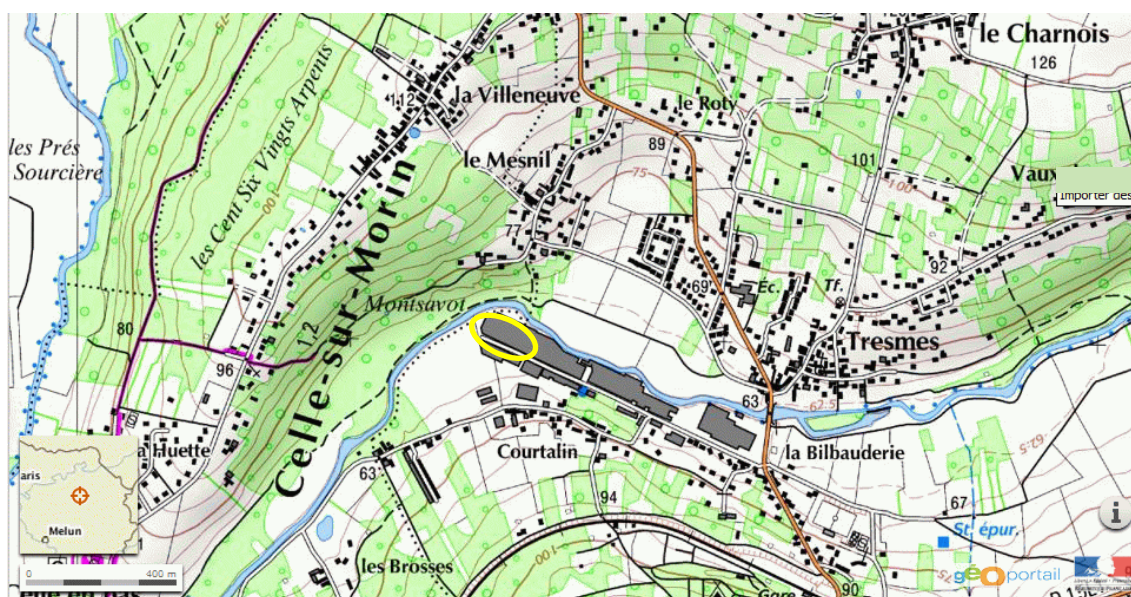
Fiche 1.5 : Intégrer le bâti d'activités

→ Bâti dégradé : Courtalin, usine Pechiney, extrémité Ouest



- Bâtiment industriel dégradé (vitres cassées, tuyaux rouillés).
- Entreposage désordonné.

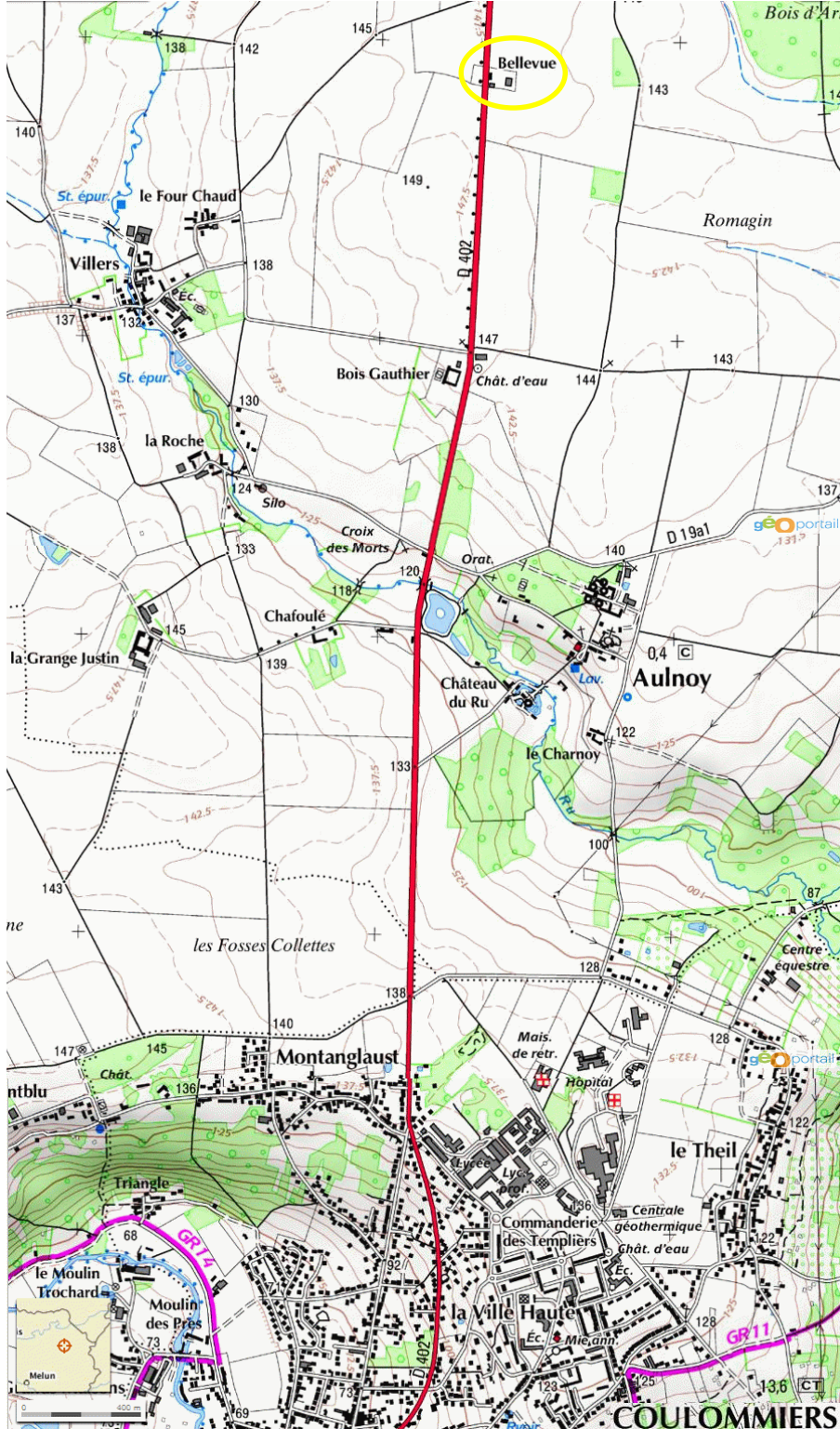
→ L'ensemble du site, d'une quinzaine d'ha, aujourd'hui désaffecté, devrait faire l'objet d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation.



Plan de situation 1 : 25 000

Fiche 1.5 : Insérer le bâti d'activités

→ Bâti fonctionnel : Aulnoy, site Planète Chanvre



Plan de situation 1 : 25 000



Vue panoramique de l'entrée : beaux bouquets d'arbres vers le nord, espace dénudé vers le sud



- Beaux bouquets d'arbres côté Nord de l'entrée, mais rien côté Sud.
- Bâti industriel banal.
- Forte visibilité dans un paysage très ouvert, implantation et dimensions des grandes fermes briardes.



- Plantation d'arbres côté Sud (espace disponible) équivalents au côté Nord (ifs, feuillus...).
- Liaison visuelle des bâtiments par un mur continu, comme dans les fermes.
- Traitement du site comme une vitrine du savoir-faire du chanvre dans le bâtiment : murs en béton de chanvre pour la reprise de l'isolation des bâtiments ou pour les clôtures...



État actuel du côté Sud de l'entrée et simulation du prolongement du mur et de la plantation d'un bouquet d'arbres

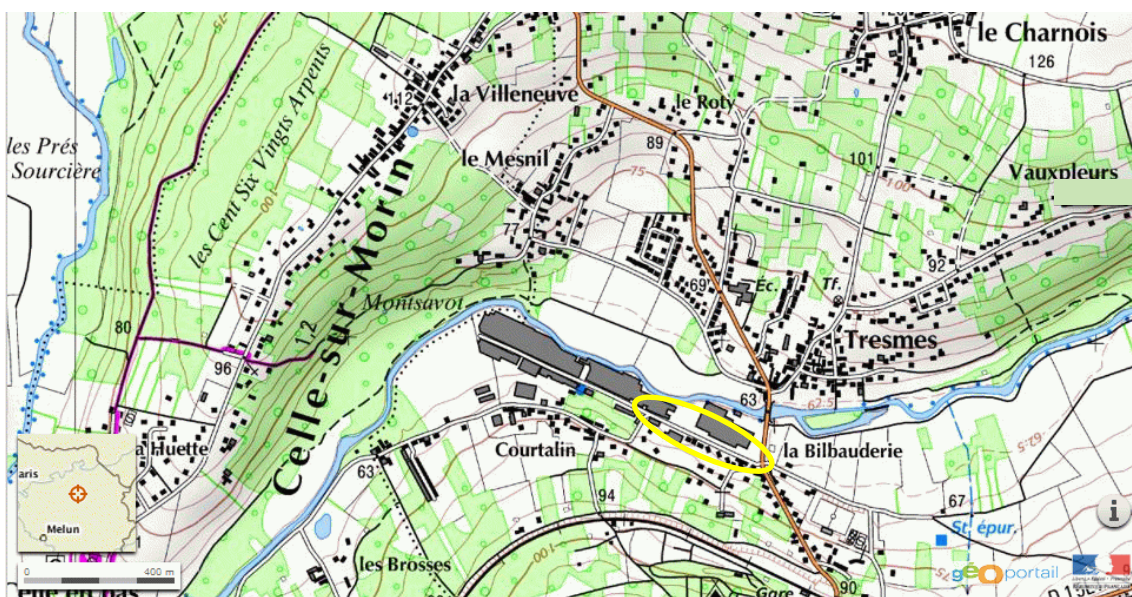


Vue panoramique de l'état projeté



Fiche 1.6 : Traiter la voirie en zone d'activités

→ Zone industrielle : Courtalin, usine Pechiney, extrémité Est



Plan de situation 1 : 25 000



2009



2015



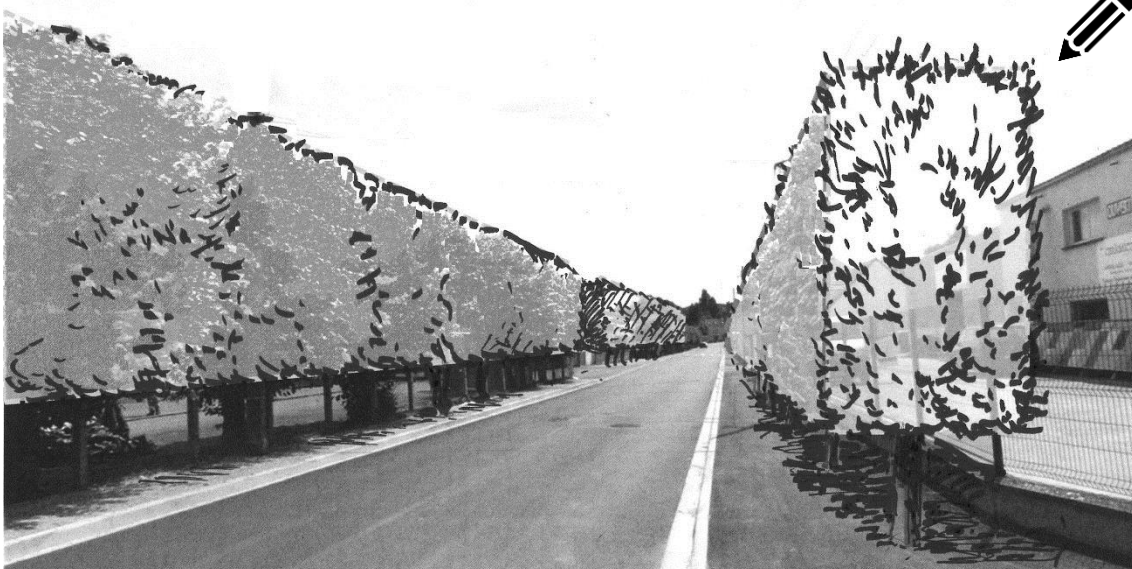
Avenue des Clercs, 2009



Avenue des Clercs, 2015



Simulation d'un alignement bilatéral de tilleuls taillés en rideau et d'un effacement des réseaux



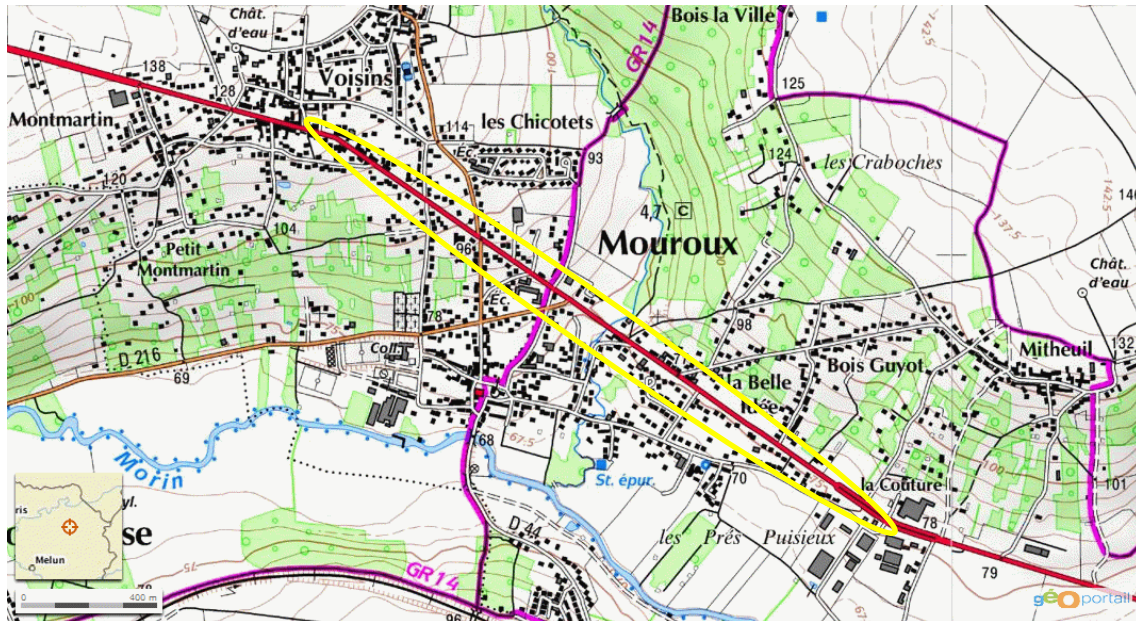
- Travaux réalisés entre 2009 et 2015 : réfection de la chaussée et des trottoirs, mais aussi abattage de deux marronniers à l'entrée de l'usine.
- Ensemble restant d'aspect peu attrayant, avec des réseaux aériens et un alignement de tilleuls interrompu et mal taillé.



- Regarnissage de l'alignement de tilleuls côté Nord de l'avenue des Clercs.
- Plantation d'une allée équivalente côté Sud.
- Amélioration de la taille (en rideau à la française et non en têtard, cf. *Motifs paysagers*).
- Enfouissement des réseaux électriques (cf. *fiche-action n° 5.4*).

Fiche 1.6 : Traiter la voirie en zone d'activités

→ Zone commerciale (entrée de ville) : Mouroux, ancienne N 34



Plan de situation 1 : 25 000



1. Aspect actuel de la zone commerciale (sens vers Voisins)

2. Simulation d'un alignement de platanes dans la traversé de la zone commerciale





3-4. Vues de l'ancienne N34 à travers le bourg de Voisins, à Mouroux, descendant vers la vallée du Grand Morin. Dans cette traversée urbaine, des candélabres ont été posés et les trottoirs refaits dans la partie ancienne.



- Une « entrée de ville » comme on en voit sur d'autres anciennes routes nationales : juxtaposition d'un bâti ancien de faubourg (vue 4) et de linéaires commerciaux et artisanaux désordonnés (vues 1 et 5), avec « boîtes à chaussures », nappes de parkings et prolifération d'enseignes.
- Un paysage toutefois moins dégradé que sur les grands accès de l'agglomération parisienne ou de villes moyennes : zone commerciale de dimensions modestes, maintien d'une vue sur les horizons ruraux (vue 4), bâtiments récemment démolis...
- Un enjeu de sécurité avec risque de vitesse excessive sur un axe droit en descente (4).
- Un effet de perspective amplifié par la pente et la vue panoramique, qui donne un caractère monumental à la descente vers Coulommiers (vue 4).



- Plantation d'un alignement continu d'arbres sur les trottoirs (larges), avec des formes et des essences différenciées selon les séquences, servant non pas à dissimuler mais à structurer le paysage par son premier plan, autorisant une grande variété de formes urbaines en arrière-plan (vues 2 et 6).
- Projet d'ensemble de sécurisation et d'aménagement de traversée de bourg (resserremments, ralentisseurs, feux, sols, plantations... en partie en cours : vues 3-4).
- Charte ou cahier des charges pour une amélioration de l'aspect des espaces commerciaux (qualité architecturale, plantation des espaces de stationnement...).

Proposition pour l'ancienne N34 dans la traversée de la zone commerciale de Mouroux



5. Aspect actuel de la zone commerciale
(sens vers Coulommiers)

6. Simulation d'un alignement de platanes
(comme on en trouve sur la même route, quelques kilomètres à l'ouest, sur le plateau près de Crécy-la-Chapelle)
dans la traversée de la zone commerciale



2. Maîtriser l'urbanisation et l'insertion des infrastructures

Les actions fines sur les patrimoines sont à compléter par des actions structurantes sur la planification et l'aménagement, à engager rapidement, notamment à l'occasion du renouvellement des documents d'urbanisme, pour une action sur la durée et des effets sur le long terme.

Il s'agit par exemple de dresser divers états des lieux sur l'ensemble du territoire des secteurs d'extension (zones à ouvrir à l'urbanisation dans l'ensemble des documents d'urbanisme), des outils mobilisés pour maîtriser cette extension, des secteurs potentiellement mutables ou densifiables ... afin d'avoir une vue d'ensemble précise, et de rationaliser et mieux exploiter l'ensemble des composantes de la planification urbaine, dans un objectif de cohérence et de qualité du territoire à long terme.

Il s'agit également d'appliquer les principes de préservation de l'espace et des sites dans les opérations d'aménagement.



Sablrière en activité, méandre de la Marne, Sainte-Aulde



Site industriel, usine St Gobin, La Ferté-sous-Jouarre



Constructions récentes, vallée du Grand Morin



Travaux agricoles, plateau de Rebais

Fiche 2.1 : Maîtriser l'extension urbaine et intégrer les enjeux d'environnement et de patrimoine aux documents d'urbanisme locaux

Si le développement urbain constitue un des leviers de développement des territoires, son inscription dans l'espace peut rapidement conduire – et ce de façon irréversible - à la destruction de milieux utiles ou remarquables, telles que les terres agricoles, les milieux humides ou à la perte progressive d'une harmonie et d'une qualité dans les paysages.

Le mouvement d'étalement urbain des dernières décennies et la connaissance approfondie des fonctions rendues par les espaces ouverts (agricoles, boisés et naturels), ont conduit à faire de la maîtrise de la consommation d'espace un objectif central du développement urbain et de sa planification.

Le modèle de développement du schéma directeur de la région Île-de-France est celui d'un développement compact et dense, limitant la consommation d'espace et optimisant les tissus urbains afin de favoriser l'intensification urbaine et de préserver le potentiel et les fonctions liés aux espaces ouverts (fonctions de production, support de biodiversité, protection contre les crues, régulation du climat, attractivité des territoires par leur qualité paysagère...).

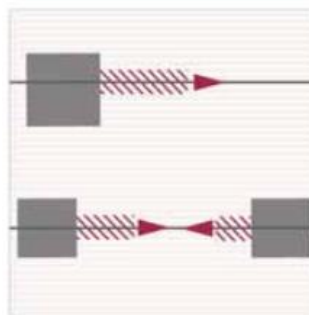
Les documents d'urbanisme locaux, plans locaux d'urbanisme simples ou intercommunaux, cartes communales ou schéma de cohérence territoriale à une échelle de territoire plus vaste, constituent des outils centraux pour la mise en œuvre de ces principes.

L'élaboration ou la révision de ces documents d'urbanisme sont l'occasion d'établir un projet global pour le territoire, de préserver tous les espaces de valeur en rationalisant les zones d'extension et de poser les principes d'articulation et de composition des espaces bâtis avec les espaces ouverts pour des formes urbaines harmonieuses et intégrées au territoire.

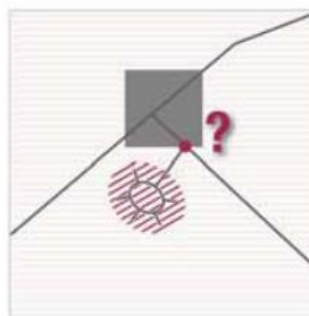
Cela suppose au préalable une bonne connaissance des patrimoines et des enjeux environnementaux du territoire.

Extraits des Carnets pratiques du SDRIF
Comment maîtriser le développement des bourgs, villages et hameaux ?

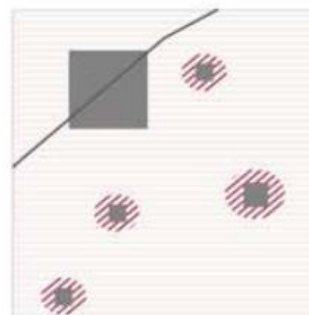
■ espace urbanisé
 ▨ extension urbaine



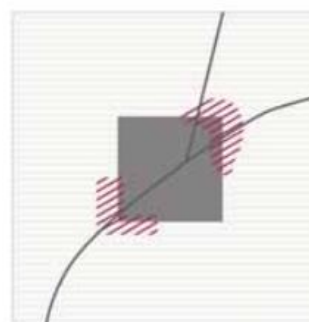
Extensions linéaires :
 le risque d'étalement et d'agrégation



« Extensions isolées » :
 le risque d'une difficile intégration



Mitage :
 le risque d'une consommation inutile de l'espace



Extension bien intégrée

IAU ÎdF

Actions développées par d'autres PNR

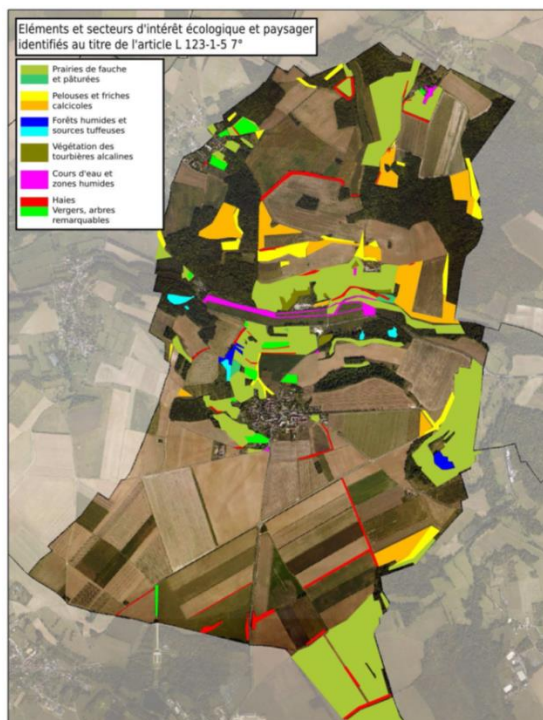
Compte tenu de la dynamique et des enjeux d'aménagement en Île-de-France, les parcs naturels régionaux franciliens ont développé une expertise sur les questions relatives à l'aménagement et à la planification, de façon à accompagner les territoires au plus près et au plus juste, tout au long du processus d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux.

Voici des exemples d'interventions des équipes de parc auprès des communes et intercommunalités :

- Actions de sensibilisation, formation et veille juridique :
 - organisation et animation de séances générales de sensibilisation et de formation aux documents d'urbanisme pour élus et/ou techniciens ;
 - élaboration et diffusion de guides ;
 - organisation et animation de voyages d'études pour élus et/ou techniciens ;
 - veille juridique et appui juridique aux élus et techniciens.
- Élaboration, réalisation ou accompagnement d'études de référence d'échelle communale ou intercommunale en matière de :
 - paysage ;
 - biodiversité ;
 - patrimoine bâti ;
 - potentialités de densification et/ou de mutation et/ou d'extension.
- Incitation à des démarches particulières dans l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme local (PLUI, groupement de commande PLU, Inter-Scot, Approche environnementale de l'urbanisme, *Bimby...*).
- Aide à la rédaction du cahier des charges et à la sélection du bureau d'études en charge de l'élaboration ou de la révision du DUL.
- Fourniture d'un « porter à connaissance » sur le territoire avec une cartographie des enjeux.
- Accompagnement de la commune dans ses relations techniques avec le bureau d'étude.
- Mise à disposition de matériel dédié (fonds de plans communaux, maquettes communales...) ou commun (jeux de construction) pour les réunions des groupes de travail.
- Appui à l'instruction de certains permis de construire.

Actions déjà engagées sur le territoire

Le PLUI de Beauthel-Maupertuis-Saints prévoit une zone AU d'habitat dans une parcelle enclavée de faible valeur écologique et paysagère, tout près du centre-bourg (voir extrait du plan p. 117).



PLU d'Omerville, dans le PNR du Vexin français - Secteurs à protéger, à mettre en valeur et à requalifier pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.123-1-5-III-2° (anciennement L.123-1-5 7°) du Code de l'Urbanisme

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait porter son action sur l'identification des secteurs à enjeux patrimoniaux (paysages, biodiversité, patrimoine bâti, secteurs liés à des savoir-faire spécifiques), à préserver en priorité dans les communes, en amont de la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

L'ensemble des zones à ouvrir à l'urbanisation dans les documents opposables pourrait également être recensé, afin de réinterroger l'opportunité de maintenir celles qui n'ont jamais conduit à la réalisation d'opérations.

D'autres projets pourraient être réinterrogés par rapport à un objectif de maîtrise de la consommation d'espace. Par exemple, la réalisation de la zone d'activités du plateau de Voisins à Mouroux (cf. carte *Paysage : Basse vallée du Grand Morin*), conduirait à une urbanisation au-delà de la déviation de Coulommiers, alors qu'elle peut constituer un front net entre les espaces urbanisés et les champs. Avant de réaliser le projet de zone d'activité de la Prairie Saint-Pierre à Chailly-en-Brie, les efforts pourraient porter sur l'optimisation de la ZAE de Coulommiers qui la jouxte.

Un travail d'inventaire des secteurs potentiels de mutation et de densification pourrait ainsi être mené pour encourager les projets limitant les extensions urbaines.

Fiche 2.2 : Favoriser la densification pour les opérations d'habitat

Les communes rurales d'Île-de-France se définissent par un habitat ancien et des lotissements. L'habitat ancien nécessite souvent d'être réhabilité et occasionne ponctuellement des situations de vacance liées à la vétusté. Le poids de la maison individuelle est synonyme de forte consommation d'espace, d'allongement des réseaux, et de déplacements motorisés démultipliés.

Dans un souci de gestion économe de l'espace et de protection des paysages régionaux, les communes rurales doivent trouver un juste équilibre entre renouvellement urbain (réhabilitation et intensification de l'existant) et extension urbaine. Tendre vers un développement urbain en priorité dans les tissus existants, en cohérence avec des objectifs de densification, favorisera la compacité et limitera le morcellement de l'espace naturel et agricole.

Actions développées par d'autres PNR

À Boigneville, petite commune rurale située dans le PNR du Gâtinais français, les opérations de logements sont privilégiées dans l'enveloppe bâtie. Par ailleurs, les règles d'urbanisme visent à préserver l'identité du caractère du village.

Cinq logements locatifs sociaux, les premiers réalisés dans la commune, ont été construits à l'initiative de la municipalité qui était propriétaire du foncier, sous la maîtrise d'ouvrage de l'office HLM d'Évry, après cession du terrain avec un bail à construction.

Cette opération va dans le sens d'une diversification du parc de logements relativement ancien (65 % construit avant 1949) et constitué d'une part importante de 5 pièces ou plus. Aussi, ces logements plus petits, confortables et accessibles, présentent une réponse adaptée aux besoins de maintien des jeunes sur la commune.

Grâce à une bonne communication, l'opération a été aussi bien perçue par la population. D'autres logements ont depuis été acquis par la mairie afin d'être réhabilités et offrir de petits logements locatifs.

Actions déjà engagées sur le territoire

La commune de Mauperthuis a réalisé il y a quelques années une opération de maisons de bourg assez denses et bien intégrées au tissu ancien par leur volumétrie et leurs couleurs.

Ci-contre, en haut : Boigneville, vue aérienne de l'opération dans le bourg ; au milieu : vue depuis l'entrée (logements sociaux) ; en bas : Mauperthuis, opération de maisons de bourg récentes (volets verts).

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait participer à la sensibilisation des habitants et des élus à la densification des villages et donner à voir des exemples de réalisations, ou accompagner l'élaboration des projets pour inciter à des opérations plus denses intégrées aux villages.

Il pourrait également conseiller les communes afin d'adapter les règlements d'urbanisme pour rendre possible ce type d'opérations.



Fiche 2.3 : Développer l'emploi et l'activité dans le tissu existant

La réalisation de zones d'activités économiques représente un poste majeur de consommation d'espaces agricoles, boisés et naturels, qui a supplanté le développement de l'habitat en grande couronne ces quinze dernières années. Les surfaces de bâtiments, accompagnées des surfaces de parking et des espaces engazonnés environnant, finissent par constituer des emprises très importantes, au final peu denses en activités et en emplois.

Par ailleurs, dans de nombreux cas, l'emploi créé dans les nouvelles ZAE, correspondent à des transferts d'emplois depuis le tissu urbain mixte ou depuis d'autres zones d'activités économiques.

Si la création de ZAE représente un levier possible pour le développement économique, les zones d'activités économiques n'accueillent qu'une part limitée de l'emploi (17% au niveau régional, 15% sur le périmètre de projet du PNR de la Brie et des Deux Morin). La majorité de l'emploi se trouve donc insérée de façon diffuse dans le tissu urbain.



Le centre artisanal intercommunal Jean-Michel Daudu à Prunay-sur-Essonne (PNR du Gâtinais français) : vue aérienne du site de l'opération

Actions développées par d'autres PNR

Prunay-en-Essonne est une commune appartenant au Parc naturel régional du Gâtinais français. En 2002, la société industrielle ATMP-Manujet, installée sur son territoire, transfère une partie de son activité sur un site plus moderne dans l'Eure et laisse vacant un bâtiment industriel de 3 900 m².

Pour maintenir l'emploi et les activités et répondre au déficit d'offre de locaux de petite taille observé dans le territoire, la municipalité engage une réflexion avec le groupe industriel et décide la reconversion du bâtiment en hôtel d'activités. Sur cette parcelle de 16 900 m², le silo et les hangars non aménageables et obsolètes ont été détruits. Le bâtiment restant a été restructuré et divisé en 12 cellules de 120 à 480 m², chacune ayant un accès indépendant et un bureau. Le nombre de places de stationnement est attribué en fonction de la taille du lot et de l'activité exercée.

L'opération a été réalisée sous l'égide du Syndicat intercommunal de gestion des ateliers locatifs (Sigal) regroupant 4 communes qui partagent déjà la gestion de plusieurs compétences (ordures ménagères, loisirs, école...). Cette maîtrise d'ouvrage partagée a permis de renforcer l'assise financière de l'opération et de mener une réflexion économique à l'échelle d'un territoire plus important que celui de la commune de Prunay.

Le centre artisanal intercommunal Jean-Michel Daudu répond ainsi aux objectifs initiaux de maintien de l'emploi et accueille désormais une dizaine d'entreprises artisanales, dont une ressourcerie. Les artisans bénéficient de loyers modérés et les élus sont satisfaits du regain économique.

Le projet a permis la reconversion d'une friche sans acquéreur sur le marché et a aussi contribué à la maîtrise de l'urbanisation qui aurait pu prendre la forme d'une zone artisanale périphérique.



Entrée du centre artisanal Jean-Michel Daudu



Division du bâtiment en cellules



Accueil de la Ressourcerie du Gâtinais sur le site

Actions potentielles du futur PNR

En lien avec les acteurs économiques, notamment les chambres consulaires, le futur PNR pourrait dresser un état des lieux des zones d'activités économiques existantes, recenser les disponibilités immobilières et foncières, afin d'identifier le potentiel de requalification ou réhabilitation.

Le futur PNR pourrait réaliser ou accompagner des études de requalification afin d'améliorer l'image et le fonctionnement des ZAE (services, stationnement...), ainsi que des études de reconversion de bâtiments ou de sites.

Une enquête pourrait également être menée pour identifier les besoins des acteurs économiques en termes d'immobiliers ou services.

Les potentiels fonciers des communes du PNR volontaires pour cette démarche sont identifiés en deux temps.

Dans un premier temps, une analyse rétrospective de la construction depuis 1999 vise à quantifier le poids des quatre processus de construction à partir de l'analyse de photos aériennes. Dans un second temps, et en tenant compte des processus passés, les potentiels fonciers sont révélés en croisant documents d'urbanisme, cadastre et photos aériennes. Les potentiels identifiés sont interrogés au regard :

- de la charte (secteurs d'intérêt écologique, secteurs d'intérêt paysager, périmètres de protection des sites et monuments) ;
- des caractéristiques urbaines liées aux paysages (urbanisations de plateau, villages belvédères, développements de vallées).

Le PNR, les communes et leurs bureaux d'études s'appuient sur ce repérage lors de la révision des PLU. Les sites identifiés sont croisés avec des éléments tels que la proximité des transports en commun, les équipements et services, la mutabilité ou la rétention foncière. Les communes intègrent donc cette analyse foncière dans leur élaboration de PLU, notamment dans le rapport de présentation. Les secteurs les plus stratégiques font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et d'emplacements réservés.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait engager une réflexion sur les outils de préservation des espaces ruraux à mobiliser, afin d'anticiper les évolutions des marchés fonciers.

Il pourrait également identifier le potentiel foncier des communes mobilisables pour les projets, établir une typologie des opérations possibles sur ce foncier, ou encore se rapprocher de l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour définir une stratégie foncière permettant de maîtriser l'urbanisation tout en réalisant des opérations pour l'habitat ou l'activité.

Fiche 2.5 : Insérer les infrastructures routières

Un territoire tel que celui de la Brie et des deux Morins peut être concerné par l'insertion d'éventuelles voies nouvelles, départementales ou locales, et par l'amélioration de l'insertion des voies existantes, notamment en matière de sécurité, de continuités (TVB, chemins agricoles, circulations douces) et de paysage. Afin d'intégrer au mieux les infrastructures au territoire, on peut retenir les principes suivants, parmi les principes généraux applicables ici :

- l'aménagement des traversées de bourg (moins coûteux et de moindre impact qu'une déviation, et en général à réaliser même en cas de déviation) ;
- la limitation de la fragmentation des espaces agricoles et naturels (notamment en positionnant les déviations à la limite entre les espaces urbanisés et les espaces ouverts, plutôt qu'au milieu de ces derniers, sachant que l'espace ouvert entre l'urbanisation et la voie nouvelle est toujours fragilisé) ;
- le rétablissement de la trame verte et bleue et des continuités paysagères (viaducs plutôt que remblais dans les vallées, franchissements suffisamment nombreux sur les plateaux...) ;
- la gestion écologique des dépendances vertes (dates et hauteurs de fauche, plantation de haies...) ;
- la plantation d'alignement le long des voies principales⁹.

Actions développées par d'autres PNR

Le PNR du Vexin français a mis en place depuis 2014 une formation sur la flore patrimoniale du Vexin pour les agents techniques des bords de routes départementales, dans la continuité de la gestion écologique des bords de routes par fauche tardive mise en œuvre depuis 2012 par la Direction des routes du Conseil général du Val d'Oise⁹. Le PNR des Caps et Marais d'Opale s'est également impliqué depuis 2009 dans la gestion différenciée des emprises linéaires¹⁰.

Actions déjà engagées sur le territoire

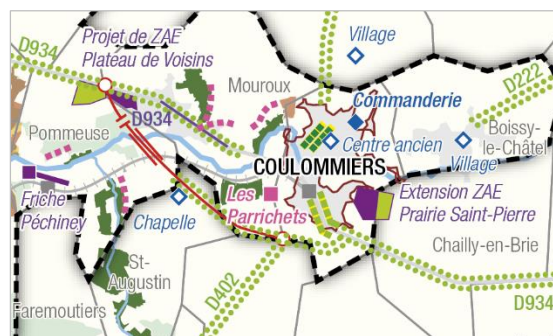
La politique de plantations routières du département de Seine-et-Marne a permis de conserver de beaux alignements de platanes le long de la D934 (ill. p. 20). Là où des arbres ont dû être abattus, l'étroitesse des emprises n'a malheureusement pas permis de replanter avec les nouvelles distances réglementaires.

Le tracé retenu pour la déviation de la D934 à Coulommiers et Mouroux est plus proche des agglomérations que d'autres tracés envisagés et prolonge un tracé déjà amorcé au sud-est de Coulommiers. Il entraînera donc moins de risque de déstructuration des espaces agricoles et naturels.

Actions potentielles du futur PNR

Il faudra cependant veiller à l'insertion de cette déviation, notamment dans la traversée de la vallée du Grand Morin, où il faudra éviter de barrer le fond de vallée par un remblai et minimiser l'impact sur le coteau boisé et habité. Le Parc peut être le garant de la qualité de cette insertion et le porte-parole de l'exigence des collectivités locales auprès du maître d'ouvrage.

En matière de plantations d'alignement, le Parc peut porter la mise en place de conventions avec les propriétaires riverains prévoyant la plantation sur leur terrain. Situé au cœur de la Seine-et-Marne, un des départements les plus avancés en matière de politique de plantations routières, le territoire de la Brie et des deux Morins pourrait ainsi devenir un site pilote pour la restauration des alignements routiers qui faisaient la beauté des plateaux franciliens jusqu'au milieu du XX^e siècle.



Principes d'insertion de la future déviation de la D934 à Coulommiers et Mouroux et de plantations d'alignement le long des grands axes.

Extrait de la carte p.23 (s'y reporter pour la légende)

⁸ Voir le rapport de Chantal Pradines au Conseil de l'Europe en 2009, *Infrastructures routières, Les allées d'arbres dans le paysage*
⁹ *Couleurs du Vexin français*, journal du PNR, n° 52, nov. 2014, p. 4, www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/357/document_fichier_fr_journal52.pdf

¹⁰ www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/Gestion_differenciee_des_lineaires_Synthese_bibliographique.pdf

3. Contribuer à la mise en œuvre du programme Leader du GAL « Terres de Brie »

Le projet « Terres de Brie, Paris aussi a sa campagne », porté par l'association « Terres de Brie », couvre un territoire de 89 communes, proche du périmètre de projet du PNR de la Brie et des Deux Morin. Il fait partie des projets lauréats du programme Leader 2015-2020. Son budget global est de 2 550 000 €.

Porté principalement sur l'action économique et le soutien à l'emploi, ce projet inclue également des actions de reconnaissance des patrimoines (activités liées à la production laitière notamment), de développement de filières alternatives pour une transition énergétique et des actions d'amélioration de la qualité de vie au quotidien.

Dans le cadre d'un engagement renforcé pour la préservation et la valorisation des patrimoines, et pour un aménagement respectueux de l'environnement, le syndicat mixte du parc est susceptible d'accompagner la mise en œuvre de ce projet, en participant aux actions ou en menant des actions complémentaires s'inscrivant dans la stratégie du programme Leader.

En réponse aux réserves de l'État, l'apport potentiel d'un PNR est résumé dans le tableau ci-dessous. D'autres axes d'une future charte, non abordées dans la présente étude, pourraient aussi appuyer ou prolonger l'action du programme Leader, dans le domaine de la mobilité ou de la transition énergétique.



Localisation du GAL Terres de Brie

Actions du Programme Leader	Apports potentiels d'un PNR	N° fiches
1. Soutenir les filières agricoles prioritaires, sources de plus-value territoriale		
<ul style="list-style-type: none"> - Création et animation d'un groupe de travail dédié à la création de valeur ajoutée sur la filière lait/Brie. - Etude sur la création de valeur ajoutée sur la filière lait/Brie. Mise en œuvre de recommandations de l'étude. - Création ou structuration d'une organisation professionnelle agricole, de type associatif, dont l'objectif sera la mise en réseau des producteurs de lait, la représentation de la filière, la mise en place d'un centre de ressources, de conseil, en cohérence et en articulation avec les actions prévues dans le Pass Filière Elevage. - Appui aux investissements physiques pour les projets de transformation, de diversification, d'accueil et de vente à la ferme, en particulier pour les filières lait, cidres... - Action de sensibilisation et de diffusion de connaissance pour l'amélioration des conditions de la production et de la transformation laitière. - Appui aux investissements physiques pour l'acquisition de matériel développant des pratiques plus respectueuses de l'environnement (aménagement de pâtures et introduction de cultures favorables à l'élevage, le lin notamment). - Action de sensibilisation et de diffusion de connaissance pour la structuration de la filière cidre. - Appui aux investissements pour la plantation de nouveaux vergers, la reprise des vergers existants et investissements induits (stockage, matériel...). - Animation, études, conseils et appui aux investissements physiques (notamment conception muséographique, achat de collections) pour la création de la maison des fromages de Brie, porte d'entrée du projet alimentaire territorial. - Promotion des événements types marchés de pays, foires ; appui aux investissements physiques pour l'achat de matériel pour des événements organisés par des porteurs de projets publics et privés, actions de promotion des AOP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au maintien des filières agricoles traditionnelles en confortant / favorisant l'installation d'équipements intermédiaires indispensables à leur fonctionnement : abattoir, laiterie, coopérative... - Jouer un rôle d'intermédiaire entre producteurs et exploitants d'équipements agricoles, afin de reconnecter production et transformation sur le territoire - Aider à l'obtention de l'AOP Brie de Coulommiers et promouvoir les produits locaux - Participer à faire vivre et mieux faire connaître le projet de « route des fromages et cidres en Brie » 	2.1-(A) 2.3

2. Appuyer le développement des filières au service de la transition énergétique		
<ul style="list-style-type: none"> - Identification et mise en réseau des acteurs de la filière chanvre - Développement d'une structure en charge de la promotion, commercialisation du chanvre - Création d'une structure en charge de la promotion, commercialisation des énergies renouvelables - Action de sensibilisation et d'information auprès des agriculteurs pour le développement de la mise en culture de nouvelles surfaces - Investissements physiques pour le développement de la filière chanvre (production et transformation) - Communications et informations techniques sur le chanvre, et notamment le béton de chanvre, destinés aux professionnels et décideurs : MO, architectes, bureaux d'études, professionnels du bâtiment, élus - Mise en place d'expérimentations à caractère démonstrateur sur des problématiques techniques autour des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à fédérer les acteurs et apporter un soutien technique/ financier pour la constitution d'une filière matériaux bio-sourcés et éco-construction intégrée - Aider les agriculteurs producteurs de chanvre à développer les débouchés locaux (sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des architectes, des artisans, au travers de journées d'information, de formations, de chantier-pilote...) - Contribuer à réaliser des restaurations patrimoniales, avec des matériaux écologiques et locaux - Accompagner les démarches d'amélioration thermique sans dénaturer les bâtiments - Participer à la mise en place d'une filière méthanisation et production de biogaz sur le territoire 	2.2

Actions du Programme Leader	Apports potentiels d'un PNR	N° fiches
3. Structurer une offre de séjours touristiques aux portes de Paris, porteuse des valeurs d'excellence de la destination campagne		
<p>Organisation territoriale opérationnelle Structuration au déploiement d'une organisation territoriale « Offices de tourisme Terres de Brie » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de définition - animation d'un projet de gouvernance tourisme pour une nouvelle proximité - Création des outils de pilotage et d'observation <p>Stratégie locale de développement touristique « Terres de Brie, Paris aussi a sa campagne »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation d'une stratégie locale de développement de l'offre de séjour touristique - Marketing de l'offre touristique et de l'offre de mobilités douces - Étude marketing, mesure de marges de performances, positionnement stratégique et création de marque territoriale « made in Brie » en lien avec les axes agricoles 1 et 2 ; coordination et réalisation de contenus et supports de communication ; développement de réseaux de diffusion de l'offre touristique (réseaux, presse, agence de voyage, prescripteurs) - Action de sensibilisation et de diffusion de connaissance sur l'offre touristique - Amélioration de la qualité d'équipements des hébergements pour harmoniser l'offre de séjours - Développement des services en matière d'offre gastronomique notamment en lien avec l'axe 1 - Développement des services en matière d'accueil et d'hospitalité touristique de l'offre touristique et d'hospitalité - Création d'offres de séjours notamment en matière d'hébergement éphémère, de résidence de projets ou de village de résidence par exemple - Etude d'opportunité et de déploiements de liaisons douces à vocation récréatives à l'échelle du territoire et réalisation de travaux, incluant l'observation de la fréquentation et l'organisation d'événements promotionnels - Valorisation scénographique et paysagère des sites touristiques structurants (> 3 000 v/an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter son soutien aux activités industrielles et artisanales trouvant un ancrage historique dans le territoire et participant à son identité - Étudier les possibilités de visites de certains établissements par les touristes - Accompagner ces activités pour les rendre plus économes par rapport aux ressources naturelles ou pour encore davantage diminuer leurs rejets dans leur milieu, en utilisant des systèmes innovants - Réouverture d'une ancienne carrière à des fins culturelles et restauration de certains édifices liés à la meulière (notamment les maisons de négoce en ruines) - Participer à la mise en place de circuits thématiques (notamment circuits découverte vélos) tournés autour du patrimoine (les fermes, les lavoirs, les villages...) - Accompagner l'aménagement du réseau cyclable structurant d'intérêt régional - Contribuer à la mise en place de circuits piétons et cyclables dédiés à la découverte du patrimoine local 	<p>2.1-(B)</p> <p>2.3</p> <p>2.4</p>

Fiche 3.1 : Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires

(A) Aider au maintien des filières agricoles participant à l'identité des territoires

Le territoire de la Brie et des deux Morins abrite des filières agricoles traditionnelles spécifiques qui participent à l'identité du territoire : élevage et production de lait et fromages, arboriculture et production de cidres, culture du lin... Toutefois ces filières sont aujourd'hui fortement fragilisées, avec une forte diminution du nombre de producteurs.

Pour la filière lait et fromage par exemple, le cheptel a diminué de moitié depuis les années 50 (de 50 000 à 25 000 vaches laitières), et seuls 6 producteurs de fromage et un affineur sont encore présents. Toutefois, l'obtention du label AOC pour les bries de Meaux et de Melun a permis de reconnaître l'unicité et la qualité de ces fromages.

La Société Fromagère de Brie a vu en octobre 2015 la suspension de son agrément, pour un problème de mise aux normes. Cet événement montre la fragilité de cette filière dans un contexte de normes exigeantes et en constante évolution, difficiles à suivre pour des entreprises de taille artisanale, pourtant porteuses d'un important savoir-faire. La production de fromages a été momentanément suspendue, menaçant 70 emplois.

Actions déjà engagées sur le territoire

Une foire internationale aux fromages et aux vins¹¹ prend place chaque année depuis 1967 sous la halle de Coulommiers. Un grand nombre d'exposants de fromages et de vins se réunissent accueillant environ 65 000 visiteurs par an. Des artisans locaux du Brie y exposent leurs produits, permettant de révéler aussi une certaine dynamique et attractivité des savoir-faire du territoire.

Depuis 2009, une dynamique a été lancée pour créer une AOP Brie de Coulommiers (à l'occasion de la Foire internationale aux fromages et aux vins de Coulommiers). Cette démarche est accompagnée par la ville de Coulommiers. Le projet de zone d'appellation couvre une partie de la Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne, et regroupe au total 400 communes.

Une étape importante a été franchie fin 2014, avec la constitution d'une « association de défense du brie de Coulommiers », préfigurant le futur organisme de défense et de gestion officiel (ODG). En 2015, l'association a déposé le dossier d'AOP auprès de l'INAO. Ce dossier sera ensuite examiné par la Commission européenne.



Au-delà de la reconnaissance du fromage et de son nom, c'est un terroir qui serait valorisé : son histoire locale, ses traditions et son identité. L'enjeu est de reconnecter ce fromage aujourd'hui mondialement renommé avec son lieu originel de production. Cette valorisation permettrait de conforter une activité d'élevage et de production laitière aujourd'hui fragilisée.



Brie de Coulommiers

Source : Le Pays Briard

¹¹ <http://foire-fromages-et-vins.com/>

Par ailleurs, un projet de réinstallation d'équipement de la filière d'élevage a vu le jour récemment sur le territoire. En effet, les abattoirs de Coulommiers avaient fermés en 2008 suite à la suspension de l'agrément d'abattage par la direction des services vétérinaires. Ils ont rouvert en 2012 après réaménagement du site, avec un objectif d'abattage de volailles à terme de 3000 poulets par semaine. Néanmoins, les poulets abattus viennent de Picardie et du Nord. Par ailleurs, des travaux restent à réaliser.

Concernant la filière pommes et cidres, des gens passionnés participent à faire vivre la tradition du cidre sur le territoire. Ainsi, M Denis Mousseaux est cidrier depuis 1985 (en tant que loisir à côté de sa profession, puis comme activité principale depuis sa retraite en 2004). Il a acquis un verger de 4 ha à l'abandon à Boissy-le-Châtel, sur lequel il exploite 600 arbres en 2012, en agriculture biologique. Il cultive d'anciennes variétés de pommes briardes : rousseau, faro, belle Joséphine, lanscailler, fleuri tard, barré... Il transforme sa production à Saint-Denis les Rebais, et produit environ 2 000 litres de cidre par an, 5000 litres de jus de pomme, 2 000 litres de vinaigre de cidre et un peu de ratafia. S'il n'a aucune difficulté à vendre sa production, il déplore l'absence de coopérative sur le territoire.



Denis Mousseaux, producteur artisanal de cidre
(source : le Pays Briard)

Actions développées par d'autres PNR

PNR et AOP sont fréquemment associés dans d'autres territoires. Dans le Haut-Jura, on trouve 4 fromages AOP ; en Camargue, on trouve la viande et le riz... ; une AOP récente sur la châtaigne est soutenue par le PNR des Monts d'Ardèche.

Il y a un lien très fort entre les agriculteurs réunis dans le syndicat de la Tome des Bauges et le Parc naturel régional du Massif des Bauges. Le syndicat de l'AOC a participé à la création du PNR et le PNR a également permis la formation du syndicat. Ils travaillent ensemble notamment autour des concours des prairies fleuries, si bien qu'en 2014, ils souhaitent aller plus loin sur ces techniques, les encadrer et accompagner les éleveurs dans leur gestion.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait participer au maintien des filières agricoles traditionnelles du territoire, notamment en confortant voire en favorisant l'installation d'équipements intermédiaires indispensables à leur fonctionnement : abattoir, laiterie, coopérative... Le PNR pourrait également jouer un rôle d'intermédiaire entre producteurs et exploitants d'équipements agricoles, afin de reconnecter production et transformation sur le territoire (exemple de l'abattoir de Coulommiers qui traite des poulets venant du Nord et de Picardie).

Le PNR, s'il est créé prochainement, pourrait aider à l'obtention de l'AOP Brie de Coulommiers. Il pourrait par la suite y avoir une coopération entre le futur syndicat de l'AOP Brie de Coulommiers et le PNR.

Fiche 3.1 : Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires

(B) Accompagner les activités industrielles et artisanales ancrées dans le territoire

Le territoire de la Brie et les Deux Morin compte un certain nombre d'activités industrielles ou artisanales qui se distinguent par leur ancrage historique, parfois très ancien, ou par la spécificité de leur production.

Ainsi, ArjoWiggins à Jouy-sur-Morin est le dernier témoin d'une industrie autrefois florissante dans la vallée du Grand Morin, celle de la papeterie, activité localisée là depuis le XVI^e siècle. La vannerie a quasiment disparu dans le secteur mais elle subsiste néanmoins grâce à l'engagement d'artisans passionnés et l'activité trouve aujourd'hui de nouveaux débouchés. Quant à l'usine Villeroy-et-Bosch de la Ferté-Gaucher, implantée depuis les années 50 sur le territoire, elle constitue la dernière usine de carreaux de faïence présente en France.

Actions déjà engagées sur le territoire

L'usine Villeroy-et-Boch de la Ferté-Gaucher qui produit de la faïence murale a été menacée de fermeture en 2014 suite à une restructuration du groupe dont le siège social est en Allemagne. Des aides de l'État (respectivement de 1 million € sur 3 ans, de la Région et du Département (200 000 € chacun) ont été annoncées pour aider cette activité historique du territoire, qui emploie 150 personnes.

Un couple d'osieristes, vanniers et artistes, Franck Feurte et Catherine Sciascia, perpétuent la tradition à Verdelot : ils produisent de l'osier, le vendent et/ou le transforment. Ils ont aussi axé leurs travaux sur la transmission de leurs savoirs en mettant en place des ateliers de formation aux techniques de vannerie.

Concernant l'impact écologique des activités sur l'environnement, la papeterie ArjoWiggins et l'usine Villeroy-et-Boch comportent leurs propres stations d'épuration (système de neutralisation, bassin tampon de décantation, floculation, boues activées à aération prolongée pour ArjoWiggins ; système de lagunage pour Villeroy-et-Boch). L'entreprise la plus consommatrice d'eau sur le territoire du SAGE des

Deux Morin est la papeterie ArjoWiggins (volumes prélevés représentant 70 à 80 % des volumes industriels totaux prélevés depuis 2003). Toutefois certaines entreprises notamment Villeroy-et-Boch ont fortement diminué leur consommation d'eau.

Actions potentielles du futur PNR

Le futur PNR pourrait apporter son soutien financier à ce type d'activités économiques, trouvant un ancrage historique dans le territoire et participant à son identité (communication auprès des habitants du territoire, organisation de Portes ouvertes, organisation de circuits touristiques...).

Il pourrait également accompagner ces activités pour les rendre plus économes par rapport aux ressources naturelles ou pour encore davantage diminuer leurs rejets dans leur milieu, en utilisant des systèmes innovants. Le PNR peut être le lieu de rassemblement des différentes industries présentes sur le territoire pour diffuser les bonnes pratiques.



L'usine Villeroy-et-Boch à la Ferté-Gaucher
(source : le Pays Briard)

Fiche 3.2 : Promouvoir le développement des « éco-activités »

Des activités économiques répondant aux enjeux environnementaux sont présentes sur le territoire ou dans son voisinage.

Concernant la production de matériaux bio-sourcés, une filière chanvre portée par « Planète Chanvre » s'est mise en place sur le territoire, comptant aujourd'hui une centaine d'agriculteurs, sur un bassin de 1000 ha environ. Toutefois l'essentiel de la production de chènevotte, matière première du béton de chanvre, est exportée en Allemagne (environ 80%).

Du fait de la présence importante de l'activité d'élevage, le territoire est particulièrement propice à la filière méthanisation et production de biogaz. Néanmoins, il n'y a pas actuellement de projets de méthanisation sur le secteur.

Actions développées par d'autres PNR

Depuis 2008, le PNR du Gâtinais français a accompagné le projet « Gâtichanvre » de mise en place d'une filière chanvre dans le sud francilien (comptant en 2015 près de 30 agriculteurs sur un bassin de 250 ha) via différentes actions :

- Aide au regroupement des exploitants agricoles autour de l'association Gâtichanvre
- Accompagnement des artisans pour la mise en œuvre des matériaux bio-sourcés (formations délivrées à la Maison du Parc – un premier cycle de formations réalisé, un deuxième en projet). La formation a pu se faire avec un chantier réel, le PNR ayant mis à disposition une ancienne grange à réhabiliter.
- Sensibilisation auprès des élus, des architectes... pour la préconisation de ces matériaux bio-sourcés dans les projets (1/2 journée organisée en mai 2015)
- Aide à la réalisation de projets utilisant du chanvre sur le territoire : 8 sites « pilotes » actuellement en projet, 4 projets de bâtiments (ferme seigneuriale...) et 4 projets de sites (cœurs de bourg, aménagement de dents creuses...). Le PNR fait des appels à projet auprès des communes pour la construction/réhabilitation de bâtiments avec une approche environnementale et qualitative, et aide les collectivités en finançant les études préalables, et en apportant un appui technique pour la conduite du projet.

Ces projets de restauration de bâtiments ou sites permettent de concilier préservation du patrimoine et de l'environnement : en effet le PNR du Gâtinais français œuvre à la restauration du patrimoine vernaculaire communal, permettant d'améliorer l'isolation thermique du bâti ancien tout en s'appuyant sur une filière de matériaux bio-sourcés locale.

Actions déjà engagées sur le territoire

La mise en place d'une filière chanvre sur le territoire seine-et-marnais et en particulier sur le territoire briard constitue une action exemplaire en termes de développement d'éco-activités. Il existe à ce jour peu de filières chanvre en France.



Culture du chanvre sur le plateau de Brie

(source : www.planetechanvre.com)

« Planète Chanvre » a franchi une étape importante de son développement en se dotant en 2012 d'une usine de première transformation du chanvre. L'association a connu quelques difficultés pour trouver un site d'accueil (envisagé à Ocquerre, Dhuisy, Coulommiers) mais l'usine a finalement été implantée sur la commune d'Aulnoy. Cette usine est le fruit d'une délocalisation de l'Allemagne vers la France, et représente un investissement privé de plus de 1,5 millions d'€. Elle emploie actuellement une quinzaine de salariés.

Concernant la filière méthanisation, un important projet, baptisé la « Bioénergie de la Brie », a vu le jour à la ferme d'Arcy située à Chaumes en Brie (en dehors du territoire) en 2013. Cette propriété agricole de 350 ha orientée vers la polyculture-élevage est la première en France à avoir produit du biométhane, autrement appelé « biogaz épuré », et à l'injecter directement dans le réseau de distribution de GRDF. Le gaz est obtenu par méthanisation de 12 000 tonnes de biomasse, issue d'effluents d'élevage (fumier et lisier), de cultures intermédiaires à vocation énergétique et de biodéchets (poussière de céréales venant de la coopérative de Verneuil l'Étang et le petit-lait issu de la fromagerie de Fontenay-Trésigny). Elle alimente en chauffage 3 500 foyers des communes voisines : Chaumes-en-Brie, Verneuil-l'Étang, Guignes, Yèbles, Ozouer-le-Voulgis et Fontenay-Trésigny.

Les substances liquides et solides obtenues en plus du biogaz, appelé « digestat », permettent en outre de remplacer 90 % des engrais chimiques de l'exploitation. Par ailleurs, le toit du bâtiment d'élevage est équipé de 1 400 panneaux solaires, permettant à l'exploitation de produire trois fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme.



Les installations de méthanisation par injection de la Ferme d'Arcy à Chaumes-en-Brie

(source : site internet de Seine-et-Marne développement)

Aujourd'hui, le département de Seine-et-Marne est leader national sur le développement de cette filière, avec 3 unités de méthanisation par injection en fonctionnement (à Chaumes-en-Brie, Sourdun et Ussy-sur-Marne) et une quinzaine de projets actuellement à l'étude à l'échelle du département.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait participer à fédérer les acteurs et apporter un soutien technique/ financier pour la constitution d'une filière matériaux bio-sourcés et éco-construction intégrée. Il pourrait notamment aider les agriculteurs producteurs de chanvre à développer les débouchés locaux (sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des architectes, des artisans, au travers de journées d'information, de formations, de chantier-pilote...). Cette filière pourrait notamment contribuer à réaliser des restaurations patrimoniales, avec des matériaux écologiques et locaux.

En outre, le bâti ancien (antérieur aux années 1960) dispose généralement de bonnes, voire très bonnes qualités thermiques qui, mal restaurées, peuvent diminuer. Le PNR pourrait informer des bonnes pratiques en matière patrimoniale et environnementale. De même, dans le cas où le bâti ancien ne présente pas de bonnes qualités thermiques, le PNR peut accompagner ces démarches d'amélioration en évitant par exemple d'altérer les façades par une isolation extérieure.

Par ailleurs, dans ce secteur où l'activité d'élevage est encore bien présente, le futur PNR pourrait participer à la mise en place d'une filière méthanisation et production de biogaz sur le territoire. Cette filière d'avenir permettrait en outre aux agriculteurs-éleveurs de diversifier leurs activités.

Fiche 3.3 : Développer le tourisme local axé sur la valorisation des savoir-faire

Les savoir-faire sont l'une des grandes richesses du territoire et peuvent être support de développement touristique. Certaines actions existent déjà pour valoriser les spécificités locales ; d'autres seraient à renforcer ou à créer.

Actions déjà engagées sur le territoire

Circuit touristique sur les traces de la meule

En 2002, un colloque international sur les meules à grains s'était tenu à La Ferté-sous-Jouarre et avait octroyé à la ville le titre de « Capitale mondiale de la meulière ».

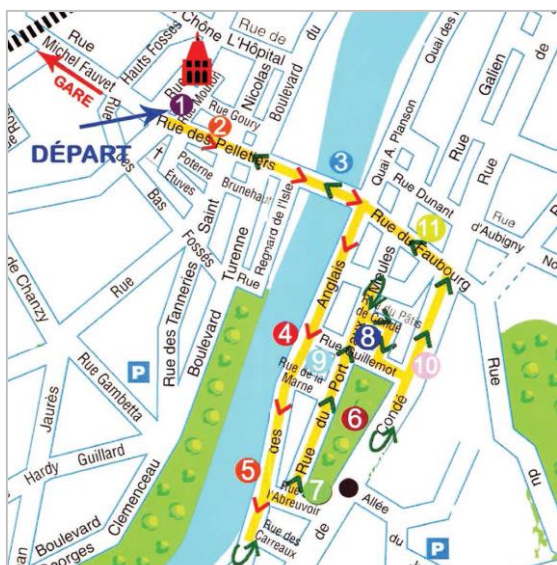
Sans pouvoir valoriser l'ensemble des carrières d'exploitation de la meule, un circuit touristique sur ses traces a été mis en place à La Ferté-sous-Jouarre, « Sur les pas des meuliers ». Cette promenade-découverte assortie de panneaux explicatifs permet de découvrir et de comprendre les différents aspects de la meule, de l'exploitation à la mise en vente.

L'espace naturel sensible du bois de la Barre à La Ferté-sous-Jouarre comprend depuis 2003 un circuit de promenade aménagé, le « Sentier des meuliers ». Cette promenade est établie sur un ancien site de carrières d'extraction de meulières, aujourd'hui totalement recouvertes par la végétation mais qui donne à voir l'activité, grâce à des panneaux indicatifs et par la présence de meules qui animent le parcours.



« Sentier des meuliers » dans le Bois de la Barre à La Ferté-sous-Jouarre

Source : <http://www.la-ferte-sous-jouarre.fr>



Circuit « Sur les pas des meuliers », La Ferté-sous-Jouarre

Source : <http://www.la-ferte-sous-jouarre.fr>

Une action complémentaire a d'ailleurs déjà été entreprise en 2007 par la municipalité de La Ferté-sous-Jouarre qui a racheté la plus grande collection européenne sur la meulière. Celle-ci a été constituée par Jacques Beauvois qui conserve, dans sa Maison du Meulier¹², la collection qui se visite sur demande. Elle devrait prochainement rejoindre La Ferté-sous-Jouarre dans des locaux dédiés.

Route des fromages et cidres en Brie

Initié en 2010 sous l'impulsion de l'office du tourisme de la Ferté-Gaucher, le projet de création d'une « route des fromages et cidres en Brie » a connu son aboutissement mi-2014. Au travers de trois itinéraires - les saveurs de la vallée du Grand Morin, du Petit Morin et de la Marne - elle vise à faire connaître les productions et savoir-faire locaux. Elle permet d'aller à la rencontre de 4 producteurs de pommes et cidres, 4 producteurs de lait et fromages, mais aussi de découvrir des producteurs de volailles, bière, champignons, un ancien pressoir, un site de cueillette, un parc d'attraction, le Musée de Seine-et-Marne..., soit 18 étapes au total (dont 14 situés sur le territoire du PNR). Pour mener à bien ce projet, l'office du tourisme de La Ferté-Gaucher a bénéficié du soutien de l'Europe, via le fonds Feader, du Comité Régional du Tourisme, et de Seine-et-Marne Tourisme.

¹² <http://visit.pariswhatelse.fr/fr/ecomusee-de-lindustrie-meuliere>



Sur le trajet de la route des fromages et cidres de Brie
(source : site internet)

Le Musée de la Seine-et-Marne propose dans ses salles la découverte de ces savoir-faire avec un espace sur l'osiericulture et la vannerie et un autre sur l'exploitation de la meulière. Il propose en outre une exposition en ligne sur les « Papeteries du Marais dans la vallée du Grand Morin »¹³.

La Ville de Coulommiers porte également un projet de pôle touristique et culturel regroupant le musée de Coulommiers (qui compte plus de 8 000 œuvres), l'office de tourisme ainsi qu'une future maison des fromages de Brie.

Le projet de Maison des fromages, initié en 2011, suit deux objectifs : créer un centre d'interprétation à vocation touristique, permettant une promotion des fromages de Brie, mais également aider à la structuration de la filière fromage et lait locale. La Maison des fromages sera située dans le centre de Coulommiers, dans l'ancien couvent du Parc des Capucins. L'achèvement de la construction est prévu pour 2019-2020.

Cette maison pourrait avoir un rôle structurant dans le territoire : elle constituerait en effet une sorte de porte d'entrée de la Brie, invitant les visiteurs à découvrir les territoires avoisinants et leurs sites emblématiques. A ce titre, ce projet s'inscrit parfaitement dans l'initiative Leader GAL ou dans la démarche de PNR.

La Communauté de communes Brie des Morin envisage de réaliser un inventaire du patrimoine bâti remarquable sur son territoire. Plusieurs sites sont des éléments forts du patrimoine industriel local, telle que la cidrerie Mignard de Bellot.

Une étude est programmée sur la reconversion de ce site industriel remarquable, l'idée étant de lui donner une vocation culturelle ou de loisirs.

L'association des Amis du Papier, créée en 1966, souhaite par ailleurs valoriser au sein de la Commanderie de Coulommiers l'industrie papetière traditionnelle dans la vallée du Grand Morin. Au sein même de la Commanderie, ils ont installé un espace d'exposition consacré au papier mais aussi mis en place des ateliers (papier recyclé, végétal, etc.), des animations, des expositions... Un savoir-faire et une mémoire sont ainsi maintenus dans un lieu symbolique.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait développer des projets de découverte du territoire et de ses savoir-faire, en lien avec les acteurs du tourisme.

Ainsi, la valorisation d'une ancienne carrière, ouverte à la visite et exploitée à des fins culturelles (démonstration des gestes historiques d'extraction et de taille de meules, par exemple) et la restauration de certains édifices liés à la meulière (notamment les maisons de négoce en ruines) pourraient permettre de venir compléter le dispositif déjà mis en place.

Par ailleurs, avec l'office du tourisme de la Ferté-Gaucher, le PNR pourrait participer à faire vivre et mieux faire connaître le projet de « route des fromages et cidres en Brie ». Il pourrait éventuellement faire des propositions pour revoir les itinéraires, afin qu'ils correspondent davantage au parcours des vallées (les itinéraires actuels sont orientés nord-sud, alors que les vallées sont plutôt ouest-est). A cette fin, il serait dans doute nécessaire de mobiliser d'autres acteurs pour les intégrer à ce projet.

Par ailleurs, afin de promouvoir les savoir-faire locaux et créer du lien entre habitants, touristes et salariés de ces entreprises, il serait intéressant de pouvoir rendre visitable certains sites industriels.

Ainsi l'ouverture au public des usines Villeroy-et-Boch ou ArjoWiggins permettraient de découvrir ces activités implantées depuis longtemps sur le territoire, d'en comprendre les systèmes de production et d'en découvrir les installations. Permettre aux habitants de pénétrer à l'intérieur de ces enceintes habituellement fermées apparaît comme un gage de lien social et d'identité. Cela nécessiterait en revanche un certain accompagnement dans la mise en sécurité de ces sites.

¹³ <http://www.musee-seine-et-marne.fr/les-papeteries-du-marais>

Fiche 3.4 : Développer des circuits de découverte

La mise en place d'un PNR attire nécessairement un développement économique lié au tourisme. Il s'agit alors surtout pour les PNR de mettre en place un tourisme respectueux de l'ensemble des patrimoines, prenant en compte le développement durable (emplois locaux créés, mise en place de formation en éco-tourisme et retombées économiques...). Un PNR peut œuvrer pour mettre en place un certain nombre de structures et d'aménagements en vue de l'accueil du public. Ainsi la création d'un office de tourisme pour l'ensemble du PNR permet-il une entrée sur le territoire et un point d'orientations pour les touristes et habitants, ce qui actuellement représente une faiblesse dans le territoire de la Brie et des deux Morins. Celui-ci peut très bien être établi dans la maison du parc pour fédérer l'ensemble des acteurs dans un point central et mutualisé.

Afin de garantir la meilleure éducation possible au territoire, la mise en place de circuits thématiques tournés autour du patrimoine (les fermes, les lavoirs, les villages...) est un élément important pour en favoriser la visite. Cela suppose de se doter d'une bonne communication, de signalétique, de plaquettes ou d'applications mobiles pour visiter le territoire.

Actions déjà engagées sur le territoire

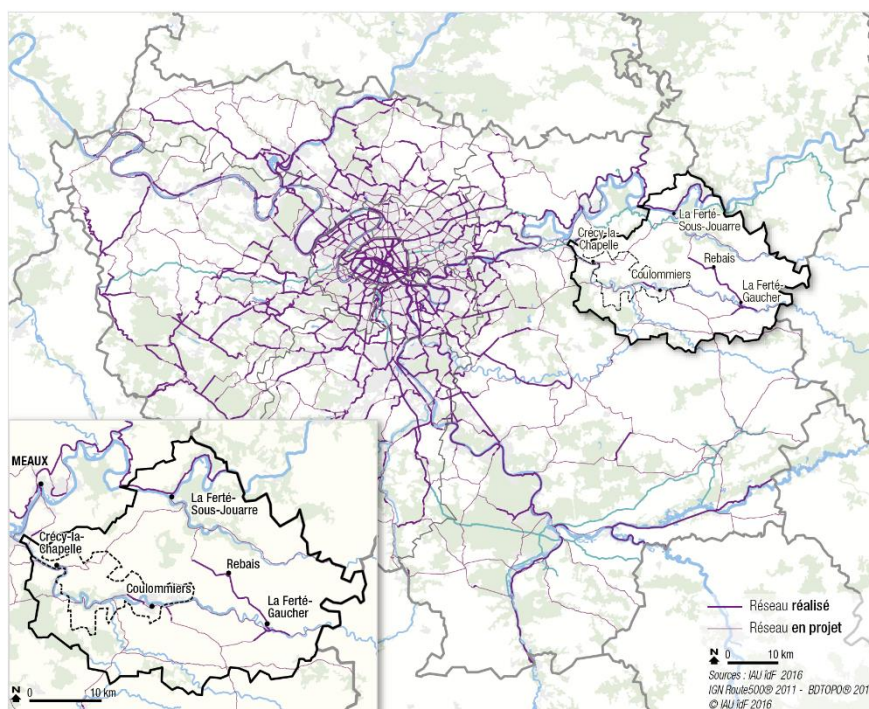
La mise en place de circuits découverte en vélo est tout à fait envisageable pour allier activité sportive, ludique, découverte du territoire et du patrimoine.

Le territoire de la Brie et des deux Morins possède un réseau cyclable d'intérêt régional, qui relie les polarités urbaines – bourgs, villages et hameaux – offrant de grands itinéraires cyclables propices aux déplacements quotidiens comme de loisirs ou touristiques. Il est en grande partie à aménager en fédérant les différents acteurs du territoire. Parmi ces itinéraires, en bordure nord, la véloroute Paris-Strasbourg emprunte les rives de la Marne : pénétrante vers Paris plus que circuit découverte pour le futur PNR, elle est toutefois le support d'une signalétique révélant les richesses patrimoniales des alentours et drainant des flux touristiques.

Actions potentielles du futur PNR

Outre l'échelon régional, le département et les communes peuvent aussi établir leur propre plan de déplacement à vélo, sur des échelles plus locales, et qui relèvent davantage du circuit touristique. Le Conseil département de Seine-et-Marne a mis en place dès 2008 son schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) dont il subventionne à 50 % la réalisation. Les collectivités locales peuvent quant à elles mettre en place des circuits piétons et cyclables à la découverte du patrimoine local, notamment le patrimoine agricole « secret » (ou plus confidentiel) pas toujours accessible en voiture, en partageant les chemins ruraux et agricoles existants et historiques.

LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT



4. Contribuer à la mise en œuvre du SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin couvre 175 communes sur trois départements et trois régions. 72 communes appartiennent au périmètre du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin. Le SAGE a été approuvé en octobre 2016 et le syndicat mixte en charge de sa mise en œuvre, le SMAGE, créé également à l'automne.

Au-delà de ses orientations réglementaires, le SAGE des Deux Morin décline la mise en œuvre de ses objectifs selon toute une série de recommandations. Le succès de la mise en œuvre de ces recommandations dépendra fortement de l'implication des acteurs locaux, du portage par des maîtres d'ouvrages locaux.

Actions développées par d'autres PNR

PNR et SAGE œuvrent tous les deux pour la préservation du patrimoine et des ressources naturelles, et sont des outils complémentaires.

De nombreux PNR participent à la mise en œuvre d'un SAGE, voire en sont les structures porteuses. En Île-de-France, plusieurs PNR (cas du Vexin français et de la Haute vallée de Chevreuse) contribuent à la mise en œuvre des SAGE qui couvrent leur territoire, aux côtés des instances de gouvernance et d'animation du SAGE.

C'est également le cas du PNR Scarpe Escaut (Nord de la France), qui anime la mise en œuvre du document depuis 2009. Il étudie le bassin versant afin de mieux comprendre son fonctionnement, initie des projets et incite d'autres gestionnaires à en initier, coordonne les organismes ayant les mêmes compétences dans un souci de cohérence, accompagne les porteurs de projets afin qu'ils puissent prendre en compte le SAGE, communique et sensibilise autour des enjeux liés à l'eau. Parmi les actions réalisées, le PNR Scarpe Escaut a appuyé les communes dans la gestion de zones humides, a accompagné des organismes distributeurs d'eau potable dans la mise en place d'un programme d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau, a coordonné les gestionnaires de cours d'eau...

Les PNR facilitent également la prise en compte des autres dimensions de l'aménagement et du développement sur le territoire, par leur approche transversale, telle que la valorisation des éléments patrimoniaux le long des rivières.

Actions potentielles du futur PNR

Le territoire du SAGE couvrant la grande majorité du périmètre de projet de PNR, une articulation entre ces deux dispositifs est nécessaire.

Si le PNR ne peut constituer la structure porteuse du SAGE (il faudrait qu'il couvre au moins les deux tiers du territoire), il peut par contre être un relais important du futur syndicat porteur du SAGE pour toute la partie aval du bassin versant. Le PNR peut intervenir en complément du syndicat, soit pour décliner localement des orientations du SAGE, soit pour développer des actions complémentaires sur les territoires. Il peut apporter une plus-value importante dans l'amélioration de la connaissance du territoire, et dans l'appui auprès des collectivités pour la mise en œuvre du schéma.

En particulier, le syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR de la Brie et des Deux Morin pourrait contribuer aux mesures relevant de :

- La préservation et la restauration des zones humides
- La préservation des berges des rivières, des annexes hydrauliques et des zones d'expansion des crues
- L'évolution des pratiques agricoles (agroforesterie, agriculture biologique...) et la prévention des pollutions diffuses
- L'amélioration des connaissances de la faune et de la flore, appuyant le maintien et l'implantation de prairies
- La restauration de la continuité écologique et la gestion des ouvrages hydrauliques
- L'amélioration de l'assainissement

Par ailleurs, le futur PNR peut jouer un rôle central dans l'accompagnement des territoires à la prise en compte des enjeux du SAGE dans la planification et l'aménagement urbain. En effet, compte tenu des enjeux et de la dynamique d'aménagement en Île-de-France, les parcs naturels régionaux franciliens ont développé une expertise et un accompagnement spécifique des territoires dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux et dans la conception d'opérations d'aménagement intégrant les questions relatives à l'environnement et au patrimoine. Ce type d'intervention est développé plus loin dans les propositions 4.

Le tableau page suivante récapitule les interventions possibles d'un PNR par rapport aux différentes dispositions du SAGE des Deux Morin.

Récapitulatif des apports possibles d'un PNR à la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions	Apports potentiels d'un PNR	N° fiches
Gouvernance, cohérence et organisation du sage	1.1 Organiser la mise en œuvre du sage	1. Assurer le portage et le suivi de la mise en œuvre du sage	1-4		
	1.2 Améliorer la gouvernance	2. Organiser et sensibiliser les maitres d'ouvrage	5		
	1.3 Mettre en place le volet communication	3. Communiquer et sensibiliser	6-7	- Soutien technique et financier à des projets éducatifs - Organisation de manifestations sur le territoire - Développement d'actions de sensibilisation auprès de la population	1.1
Améliorer la qualité de l'eau	2.1 Assurer les besoins en eau potable	4. Préserver les captages d'eau potable de toutes pollutions	8-9	Accompagner les collectivités dans les études de délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau potable, la définition des zones vulnérables, et la mise en place de plans d'actions	1.2
		5. Sécuriser l'alimentation en eau potable	10-12		
	2.2 Atteindre le bon état des eaux	6. Réduire l'impact des nitrates et des phytosanitaires	13-18	Accompagner les exploitants agricoles et les citoyens dans l'adaptation de leurs pratiques (mesures agroenvironnementales (MAE) et actions de sensibilisation)	1.1 1.2
		7. Réduire les transferts par ruissellement	19-23	Proposer des actions de maintien des prairies	1.2
		8. Améliorer l'assainissement des eaux usées	24-26	- En lien avec les SPANC, contribuer à améliorer la connaissance de l'état de fonctionnement des ouvrages existants - Aider à la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif	1.3
		9. Réduire l'impact des rejets de l'artisanat, de l'industrie et des activités minières sur la ressource en eau	27-30	Aider à la réalisation de stations d'épuration innovantes et faisant appel aux techniques d'assainissement « rustiques »	1.3
Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés	3.1 Atteindre et maintenir le bon état écologique des masses d'eau	10. Rétablir la continuité écologique	31-36	- Engager des études préalables pour identifier les ouvrages ayant un intérêt patrimonial - Communication auprès des habitants en amont pour améliorer l'acceptabilité des opérations de démantèlement des ouvrages	1.4
		11. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique et les milieux aquatiques	37-44	Accompagner les syndicats de rivières pour la gestion ou le réaménagement de berges	1.6
Connaitre et préserver les zones humides dont les marais de Saint-Gond	4.1 Identifier/caractériser les zones humides	12. Améliorer les connaissances relatives aux zones humides	45-46	Appui aux collectivités territoriales pour réaliser des inventaires de terrain afin d'approfondir l'étude de prélocalisation des zones humides	1.5

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions	Apports potentiels d'un PNR	N° fiches
Connaître et préserver les zones humides dont les marais de Saint-Gond	4.2 Préserver et restaurer les zones humides	13. Gérer et restaurer les zones humides	46-52	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'ouvrage directe ou accompagnement de porteurs de projets dans la gestion et la restauration des zones humides identifiées - Appui aux collectivités territoriales pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme locaux 	1.5
Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau	5.1 Limiter le ruissellement et les apports d'eau artificiels à la rivière dans une optique de solidarité amont - aval	14. Améliorer la gestion du ruissellement	53-56		
	5.2 Améliorer la gestion des crues et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	15. Optimiser la gestion des crues	57-62	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie et/ou création de nouvelles zones naturelles d'expansion des crues (Aubetin) et contribution à la prévention des risques - Préservation de ces zones dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans les projets d'aménagement 	1.6
	5.3 Développer le volet communication de la gestion du risque inondation	16. Sensibiliser les populations aux inondations	63-66	Développement d'actions de sensibilisation auprès de la population	1.1
Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	6.1 Améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes d'eaux souterraines	17. Renforcer les connaissances du fonctionnement des nappes	67-68		
	6.2 Promouvoir une gestion efficace et économe de la ressource en eau	18. Inciter et sensibiliser aux économies d'eau	69-71	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien technique et financier à des projets éducatifs - Organisation de manifestations et actions de sensibilisation auprès de la population - Engager une réflexion sur la diminution des prélèvements en eau des industries 	1.1 1.3
	6.3 Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de Saint-Gond et les usages agricoles	19. Assurer une gestion durable de la ressource en eau des marais de Saint-Gond	72-74		
Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel	7.1 limiter l'impact et coordonner la pratique des activités nautiques	20. Préserver les milieux aquatiques	75-77		
		21 Développer la communication	78-79		

Fiche 4.1 : Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et du patrimoine

Dispositions du SAGE :
n° 7, 18, 43, 63, 66, 70

La part des espaces protégés au titre de la biodiversité ne s'élève qu'à 21% de la surface du territoire, alors qu'elle est respectivement de 42% et 46% pour la Seine-et-Marne et l'Île-de-France. Ce territoire, relativement moins protégé que d'autres au titre de la biodiversité, présente pourtant un patrimoine naturel indéniable. Une sensibilisation plus importante de la population à la richesse de ce patrimoine naturel, architectural et paysager est sans doute à renforcer.

Actions développées par d'autres PNR

Le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse soutient les projets éducatifs menés par les établissements scolaires et structures jeunesse du territoire et des villes-portes : il fournit un appui pédagogique, technique, propose des formations aux enseignants. Il apporte également des aides financières pour les dépenses liées aux animations réalisées par des structures éducatives et par des intervenants artistiques et culturels, à l'achat, l'installation d'équipements, ainsi qu'à tout type d'aménagement et d'action durable.

Actions déjà engagées sur le territoire

Un réseau nature basé sur différents espaces verts est en cours de constitution. Sa trame se composerait des « Jardins du Point du Jour » de Verdélot, du « Labymais de la Brie » de Saint-Barthélémy, des jardins familiaux de la Ferté-Gaucher et de la Ferté-sous-Jouarre, ainsi que des ENS du « Val du Haut-Morin » (Saint-Martin-des-Champs, La Ferté-Gaucher), du « Bois de Doue » (Doue, Jouarre) et du « Bois de la Barre » (La Ferté-sous-Jouarre). Au travers d'évocations artistiques, de pratiques de loisirs, de rendez-vous événementiels, ce projet vise à valoriser le patrimoine naturel et à sensibiliser les habitants sur le thème de la biodiversité.

Une nouvelle association de défense de l'environnement, « Bio vivre en Brie », a été créée fin 2015 sur le territoire (Beautheil). Elle a comme ambition de devenir un centre permanent d'initiatives environnementales. Elle se spécialisera dans l'éducation à l'environnement, en abordant des thèmes variés (biodiversité, agriculture biologique, santé...). La création d'une « maison de la

biodiversité », lieu d'échange de connaissances et de découvertes, est envisagée à l'horizon 2016-2017. Un autre projet de la structure est la mise en place d'une « foire de la bioconsom'action » en 2016. L'association compte enfin accompagner la création du PNR de la Brie et des Deux Morin.

Certaines AMAP sont également actives en termes de sensibilisation. Ainsi, l'AMAP « Fraise et ciboulette », localisée à Mouroux, organise depuis quelques années des soirées débats autour de l'agriculture biologique.



Les membres de l'AMAP Fraise et ciboulette

(source : Le Pays Briard)

Depuis une dizaine d'années, un rallye est organisé sur le Grand Morin, pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et historiques de cette rivière. A chaque fois, un nouveau tronçon est parcouru et un thème différent est abordé. En 2009 le parcours choisi s'étendait de la Ferté-Gaucher à Saint-Rémy-la-Vanne et avait pour thème « les anciens moulins et les activités qui y sont liées ».

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut apporter un soutien technique et financier à des projets éducatifs. Il peut organiser des manifestations sur le territoire, dont les thématiques portent sur la préservation de l'environnement ou du patrimoine. Les journaux locaux publiés par les PNR participent également à sensibiliser la population sur un certain nombre de sujets. Pour développer des actions de sensibilisation auprès de la population, il peut s'appuyer enfin sur des relais, associations de protection de l'environnement ou de défense du patrimoine qui existent sur le territoire.

Fiche 4.2 : Faire évoluer les pratiques agricoles et prévenir les pollutions diffuses

Dispositions du SAGE : n° 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21

Nappes phréatiques et cours d'eau du territoire subissent des pollutions importantes, principalement liées aux nitrates et produits phytosanitaires. Bien que des efforts aient été faits par un certain nombre d'agriculteurs, la surface actuellement ouverte aux dispositifs MAE reste faible, avec relativement peu de mesures contractuelles visant à la réduction de produits phytosanitaires. L'agriculture biologique reste assez peu développée sur le territoire et on compte environ une trentaine d'exploitations en agriculture biologique. Un atout du territoire est par contre la présence relativement importante de cultures très peu exigeantes en intrants, telles que le chanvre et le lin.

Actions développées par d'autres PNR

Le PNR du Vexin français a lancé en 2015 un nouveau programme de MAE, le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC), avec pour objectifs le maintien de la biodiversité, et la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

Ainsi, 53 agriculteurs ont engagé un contrat de 5 ans portant sur différentes mesures :

- la gestion extensive de prairies (limitation du nombre d'animaux par hectares, absence de fertilisation) ;
- la création d'un couvert végétal permanent dans les champs afin de soutenir la biodiversité et de limiter l'érosion des sols ;
- la diminution des traitements phytosanitaires ;
- l'entretien des vergers, haies, arbres, bosquets, mares...

Actions déjà engagées sur le territoire

L'association Aqu'iBrie (recoupant le sud du territoire) et le Conseil général de Seine-et-Marne interviennent depuis de nombreuses années pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : formation des agents communaux aux bonnes pratiques d'entretien des espaces verts, respectivement depuis 2002 (par Aqu'iBrie sur leur territoire d'action) et 2007 (sur le reste du département par le CG77). Le Conseil général de Seine-et-Marne a également entrepris une campagne de sensibilisation auprès des particuliers.

Par ailleurs, la présence de l'Irstea (anciennement Cemagref) depuis 50 ans sur le bassin de l'Orgeval est un atout pour le territoire. De nombreuses informations ont été accumulées sur ce bassin versant, permettant de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique.

Un certain nombre d'agriculteurs locaux se sont engagés dans l'agriculture biologique. C'est notamment le cas de la ferme du Petit-Rémy, située à Saint-Rémy-la-Vanne. Cette exploitation de 106 ha, comptant 40 vaches laitières, produit des yaourts fermiers depuis 2005 et a réalisé sa conversion à l'agriculture biologique entre 2009 et 2011. Le système d'alimentation des vaches est traditionnel, alternant pâturage en printemps-été et apport de foin en stabulation en automne-hiver. La ferme produit chaque semaine entre 3 et 4 000 yaourts, proposés en vente directe mais qui approvisionnent également les cantines scolaires de Tournan-en-Brie, Verneuil-l'Étang et jusqu'à Moissy-Cramayel.



Yaourts de la Ferme du Petit Rémy

(source : site internet Fermes d'Île-de-France)

Par ailleurs, quelques agriculteurs développent l'agroforesterie au sein de leurs exploitations.

- Sur la commune d'Aulnoy : plantation de plusieurs centaines de mètres linéaires de haies bocagères dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Yves Rocher. La poursuite des plantations est prévue en 2016 sur la commune de Boissy-le-Châtel.
- Sur la commune de Coulommiers au sein d'une exploitation en troisième année de conversion en agriculture biologique : plantation d'environ 500 arbres sur une surface de culture de 5 hectares (pommiers, poiriers, noyers, cerisiers, érables et tilleuls). Ailleurs sur l'exploitation, des haies bocagères sont plantées en bordure de parcelles. Elles sont composées de plantes mellifères favorables aux pollinisateurs et espèces auxiliaires des cultures.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut accompagner les collectivités territoriales dans les études de délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau potable, la définition des zones vulnérables, et la mise en place de plans d'actions visant à limiter l'impact des pollutions diffuses et ponctuelles sur la ressource en eau dans ces aires. Ces démarches concernent 3 types de captages d'eau potable prioritaire : captages dits SDAGE cas 4, captages Grenelle et captages de la conférence environnementale de 2013.

Le PNR peut accompagner les exploitants agricoles de son territoire dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment grâce à la mise en place de programmes de

mesures agroenvironnementales (MAE). Les agriculteurs s'engagent sur un contrat pluri-annuel, avec une contrepartie financière et un appui technique (diagnostics et bilans des pratiques, conseil, formation...).

Certaines MAE sont dédiés au maintien des prairies, comme par exemple la MAE « prairies fleuries ». Le futur PNR pourrait proposer aux agriculteurs du territoire de participer au concours national « prairies fleuries » afin de récompenser les bonnes pratiques.

Le PNR peut également apporter son appui dans le cadre de conversions à l'agriculture biologique, ou de projets d'agroforesterie.



**Champ
« agroforestier »
labellisé
agriculture
biologique à
Coulommiers**



**Verger labellisé
agriculture
biologique à
Coulommiers**

Fiche 4.3 : Améliorer l'assainissement et contribuer à une gestion économe de l'eau

Dispositions du SAGE : n° 24, 27, 28, 30, 70

Sur le territoire du SAGE de la Brie et des Deux Morin, 1/3 de la population est concernée par de l'assainissement non collectif (53 % des communes en assainissement autonome total), mais 80 % de ces installations sont non conformes. La quasi-totalité des communes dispose d'un Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC), permettant d'effectuer le contrôle des installations. Néanmoins, peu de réhabilitations sont vraiment engagées.

Le parc des petites stations d'épuration (< 2000 Équivalents Habitants, EH) est plutôt vieillissant sur l'ensemble de la Seine-et-Marne. Par ailleurs, la localisation et le fonctionnement des stations d'épuration industrielles sont méconnus ainsi que leur impact sur l'environnement.

Actions déjà engagées sur le territoire

Une nouvelle station d'épuration commune à Coulommiers et Mouroux a été construite entre 2009 et 2010 pour remplacer l'ancienne station de Coulommiers datant des années 60 et devenue obsolète. Cette nouvelle installation dispose d'une capacité de 40 000 EH (et pouvant aller jusqu'à 60 000 EH). Le système d'épuration est basé sur des boues activées, avec une aération prolongée. Un traitement architectural et paysager du site a été réalisé pour renforcer l'intégration du site dans son environnement, avec notamment la plantation d'un verger. Des innovations ont été réalisées au niveau de la conception des bâtiments : une partie de l'eau recyclée par la station sert à l'usage interne (arrosage des pelouses, chasses d'eau) ; les bâtiments sont équipés de panneaux solaires et photovoltaïques (chauffage de l'eau sanitaire, éclairage).

Par ailleurs, plusieurs stations d'épuration de taille plus modeste (< 2000 EH) font appel à des techniques d'assainissement dites « rustiques ». On compte ainsi 2 stations comportant un système de lagunage naturel (Chevru et Aulnoy) et 3 équipées de filtres à sable plantés de roseaux (Sancy-lès-Meaux, Saints, Saint-Martin-des Champs). Trois stations (Bouleurs, Beautheil, Pézarches) vont plus loin dans ces techniques rustiques, en les complétant ou en les associant entre elles.

La station d'épuration de Bouleurs (1500 EH), mise en service en août 2009, est l'un des premiers dispositifs de Seine-et-Marne associant filtres à sable plantés de roseaux et zone de rejet végétalisée. La disponibilité du terrain de l'ancienne station détruite lors de l'opération a permis de créer une zone tampon boisée, constituée de deux séries de 4 noues disposées en lignes parallèles, complétant les « filtres à sable plantés de roseaux », et agrémentées d'aulnes, saules et plantes aquatiques. Le principal intérêt attendu pour ce

dispositif est de réduire ou de supprimer les rejets pendant la période d'étiage du milieu récepteur.

Des haies privilégiant des variétés recherchées par les oiseaux pour leur nidification ont été plantées autour du site. Un promontoire d'observation des oiseaux a même été installé.



Zone de rejet végétalisée sur la station de Bouleurs

La station d'épuration de Beautheil (180 EH, hameaux de Villers et des Parichets) est par ailleurs la première de Seine-et-Marne équipée d'un dispositif de type « filtres plantés superposés ». Mise en service en novembre 2010, elle remplace un dispositif d'épuration obsolète traitant les eaux usées du hameau de Villers. Le procédé épuratoire retenu par la commune est de type bi-filtre planté de roseaux (« Ecophyltre »), composé de deux niveaux filtrants constitués d'un granulat particulier, permettant de démultiplier la surface de filtration.

Sur la commune de Pézarches, le procédé de traitement des eaux usées par lagunage naturel créé au début des années 90 a été complété en septembre 2009 par 3 casiers de filtres à sable plantés de roseaux à écoulement vertical. L'objectif de ce traitement de finition était d'améliorer le niveau de rejet vis-à-vis des matières en suspension, de la pollution carbonée et d'affiner la nitrification des effluents.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut, en lien avec les SPANC, contribuer à améliorer la connaissance de l'état de fonctionnement des ouvrages existants. Il peut également apporter son appui auprès des particuliers pour rénover leur assainissement non collectif. Il peut également aider à la réalisation de stations d'épuration innovantes et faisant appel aux techniques d'assainissement « rustiques », par exemple pour des sites industriels (Fromagère de la Brie, Papeterie ArjoWiggins...), ou encore engager une réflexion pour diminuer leur prélèvements en eau.

Fiche 4.4 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et participer à la gestion des ouvrages hydrauliques

Dispositions du SAGE :
n° 31, 32, 33, 34, 35, 36

Les ouvrages hydrauliques n'ont quasiment plus aujourd'hui d'usages économiques, et ce depuis les années 1980 qui ont vu l'arrêt des dernières papeteries. D'un point de vue écologique, ils ont un impact global négatif sur le milieu aquatique conduisant à une homogénéisation du milieu, même s'ils maintiennent un niveau d'eau favorable aux milieux humides des vallées. Ils possèdent une forte valeur sociale et culturelle vis-à-vis des riverains. Les ouvrages du Grand Morin amont sont relativement en bon état puisque la quasi-totalité des vannages du Grand Morin jusqu'à Chauffry a été restaurée par le SIVHM dans les années 1990. Les ouvrages situés à l'aval du Grand Morin, ainsi que la majorité des ouvrages du Petit Morin sont en mauvais état.

Le Petit et le Grand Morin sont en liste 1 des cours d'eau considérés comme prioritaires pour le rétablissement des continuités écologiques.

Actions développées par d'autres PNR

A titre d'exemple, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a mené en 2010-2012 un projet de restauration de la continuité écologique de ses rivières, en partenariat avec l'Irstea (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture). Un suivi avant et après effacement des seuils a été mené afin d'évaluer l'impact de l'opération sur l'écosystème, la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Cette étude a été réalisée sur l'Aulne et la Mérançaise, respectivement affluents de la Rémarde et de l'Yvette.

Autre exemple, sur le territoire des Boucles de la Seine-Normande. Le PNR intervient généralement en tant qu'appui technique auprès des structures porteuses de projets de restauration de continuités écologiques (syndicats de rivières, associations de pêche, de protection de la nature), mais il peut également mener le projet si aucune structure porteuse n'est engagée. Au travers des inventaires piscicoles réalisés, les gains écologiques sont mis en valeur suite aux aménagements. Des actions ont été réalisées avec succès, sur le plan écologique et paysager (renaturation de la Fontenelle sur la commune de Saint-Wandrille-Rançon, permettant de se soustraire d'un ouvrage considéré comme infranchissable ; mise en place d'une passe à poisson rustique sur la rivière Corbie à Toutainville). Le nombre de frayères de truites de mer a été multiplié par deux, avec une répartition nettement plus homogène sur le cours d'eau.

Actions déjà engagées sur le territoire

Trois ouvrages jalonnant le Grand Morin ont été identifiés comme des obstacles à l'écoulement des eaux et à la continuité écologique : ils ont été classés « ouvrages Grenelle » par les services de l'État. Entre 2014 et 2015, le Syndicat intercommunal de la Vallée du Haut-Morin a piloté des opérations de démantèlement de deux de ces ouvrages (vannages du Moulin de Montblin à la Ferté-Gaucher et du Moulin du Pont à Saint-Rémy-la-Vanne), et d'aménagement du troisième (Moulin du Prieuré à la Ferté-Gaucher).

Pour les ouvrages des Moulin de Montblin et Moulin du Pont, le Syndicat a procédé à un dérasement du vannage et du déversoir, de manière à restaurer le libre écoulement des eaux et la continuité écologique. Des murets, vestiges des moulins, ont été détruits jusqu'aux fondations.

Pour le Moulin du Pont, les travaux ont été conséquents puisque la parcelle attenante a été totalement réaménagée, avec création d'une zone d'expansion de crues, un confortement des berges... Les plantations sont en cours de réalisation fin 2015. Pour le Moulin du Prieuré, les ouvrages ont été aménagés : abaissement du seuil, mise en place d'une passe à poisson et passe à canoë, surélévation de la vanne, rabotement du déversoir.

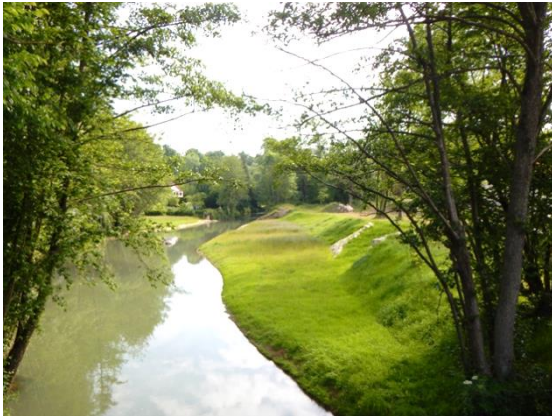
Ces projets, considérés comme pilote à l'échelle du bassin Seine-Normandie, ont été financés à 100% par l'Agence de l'eau, et ont été accompagnés par le cabinet d'études CE3E (Conseil et Etudes Eau Espace Environnement). Le projet de démantèlement de l'ouvrage de Saint-Rémy-la-Vanne, très visible car situé en plein centre-ville a suscité des réticences assez vives de la part des habitants et du Conseil municipal. Au final, l'aménagement réalisé est globalement apprécié, rendant le centre-ville plus attractif.



Moulin du Pont à Saint-Rémy-la-Vanne AVANT
(Source : SAGE des Deux Morin)



Moulin du Prieuré à La Ferté-Gaucher AVANT
(Source : SAGE des Deux Morin)



Moulin du Pont à Saint-Rémy-la-Vanne APRES
(Source : SAGE des Deux Morin)



Moulin du Prieuré à La Ferté-Gaucher APRES
(Source : SAGE des Deux Morin)

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut participer à la restauration de la continuité écologique, tout en prenant en compte la dimension patrimoniale de certains ouvrages. Ainsi des seuils et vannages pourraient être démantelés tandis que certains pourraient être aménagés avec des passes à poissons. Le PNR pourrait engager des études préalables pour identifier les ouvrages ayant un intérêt patrimonial et méritant d'être conservés tout en étant aménagés pour améliorer leur transparence hydraulique. Le PNR pourrait également être un animateur complémentaire au SAGE pour la gestion de vannages (ouverture/fermeture selon les situations). Des actions de communication auprès des habitants seraient à développer en amont pour améliorer l'acceptabilité des opérations de démantèlement des ouvrages.

Fiche 4.5 : Préserver et restaurer les zones humides

Dispositions du SAGE : n° 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52

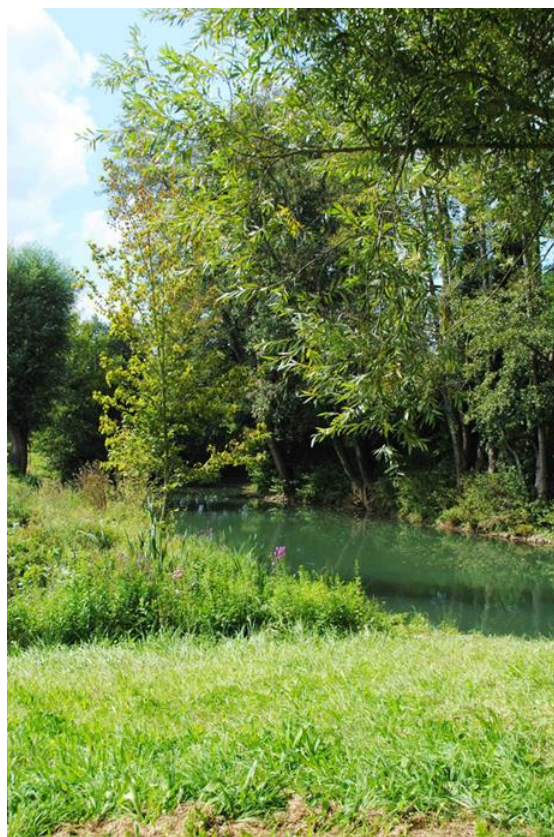
Les zones humides du territoire sont principalement des formations forestières marécageuses et des prairies humides, associées au réseau hydrographique (dans le lit majeur). Le territoire présente également un important réseau de mares, vestiges des activités passées (en particulier dans la vallée du Petit Morin).

Les zones humides ont fortement régressé sur l'ensemble du bassin et celles qui subsistent, subissent des pressions fortes menaçant leur pérennité (assèchement, manque d'entretien, pression foncière, etc.).

Actions déjà engagées sur le territoire

La commune de Pommeuse a entrepris en 2010 un projet de restauration d'une zone humide le long du Grand Morin, dans le cadre d'une politique de valorisation de l'environnement, des paysages et des circulations douces. Cet espace d'une surface de 6 hectares environ avait peu à peu été gagné par la friche. Les berges du Morin ont été retravaillées et plusieurs mares restaurées. De nombreux végétaux ont été réimplantés : 120 arbres, 1 200 arbustes et plants forestiers et 18 000 végétaux aquatiques. 510 mètres linéaires de haies champêtres ont été restaurés. Pour aménager la zone, la commune a fait l'acquisition d'un espace agricole qui restera d'ailleurs en culture.

Une promenade de 1,7 km est associée à cette zone humide, permettant en outre de relier deux parties du bourg auparavant séparées et de redonner de la cohérence à l'organisation communale. En outre, la liaison douce offre également un parcours sportif, avec une vingtaine d'agrès parsemant la promenade. Financé à 80 % par le Conseil général, l'Agence de l'eau et l'Agence régionale des espaces verts, le projet a coûté aux alentours de 150 000 € à la commune et s'est déroulé sous deux mandatures différentes. Il a été accompagné par le Cabinet d'Études Prospectives en Agronomie et Gestion de l'Environnement (CEPAGE). Les travaux de restauration se sont déroulés sur une année et « La promenade du Grand Morin » a été inaugurée en septembre 2014.



Aménagement des berges du Grand Morin, Pommeuse

(source : « Le Pays Briard »)

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut contribuer à améliorer la connaissance des zones humides sur le territoire, en lien avec la structure porteuse du SAGE. Il peut en particulier apporter son appui aux collectivités territoriales pour réaliser des inventaires de terrain afin d'approfondir l'étude de prélocalisation des zones humides réalisée par la CLE. Ces inventaires seraient à mener d'abord dans les secteurs prioritaires ou les zones à enjeux identifiés dans le SAGE, ou dans les secteurs concernés par des projets d'aménagement.

Le PNR peut ensuite intervenir dans la gestion et la restauration des zones humides identifiées sur le territoire, via une maîtrise d'ouvrage directe ou l'accompagnement de porteurs de projets. Des mécanismes d'aide aux collectivités territoriales permettent de réaliser l'acquisition de terrains en zones humides, des projets de restauration écologique...

Enfin, le PNR peut également apporter son appui aux collectivités territoriales pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme locaux.

Fiche 4.6 : Préserver les berges des rivières, les annexes hydrauliques et les zones d'expansion des crues

Dispositions du SAGE :

n° 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 57, 58

La ripisylve est relativement bien développée sur le Petit et le Grand Morin, mais elle est localement clairsemée sur le Grand Morin et à l'inverse parfois très dense sur le Petit Morin. Elle est très peu développée sur la quasi-totalité du linéaire de l'Aubetin. L'érosion des berges est par endroits importante (jusqu'à 3 mètres par berge en 50 ans) et risque à l'avenir d'engendrer des problèmes de déstabilisation de bâtiments, d'arbres ou de pertes de terrains.

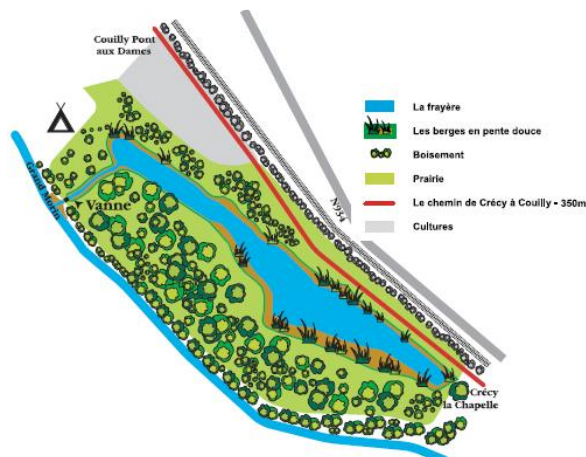
Si l'ensemble des syndicats de rivières du territoire assurent un entretien de la ripisylve, la restauration des berges ou la lutte contre les espèces invasives ne sont pas des compétences généralisées.

Les zones d'expansion des crues du Grand Morin et du Petit Morin dans leur partie seine-et-marnaise ont été cartographiées lors de la réalisation des PPRI. Par contre, les zones d'expansion des crues de l'Aubetin n'ont pas été cartographiées.

Actions déjà engagées sur le territoire

Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique du Grand Morin à Saint-Rémy-la-Vanne (au niveau du Moulin du Pont – cf. fiche n°6), la parcelle attenante au cours d'eau a été totalement réaménagée, avec création d'une zone d'expansion de crues, un confortement des berges... Les plantations sont en cours de réalisation fin 2015. (cf. fiche ci-dessus).

Le département de Seine-et-Marne a acquis à partir de 2002, avec l'aide des communes de Couilly-Pont-aux-Dames et de Crécy-la-Chapelle, un espace naturel sensible « La Frayère du Marais », constituant une zone d'expansion des crues du Grand Morin et une zone de frai pour le brochet notamment. Cet espace de 7 hectares situé en rive droite du Grand Morin était autrefois occupé par une peupleraie. Les travaux de terrassement, réalisés en 2007, ont permis la constitution d'une cuvette de près de 1,7 ha connectée au Grand Morin, le talutage en pente douce des berges et la restauration du chemin latéral à la voie ferrée. Cet aménagement, réalisé avec le soutien financier de l'Entente Marne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, d'un coût de 225 000 € favorise le stockage des eaux et la recharge de la nappe phréatique.



La frayère du marais (site internet du CG77)

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut accompagner les syndicats des rivières pour la gestion ou le réaménagement de berges.

En complément des PPRI, le PNR pourrait réaliser la cartographie des zones d'expansion des crues de l'Aubetin. Il pourrait également participer à la création de nouvelles zones naturelles d'expansion des crues, à leur préservation dans les documents d'urbanisme et lors des projets d'aménagement et contribuer plus globalement à la sensibilisation des acteurs à la question des risques.

5. Renforcer la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales

En complément des actions contribuant au SAGE des deux Morin ou au programme Leader, des actions relevant de la première mission d'un parc naturel régional, à savoir préserver et valoriser ses patrimoines, seraient sans doute à renforcer sur le territoire.

En premier lieu, des actions de connaissance pourraient être développées, car les structures susceptibles de mener ce genre de travail sont peu nombreuses sur le territoire.

Diverses actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et immatériel pourraient également être lancées.

La plupart de ces actions pourrait être engagé à court terme.

Lavoirs le long du Grand Morin, Jouy-sur-Morin



Démonstration de taille de pierre, Commanderie des Templiers, Coulommiers



Souterrain abandonné, Crécy-la-Chapelle



Zone humide, vallée de l'Aubetin



Œuvre monumentale hébergée à la Galleria Continua

Fiche 5.1 : Améliorer la connaissance des richesses faunistique et floristique

Le territoire de la Brie et des deux Morins accueille quelques sites reconnus pour leur biodiversité comme par exemple le site Natura 2000 du Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin et autres réservoirs de biodiversité. Le contexte rural dans lequel s'inscrit le territoire a pour conséquence que ces sites reconnus focalisent l'attention et ainsi la progression des connaissances naturalistes. Dans un souci d'efficacité, les prospections se font majoritairement dans les zones où les chances de rencontrer des espèces rares sont les plus fortes, ce qui aboutit à une connaissance du territoire très hétérogène. L'étude naturaliste menée en 2014 dans le cadre du projet de PNR du Bocage Gâtinais avait de la même manière révélé un déficit de données pour la partie située dans le Loiret. La découverte, en juin 2015, du Cuivré des marais (papillon protégé à l'échelle nationale) sur des communes où on ne l'attendait pas et en dehors des secteurs d'ores et déjà reconnus démontre à quel point la connaissance des richesses écologiques du site sont encore à découvrir.

Actions développées par d'autres PNR

Le concours des « prairies fleuries » est issu d'un programme de recherche en partenariat entre l'Inra et le Parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges qui s'interrogeaient alors sur le meilleur moyen d'encourager les agriculteurs à préserver la biodiversité des prairies permanentes. Une mesure agro-environnementale (MAE) « prairies fleuries » a été créée, dont le cahier de charges porte sur une obligation de résultat (la présence, dans la parcelle sous contrat, d'au moins quatre espèces de plantes à fleurs parmi une liste préalablement définie). Sur proposition de la Fédération des PNR, cette innovation a été intégrée dans le catalogue des mesures agri-environnementales territorialisées du Plan de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013. Pour accompagner cette mesure, l'Inra et le PNR du massif des Bauges ont organisé des concours agricoles. Ces concours récompensent le meilleur équilibre entre valeurs agronomique et écologique des prairies et pâtures présentées par les agriculteurs ; le jury associe des experts agronomes et naturalistes et des participants concernés (éleveurs, apiculteurs, élus) qui confrontent leurs savoirs.

Testé d'abord dans les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura, le concours est devenu national à partir de 2010 lorsque les Fédérations des PNR et des Parcs nationaux ont repris l'expérimentation à leur compte (intégrée au concours général agricole en 2014). Les PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse et du Vexin ont organisé en 2014 le concours « prairies fleuries » sur leurs territoires respectifs.

Du fait de la présence encore forte de l'élevage, le territoire de la Brie et des deux Morins est l'un des plus riches en prairies d'Île-de-France. Ces dernières se concentrent principalement dans les vallées.

Actions déjà engagées sur le territoire

La commune de Pommeuses a effectué en 2006 un bilan écologique et paysager préalablement à son adhésion à la charte régionale pour la biodiversité.

D'autres initiatives montrent que le territoire est considéré comme ayant une forte richesse naturelle puisqu'il a été l'objet de nombreuses campagnes d'inventaires naturalistes comme par exemple la prospection concernant les chauves-souris (Seine-et-Marne Environnement, en 2015), les inventaires éclairs (Natureparif, en 2011) ou encore les inventaires ciblés sur le Sonneur à ventre jaune de la SNPN.



Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), découvert dans une dizaine de localités du Nord de la Seine-et-Marne

Actions potentielles du futur PNR

Une structure telle qu'un PNR peut mener et/ou coordonner les études portant sur la biodiversité. Actuellement, les projets d'aménagement et les gestions appliquées aux espaces se font sans réel recul vis-à-vis de la réelle richesse des sites concernés. Des préjudices irréversibles peuvent ainsi être commis sans même en avoir conscience. L'enjeu de connaissance est particulièrement important pour l'Île-de-France dans un territoire comme celui-ci.

Fiche 5.2 : Favoriser l'engagement des communes pour la biodiversité

La gestion des espaces naturels et semi naturels est un formidable levier pour restaurer la biodiversité notamment en ville. Le suivi de la politique « zéro phyto » effectué par Natureparif montre que de trop nombreuses communes ont encore recours à des produits biocides dans l'entretien de leur espaces.

Deux principaux freins sont identifiés dans le passage à une gestion écologique. Une telle transition demande de nouvelles compétences au sein des équipes d'entretien. Il faut par ailleurs faire face au mécontentement d'une partie de la population qui associe le nouvel aspect des espaces végétalisés à de l'abandon ou à de l'absence de gestion.

Actions déjà engagées sur le territoire

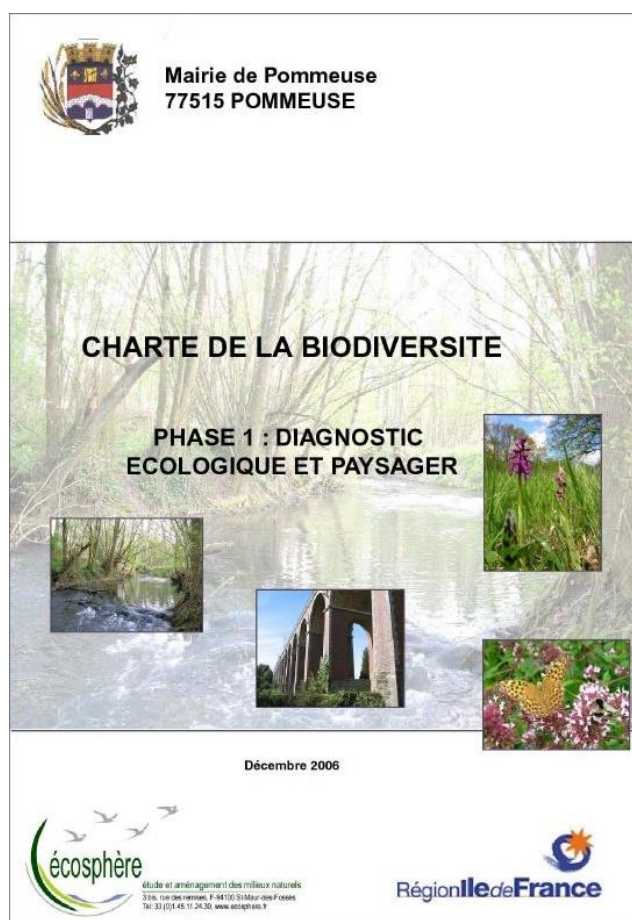
Les communes du territoire de la Brie et des deux Morins témoignent d'un engagement plus fort que la moyenne régionale dans la gestion écologique des espaces naturels : 50 % des communes sont au

stade « zéro phyto sauf espaces à contrainte » ou au stade « zéro phyto total » contre seulement 37 % à l'échelle de la région.

La charte régionale pour la biodiversité est également un moyen dont dispose les communes pour s'engager dans la préservation de leur richesse naturelle. Quatorze communes du périmètre sont engagées dans cette démarche.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR peut permettre d'encourager cette transition vers la gestion écologique en formant les gestionnaires et en assurant un travail de sensibilisation auprès de la population. Il peut également venir en appui aux municipalités dans l'élaboration de leur plan d'action dans la cadre de la charte régionale pour la biodiversité



Diagnostic écologique et paysager effectué par Pommeuse

Fiche 5.3 : Contribuer à la mise en œuvre du SRCE

La mise en œuvre adéquate du SRCE passe par son appropriation par les acteurs locaux qui doivent préciser localement à la fois les composantes de la trame verte et bleue de leur territoire mais également fixer des objectifs adaptés au contexte local. La simple prise en compte des éléments identifiés par le SRCE (corridors à préserver et à restaurer, éléments fragmentant à effacer...) ne suffit pas. Le SRCE est un document d'échelle régionale. Par conséquent il ne mentionne que les points les plus saillants de la trame verte et bleue francilienne, c'est-à-dire ceux ayant un intérêt régional ou national. L'élaboration d'un projet de trame verte et bleue locale passe donc par la production de données nouvelles qui doivent venir compléter celles issues du SRCE. De plus, un projet de trame verte et bleue se doit également de prendre en compte et s'articuler avec des éléments qui sont extérieurs à son territoire. Il s'agit là d'un point important et particulièrement difficile à réussir.

Actions développées par d'autres PNR

Une telle démarche concernant 24 communes et 14 700 ha a été mise en place dans le PNR du Vexin français. Un diagnostic de territoire et un programme d'actions sur les trames vertes et bleues du bassin versant ont été établis et abouti au projet porté par le SMIGERMA (Syndicat de la Montcient). Dans le même temps, les réunions de travail du nouveau bureau du SIBVAM (Syndicat de l'Aubette de Meulan) et sur proposition de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région, un rapprochement entre les deux bassins versants a été opéré et a permis d'aboutir à un seul contrat TVB. La Montcient est en effet un affluent de l'Aubette de Meulan et les deux territoires sont limitrophes. Cette solution permet ainsi de faire des économies d'échelle et favorisera les échanges entre les deux territoires.

Après avoir initié un travail sur la fauche tardive des talus routiers aux côtés de la Communauté de communes de la vallée du Sausseron, le Parc naturel régional du Vexin français a mis en place en 2014 une formation sur la flore patrimoniale du Vexin pour les agents techniques des bords de routes départementales.

Le Parc transfrontalier du Hainaut est formé du Parc naturel régional de Scarpe-Escaut et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique). Ce territoire à dominante rurale subit une forte pression d'urbanisation amplifiée par sa proximité avec des pôles urbains importants. Le PNR Scarpe-Escaut a débuté sa réflexion sur la Trame verte et bleue en 2007. Il a affirmé sa volonté d'intégrer la TVB dans sa nouvelle charte de parc. Cette démarche s'inscrit dans la déclinaison locale du Schéma régional TVB de la région Nord Pas de Calais. Les premières actions expérimentales de mise en œuvre opérationnelle ont eu lieu en 2009-2010.

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait aider à la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les opérations d'aménagement et la planification urbaine et veiller à la cohérence entre les différents projets de trame verte et bleue du territoire notamment en assurant une vision à plus large échelle.

Le PNR pourrait jouer un rôle clef dans le développement de modes de gestion écologiques. Car si les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte le Schéma régional de cohérence écologique, notamment lors de l'élaboration des zonages réglementaires, ces documents n'ont pas vocation à se prononcer sur la gestion des espaces.

Enfin, le PNR pourrait intervenir dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi des mesures agro-environnementales, permettant par exemple de maintenir des prairies humides (montage, le suivi financier des opérations, la réalisation des diagnostics environnementaux et la constitution des dossiers individuels).



Berges boisées le long du Grand Morin



Bandes boisées et prairies, vallée du Grand Morin

Fiche 5.4 : Inventorier le patrimoine vernaculaire

Le territoire de la Brie et des deux Morins dispose d'un patrimoine vernaculaire riche, varié, mais encore méconnu, voire incompris. Des missions d'inventaires peuvent ainsi être menées pour prendre davantage conscience des richesses du territoire et de la manière dont il s'est constitué. Outil nécessaire d'étude, ils permettent ensuite d'envisager des campagnes de valorisation mais aussi, entre autres, de conseiller les habitants et acteurs du territoire sur les réhabilitations à effectuer.

Actions déjà engagées sur le territoire

Pour ce faire, la Communauté de communes de la Brie des Morins a mis en place une commission en charge de la valorisation du patrimoine architectural et travaille sur l'élaboration d'une charte du bâti ancien et sur la mise en place d'un service local de conseil en architecture. Un inventaire du patrimoine bâti remarquable doit aussi y être réalisé.

L'IAU îdF propose en outre un outil, le Visiau patrimoine : il s'agit d'un Système d'information géographique (SIG) à requêtes permettant de prendre en compte l'ensemble des types patrimoniaux, tout en les localisant et en les définissant.

Actuellement, une simulation de ce qui pourrait exister pour le territoire de la Brie et des deux Morins en est à ses prémices avec le recensement d'environ 700 éléments (église, châteaux, mais aussi petit patrimoine ou ensembles constitués tels

que des fronts de rue, des places, des sentes...), soit environ 1/3 du produit final. Chaque élément patrimonial est renseigné avec son adresse, ses caractéristiques esthétiques et matérielles, son état de conservation... Cet outil permet aux collectivités et aux associations de considérer le patrimoine local tant du point de vue thématique, grâce à des requêtes assez développées, qu'à travers une approche globale. Toutes ces données sont réappropriables par les communes.

Actions potentielles du futur PNR

Bien qu'engagées partiellement aux échelons locaux, le PNR pourrait mener une mission d'inventaire patrimonial sur l'ensemble du territoire. Il s'agirait tant de permettre une meilleure connaissance du patrimoine spécifique au Parc que de diffuser et valoriser cette connaissance pour que les habitants, les visiteurs et les aménageurs en comprennent l'importance et les caractéristiques.

Cela va également de pair avec des missions de conseil aux habitants : mieux connaître le patrimoine permet d'en saisir les matériaux, techniques, caractéristiques esthétiques... et ainsi le PNR peut-il avoir un rôle de conseil des opérations de réhabilitation de bâtiments afin qu'ils respectent au mieux le patrimoine local.

Grâce à cela, le PNR peut également développer une charte du bâti ancien ou orienter la prise en compte du patrimoine dans les documents d'urbanisme.

Projet de Visiau du PNR de la Brie et des Deux Morins

Sente des Serruriers
Brie et deux Morins

Description architecturale et historique
Ensemble
Élément principal
Sente permettant de rejoindre le Petit Morin. Sente herbage bordée de murs de clôtures privatifs. Certains sont percés de portes en bois plein. Murs en moellons enduits. Chaperons en tuiles sur certains murs. Pont en lattes de bois permettant de traverser le Petit Morin.

Statut
Intérêt patrimonial
Destination actuelle
Etat
Risques
Foncier
Intérêt communal
Service-Equipement-Espace public
Moyen
Moyen
Public

Commentaire
Liaison douce à préserver et à entretenir

Valorisation
Visibilité
Document d'urbanisme
Interventions
Signalétique
Visite autorisée
Documentation
Iconographie
Cartes et plans anciens
Inventaire
Oui
Non
Non
Non
Oui

Localisation
Adresse
Dans le prolongement de la Cour des Serruriers
77510
Bellot
77030
Code insee
Situation
Excentré
Coordonnées Lambert
Référence cadastrale
Protection
Aucune
Typologie
Classe
Ensemble constitué
Type
Linéaire divers

Fiche 77030012

Fiche 5.5 : Intégrer le patrimoine bâti et paysager dans les documents d'urbanisme

La commune peut intervenir au niveau réglementaire pour préserver le patrimoine bâti en le prenant en compte dans le Plan local d'urbanisme, dans le rapport de présentation, dans des orientations d'aménagement et de programmation ou au titre de l'article L.151-19 (anciennement L.123-1-5-III-2°) du Code de l'Urbanisme¹⁴.

Actions développées par d'autres PNR

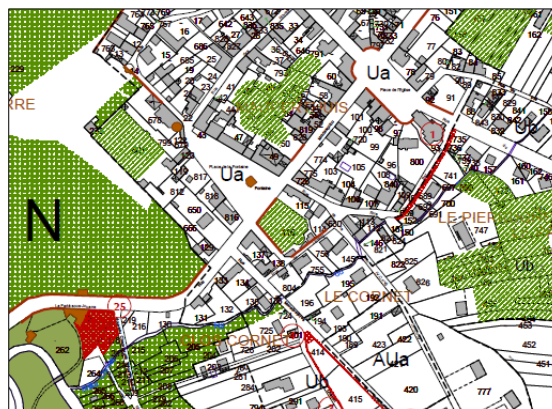
Dans le cadre de l'article L.151-19, le PLU peut alors soit pointer les éléments patrimoniaux ou paysagers remarquables, sans les assortir de sujétions particulières, soit inciter à la mise en place de prescriptions. Il entraîne alors obligatoirement *a minima* une déclaration préalable en cas de travaux sur le bien désigné ou peut avoir d'autres fins comme la mise en place de contraintes spécifiques dans le règlement du PLU avec des prescriptions propres aux éléments identifiés. Dans le PNR du Vexin français, l'équipe du PNR vient en support des communes en les aidant notamment à pointer tous les éléments patrimoniaux, avec l'aide du Visiau patrimoine. Les prescriptions émises peuvent être de l'ordre de la restauration, de la nature des matériaux, des gabarits de nouvelles ouvertures ou d'extensions. Il s'agit à la fois d'un outil d'inventorisation et de prescription.

Actions déjà engagées sur le territoire

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées ou sont en cours sur le territoire de la Brie et des deux Morins pour intégrer le patrimoine dans les documents d'urbanisme.

La commune de La-Ferté-sous-Jouarre a ainsi entamé une réflexion lors de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme et a inscrit dans son Plan d'aménagement et de développement durable la volonté de protéger son patrimoine bâti, notamment dans son centre. Cette volonté se traduit par la mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation concernant le centre-ville. Parmi ses orientations, il y est clairement indiqué la volonté de préserver le patrimoine mais aussi de le valoriser sur des secteurs très localisés.

Exemple d'intégration de l'article L.151-19 dans le projet de PLU de Beautheil, Mauperthuis et Saints (éléments patrimoniaux identifiés en marron)



Deux communautés de communes sur le territoire de la Brie et des deux Morins se sont déjà inscrites dans des démarches de prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans leur Plan local d'urbanisme : celles du Pays Créçois et du Pays de Coulommiers. Elles ont en effet adopté la Charte qualité village, élaborée par le CAUE 77, qui propose un outil fondé sur l'analyse architecturale et paysagère du territoire intercommunal, présentant l'histoire, la géographie et le patrimoine de chaque commune.

Le document propose alors une démarche prospective en étudiant l'évolution des espaces bâtis et paysagers et en conseillant et en orientant la rénovation, l'aménagement et la construction dans le respect du patrimoine et du bâti existant. Les communes des intercommunalités s'engagent, par ces chartes, à mettre en place un comité de suivi (un délégué par commune), chargé notamment de réfléchir et prendre en compte les orientations de guide d'architecture locale dans l'élaboration ou la modification des documents d'urbanisme (PLU), avec le soutien du CAUE 77. Elles s'engagent également à protéger les ensembles bâtis caractéristiques du patrimoine local. La charte permet ainsi la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle intercommunale en encourageant les communes à mettre leur PLU en accord, par exemple en respectant les matériaux et tons traditionnels pour les revêtements des façades nouvelles ou anciennes.

¹⁴ Cet article précise en effet qu'il peut servir à : « identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en

valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».

Le PLU de Maisoncelles-en-Brie en tient notamment compte : le règlement insiste ainsi pour sa zone urbaine que « l'ensemble présente une certaine harmonie et une qualité qui devra être maintenue ». Il recense par ailleurs, au moyen de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme les bâtiments agricoles d'intérêt architectural et patrimonial.

Il y est enfin rapporté que « Les constructions nouvelles, les extensions ou améliorations de bâtiments existants doivent respecter les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale notamment en ce qui concerne les volumes ; la morphologie, la couleur, la pente des toits ; le rythme, le traitement et les proportions des ouvertures ; le traitement et la coloration des façades ».

Les revêtements des façades, les matériaux de couverture ou encore les gabarits des murs de pierre locale doivent également être en accord avec la Charte qualité village du Pays de Coulommiers.

Actions potentielles du futur PNR

La mise en place d'un PNR permettrait de favoriser et de développer les démarches en cours. Il peut en effet être un interlocuteur intéressant entre le CAUE et les communes pour encourager l'utilisation ou l'adoption de la charte qualité village.

De même, le PNR peut venir en support lors de l'élaboration de PLU et ainsi encourager la prise en compte du patrimoine recensé dans les communes ou les intercommunalités dans les documents d'urbanisme afin d'identifier ces éléments, de les préserver et valoriser.

Extrait de la Charte qualité village du Pays de Coulommiers : analyse patrimoniale de Coulommiers

<p>L'Octroi La maison de l'Octroi est construite tout en briques place de Verdun à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle se situe à l'emplacement de l'ancienne porte de Meaux. Elle servait de lieu de prélèvement de la taxe sur les marchandises à l'entrée de la ville jusqu'en 1948.</p>		<p>jusqu'en 1955. En 2003, ce bâtiment en forme d'église pour remettre « les hommes dans le droit chemin » et construit en pierre meulière fut réhabilité en bibliothèque municipale.</p>
<p>Le Théâtre Le théâtre actuel fut construit suite à l'incendie du précédent en 1902 par les architectes Charles Duval et Camille Robida sur l'emplacement d'une ancienne tannerie. Edifié sur un plan rectangulaire, sa salle reprend les plans des théâtres à l'italienne avec balcons et galeries. Il est inscrit aujourd'hui à l'ISM (Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques).</p>		<p>Le Tribunal Construit face à la prison et dans la continuité de la gendarmerie, le tribunal fut édifié en 1864. Construit sur un plan rectangulaire, il est orné de façade de colonnes et d'oculus rappelant les origines latines de la justice : « lex » ou la loi avec son symbole la balance.</p>
<p>La Caisse d'Épargne Construit en 1897 en calcaire, brique et meulière, cet édifice qui ressemble plus à un hôtel particulier qu'à une banque, devait montrer la richesse de la Caisse d'Épargne et ainsi attirer la confiance de ses futurs clients qui, au XIX^{ème} siècle, découvraient les bienfaits des placements bancaires.</p>		<p>Les Fortifications La ville de Coulommiers possédait dès le Moyen Âge et peut-être même depuis l'Antiquité des murs de fortification avec des tours pour se protéger. Aujourd'hui il ne reste plus qu'une seule tour provenant de ces fortifications et issue de la quatrième enceinte de la ville. Les murs reculant au fur et mesure de l'urbanisation de Coulommiers, jusqu'à leur presque complète disparition au cours du XIX^{ème} siècle.</p>
<p>Eglise St Denis Ste Foy La vieille église St Denis menaçant de s'effondrer, la commune de Coulommiers accepta en 1901 un legs d'une habitante pour financer la construction d'une nouvelle église, à l'emplacement de l'ancien cimetière. Plusieurs éléments de l'église St Denis seront déplacés vers ce nouveau lieu de culte (cloche, vitraux, tombe de Thibaut de Pomblain...). L'église construite en pierre meulière fut baptisée en 1905.</p>		<p>Le Château de Montanglaust Le site du hameau de Montanglaust est occupé dès le XI^{ème} siècle par des demeures seigneuriales. Le nom actuel de Montanglaust venant certainement d'une motte féodale qui se trouvait sur cette colline. Le château actuel fut construit par la famille Pidoux, dont l'un des descendants fut le fabuliste Jean de la Fontaine.</p>
<p>La Bibliothèque Ancienne prison construite sur les terres du Prieuré Ste Foy en 1850. Elle servit de maison d'arrêt</p>		<p>L'Hôtel de Ville Ce monument fut construit en 1841 sur les jardins de l'ancien château dit Hôtel Des Salles, avec de la pierre de Verglet (pierre locale de couleur blanchâtre très humide car poreuse). Il symbolise le pouvoir commercial et l'essor de la ville au XIX^{ème}. D'un</p>

Source : CAUE 77

Extrait de la Charte qualité village du Pays Créçois

L'eau

lavoirs et passe-elles

la façade, mise en oeuvre de l'enduit

Les matières et les couleurs



Enduit de chaux uniformisé; chaux aérienne, sable de rivière et pigment ocre et terre de Sienné

Enduit de chaux à "pierre vue"

Les pigments naturels : ocre et terre de Sienné donnent à l'enduit des nuances ocre, jaune ou rose

Enduit de plâtre uniforme grès fin : plâtre gris, un peu de chaux aérienne, sable et charbon de bois

Enduit de plâtre à "pierre vue", ocre

Enduit de plâtre à "pierre vue"

Enduit de chaux uniforme gratté fin coloré par le sable

Enduit de chaux à "pierre vue", désagrégé avant finition

Serre et "gratté fin" au lésé, l'enduit recouvre entièrement les pierres d'une couche de quelques centimètres

Enduit de plâtre lissé et badigeonné ocre rose

Enduit de plâtre lissé, finition légèrement ocre

Enduit de chaux teinté dans la masse, ocre rouge



Fiche 5.6 : Participer à la restauration du bâti

Le patrimoine vernaculaire de la Brie et des deux Morins, souvent de grande qualité, se trouve parfois dans de mauvais états, proches de l'abandon. Les patrimoines rural et industriel sont en effet souvent confrontés à la perte de leurs usages initiaux. Encourager la restauration par des participations financières ou par des conseils avisés pourrait permettre d'améliorer son état mais aussi l'image du territoire.

Actions développées par d'autres PNR

Le PNR du Vexin français a ainsi mis en place un guide des aides pour les particuliers et associations. Elles permettent de participer au financement de la restauration des murs et des façades ou du patrimoine rural remarquable. Pour le premier, il propose, selon « la qualité, le statut et la localisation de l'ouvrage », une participation de 20 à 30 % pour un montant subventionnable plafonné à 16 000 € HT. Pour le second, cela peut varier de 30 à 40 % du montant HT des dépenses pour un montant subventionnable plafonné à 30 000€. Pour les communes, les mêmes dispositifs sont mis en place

avec des taux plus élevés variant de 50 à 70 % pour des montants tous deux plafonnés à 30 000 € HT.

Actions déjà engagées sur le territoire

Des actions de reconversion ont déjà été menées sur le territoire, à l'image de la Galleria Continua située à Boissy-le-Châtel. Cet ancien moulin de 10 000 m² a été reconverti en 2007 en galerie d'art contemporaine pour des œuvres surtout monumentales. Une étude, programmée par la CC de Brie des Morin, doit ainsi imaginer la reconversion de la Cidrerie Mignard à Bellot.

Actions potentielles du futur PNR

Toutefois, un certain nombre de bâtiments industriels du territoire de la Brie et des deux Morins sont restés désertés suite à la perte de leur affectation le long de la vallée du Petit Morin. Une aide financière permettrait d'aider à réinvestir ces lieux et à les rendre conformes à de nouvelles activités.



La Galleria Continua à Boissy-le-Châtel, une reconversion d'un ancien site industriel

Fiche 5.7 : Favoriser l'emploi local et développer les compétences en matière de patrimoine

La création d'un Parc naturel régional permet de maintenir et de valoriser l'emploi local. Cela est notamment vrai en matière de patrimoine bâti puisque, reflet de l'image du territoire, il engendre une certaine attractivité. Activités touristiques, artisanat et services peuvent ainsi alimenter l'emploi local. Le maintien ou la création de ces emplois sur le territoire contribuent à la vitalité culturelle et économique du territoire.

Actions développées par d'autres PNR

Par les enjeux de réhabilitation qu'il suppose, la valorisation du patrimoine peut en effet entraîner un renouveau économique favorable à l'emploi. Des PNR ont ainsi mis en place un certain nombre d'aides pour favoriser l'emploi local tout en veillant à la bonne réhabilitation du patrimoine bâti et ce à travers divers dispositifs :

- **La promotion des ressources locales** : le PNR des Ballons des Vosges promeut ainsi l'emploi de certains matériaux locaux (granit, laves de grès, bois, textile...) afin de développer les filières locales existantes mais aussi d'encourager l'utilisation de ces matériaux du patrimoine vernaculaire.
- **L'amélioration des compétences**, notamment par la formation initiale et continue et par les outils de sensibilisation (guides, articles, sites internet, sessions...), que ce soit pour l'acquisition de techniques nouvelles ou pour la revitalisation de techniques traditionnelles nécessaires à l'entretien du patrimoine : par exemple, mortiers et enduits à la chaux (maçons), travail du bois chevillé (menuisiers), taille des arbres en rideau (élagueurs)... Les PNR, les CAUE, des associations telles que Maisons Paysannes de France éditent nombre de ces outils de sensibilisation. La formation initiale et continue relève d'établissements et d'organismes spécialisés, mais ces organismes peuvent aussi y intervenir ponctuellement.
- **La promotion d'un artisanat de qualité** : la mise en place d'un PNR permet de promouvoir et d'exiger un artisanat de qualité. Cela passe par des outils d'information, comme la publication d'annuaires d'entreprises, permettant d'encourager l'activité locale et de contribuer à la préservation du patrimoine, à l'exemple des PNR du Vexin français ou du Gâtinais français, mais aussi par des outils plus prescriptifs avec l'instauration d'une charte de PNR.

- **La reconnaissance des savoir-faire locaux** : les « marques parc » des différents PNR permettent la reconnaissance de la qualité d'exécution d'un certain nombre d'artisans selon leurs spécificités. Au-delà d'un développement économique, ces outils ont aussi une dimension sociale en garantissant des produits et des activités implantés localement, permettant un circuit court mais aussi favorisant l'emploi sur le territoire et la promotion d'acteurs locaux. Pour les produits alimentaires, les AOP et IGP jouent aussi ce rôle économique et social, et les marques parc doivent jouer en complémentarité (sur les produits non protégés ainsi), en veillant à ne pas les concurrencer.



Technique de taille en rideau (Herblay, Val-d'Oise)

Source : www.sportsetpaysages-sepa.com/elagage.php



Pose d'une couverture de tuiles plates sur liteaux à Saint-Cyr-sur-Morin

Actions potentielles du futur PNR

Le PNR pourrait lui aussi promouvoir les ressources locales. L'utilisation du chanvre produit et transformé dans la Brie et les deux Morins pourrait être soutenue par le PNR. De même, un chantier de réutilisation de la meulière, historique dans le territoire, pourrait permettre de générer emplois et activités touristiques mais aussi favoriser la réutilisation de la meulière dans les restaurations ou dans la construction.

Le PNR pourrait également mettre en place une « bourse aux matériaux » : il s'agit de développer un site internet où chaque personne souhaitant se défaire de matériaux (dans le cadre de travaux, par exemple) peut déposer une annonce pour donner ou vendre des matériaux. Cela a de nombreuses vertus :

- écologique avec la diminution des déchets mais aussi la réutilisation de matériaux plutôt que la réexploitation ou la transformation de nouveaux matériaux ;
- économique car elle permet d'acheter à moindre coût ces matériaux d'occasion mais cela permet aussi de mettre en place une filière courte d'échange ou de troc de marchandises ;
- patrimoniale puisqu'elle permet de favoriser l'utilisation de matériaux historiques qui ne sont plus toujours exploités localement.
- Enfin, le PNR pourrait intervenir sur les questions traitées dans le point précédent : il peut améliorer les compétences par la mise en place de formations spécifiques ou encore créer une marque Parc « Brie et Deux Morin » afin de promouvoir l'emploi local et participer à son amélioration.

Fiche 5.8 : Créer du lien social grâce au patrimoine

Le patrimoine bâti peut également jouer un rôle social sur le territoire. En effet, les « vieilles pierres » sont souvent un sujet de rassemblement pour les habitants mais aussi pour les amateurs de patrimoine.

Actions déjà engagées sur le territoire

Un certain nombre d'associations se sont mises en place comme « Patrimoine entre 2 Morin¹⁵ » dont l'objectif est de faire découvrir le patrimoine méconnu entre le Petit et le Grand Morin, dans la Marne ou en Seine-et-Marne. Une campagne de recensement est en cours tandis que l'objectif second sera d'organiser des manifestations et des visites en cours d'année.

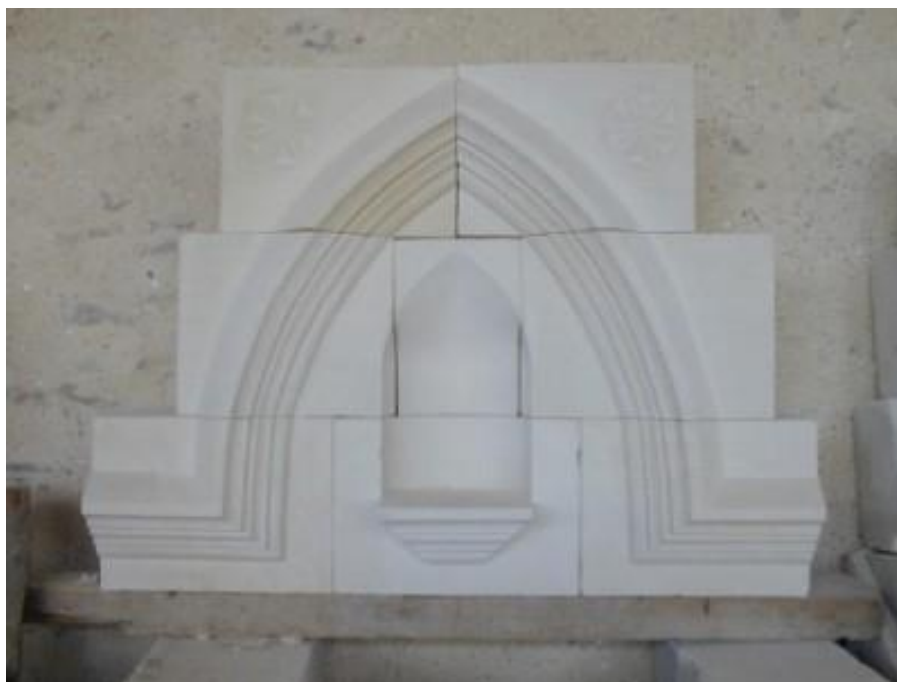
Outre la dimension associative, le patrimoine peut aussi être fédérateur et permettre la transmission à travers les générations : l'association Rempart permet ainsi à des bénévoles de réaliser des stages de sauvegarde du patrimoine et d'« éducation populaire ». Chacun peut donc aider à la préservation du patrimoine tout en découvrant de nouveaux métiers. A Coulommiers, l'association propose par exemple une initiation à la taille de pierre à la Commanderie des Templiers pour les scolaires ou encore l'initiation à la forge, serrurerie et ferronnerie d'art ouverte aux adultes.

Un acteur plus local s'intéresse également à l'entretien de la Commanderie de Coulommiers : l'association Les Amis du musée du Papier¹⁶ accueille des jeunes en difficultés pour conjuguer éducation aux métiers du patrimoine et insertion sociale et professionnelle.

Actions potentielles du futur PNR

Afin de poursuivre les actions engagées, le PNR peut favoriser ou organiser des manifestations (expositions, colloques...) permettant à ceux qui le souhaitent de se rassembler pour découvrir le patrimoine. Ces rassemblements permettent la rencontre et l'échange entre différents acteurs et peuvent donc créer du lien social.

Le PNR pourrait également organiser des formations pour permettre de former les personnes intéressées à certaines techniques de restauration, à l'utilisation de matériaux... Et ainsi de permettre la rencontre entre des professionnels du bâtiment et des habitants ou des associations, comme celle des Amis du musée du Papier. Le PNR peut ainsi favoriser la visibilité de ces différents acteurs, être un lieu de rencontre et d'échange avec comme entrée commune l'échange sur le patrimoine bâti.



Initiation à la taille de Pierre à la Commanderie de Coulommiers.

¹⁵ <http://www.entre2morins.fr/>

¹⁶ <http://lesamisdumuseedupapier.e-monsite.com/>

Fiche 5.9 : Favoriser une politique culturelle attractive

La réalisation d'événements culturels permet la rencontre, l'échange ou la redécouverte du territoire pour les locaux ou les touristes.

Actions développées par d'autres PNR

Le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse a ainsi mis en place des politiques d'aides financières pour des artistes dont les projets se déroulent sur plusieurs communes.

Actions déjà engagées sur le territoire

La Galleria Continua¹⁷, par exemple, a ainsi accueilli des milliers de visiteurs depuis son ouverture, contribuant à l'attractivité et au dynamisme du territoire. Le Musée de la Seine-et-Marne¹⁸, situé à Saint-Cyr-sur-Morin, avec sa vocation d'être un musée de « société et de territoire », présente la société rurale seine-et-marnaise du début du xx^e siècle, les outils et métiers anciens et la vie de l'écrivain Mac Orlan.

Cet établissement déjà en place peut tout à fait trouver sa place pour la promotion de l'histoire et de la culture locales dans le contexte d'un Parc naturel régional.

Actions potentielles du futur PNR

La mise en place d'un PNR peut aussi appuyer le développement d'un certain nombre d'équipements et animations culturels, destinés tant aux touristes qu'aux locaux. L'installation de musées et de centres d'interprétation, reflets du patrimoine et de l'histoire locale, participent au dynamisme d'un territoire mais aussi à ses retombées économiques.

Il s'agit alors d'allier histoire locale, patrimoine, culture et économie. Cela peut relever tant de la promotion que de la mise en place de musées locaux porteurs de l'identité territoriale : la valorisation du musée de la meulière pourrait être un atout de ce territoire, de même que la visite d'anciennes carrières redécouvertes.



Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin

¹⁷ <http://www.galleriacontinua.com/exhibitions/>

¹⁸ <http://www.musee-seine-et-marne.fr/>

Conclusion

Parce que ce territoire porte de grandes richesses, dont certaines sont méconnues ou insuffisamment prises en compte, l'action d'un PNR, s'inscrivant sur le long terme, en s'assurant de la cohérence globale des interventions, et dans le souci permanent de révéler tout le potentiel de ce territoire, est pertinente.

Les acteurs – et en premier lieu les élus – doivent cependant faire la démonstration, en particulier aux instances en charge du classement en PNR, mais aussi à l'ensemble des forces vives du territoire, que les modes d'interventions et les actions sont prêts à se coordonner pour travailler dans ce sens.

L'étude menée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme fournit des éléments au syndicat mixte pour faire cette démonstration. La première partie de l'étude fait le point brièvement sur les principales richesses de ce nouveau périmètre de 83 communes, mais aussi sur les fragilités et les processus à questionner. La seconde partie dresse une série de propositions pour inscrire, engager le territoire vers un développement plus durable et plus respectueux de ses patrimoines, dans la continuité des travaux collectifs de 2008-2010. Chacune de ces propositions s'appuie sur un ou plusieurs exemples de travaux conduits ponctuellement. Nombre de ces exemples sont pris sur le territoire, ce qui montre bien que de nombreuses initiatives sont d'ores et déjà menées dans le sens recherché et ne demandent qu'à être démultipliées pour un résultat plus conséquent.

5 axes d'interventions, 31 propositions, déclinées en plus de soixante actions constituent ainsi une boîte à outils dans laquelle le syndicat mixte pourrait puiser pour mener, lancer, coordonner des actions conduisant le développement de ce territoire vers une plus grande prise en compte de ses richesses.

Ces propositions ne sont pas détachées du contexte territorial, mais au contraire s'inscrivent dans les actions déjà engagées localement, notamment au travers du SAGE des deux Morin et du programme Leader, tout en apportant, par le souci de la prise en compte des patrimoines de toute nature, une plus-value supplémentaire à ces deux grands projets.

Ces propositions visent également à renforcer les actions structurantes à même d'apporter de la qualité au développement de ce territoire à long terme, relevant de la planification et de l'aménagement.

A plus court terme et parce qu'une intervention rapide et légère peut dans certains cas facilement améliorer l'existant, un plan d'actions paysagères est présenté à la fin de ce volet de propositions.

Les tableaux suivants récapitulent la liste des propositions et leur déclinaison en actions dans les 5 axes d'intervention proposés.

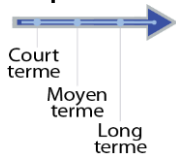
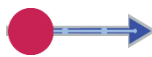





Afin de donner une lecture opérationnelle de ces propositions et de repérer ce qui peut être lancé rapidement, et ce qui peut se traduire rapidement sur le territoire et jouer un rôle de démonstrateur de l'intérêt d'un parc, les tableaux mentionnent également des informations en termes de réalisation et de résultat :

- la période d'engagement de l'action (sa faisabilité à court, moyen ou long terme), qui paraît la plus probable, indiquée par une flèche qui représente le temps, avec une bulle qui précise la date de démarrage – sachant que l'action se poursuivra en général dans le temps ;
- la période relative aux effets attendus (sur les gens, sur le territoire...), indiquée par une cible reprenant les couleurs de la temporalité (court, moyen ou long terme).

Nous avons considéré que le syndicat mixte ne disposerait probablement pas à court et moyen terme de moyens humains importants, mais par contre qu'il disposerait d'un certain niveau de moyens financiers (via le CPER sur la période 2015-2020), lui permettant quelques investissements.

Cette vision de l'opérationnalité des actions reste théorique, elle demande à être confrontée à la motivation et la priorisation que pourra donner le syndicat mixte ou encore des opportunités qui se présenteront sur le territoire.

Le tableau ci-dessous résume les différents symboles utilisés.

Découpage temporel 	Court terme 2016-2018	Dans les deux ans
	Moyen terme 2018-2020	Avant la fin de la mandature en cours
	Long terme > 2020	Au cours du prochain mandat municipal
Engagement de l'action	À court terme	
	À moyen terme	
	À long terme	
Effet attendu	À court terme	
	À moyen terme	
	À long terme	

Fiche	Apports potentiels d'un PNR	Engagement	Effet
1. Lancer un plan de reconquête paysagère			
1.1 Mettre en valeur les éléments patrimoniaux	Plantations et constructions qui ne cherchent pas à dissimuler les abords, mais à les relier, structurer l'espace et mettre en valeur les accès (entrées, parkings)		
	Moulins : Préalablement aux travaux de reconstitution de la continuité naturelle de l'écoulement, étudier les contraintes liées à la conservation de ce patrimoine bâti et à la valorisation des ouvrages pour la production d'électricité locale		
1.2 Intégrer les secteurs de « cabanisation »	Secteurs peu dégradés : Demande dans le PLU de maintien des haies vives, en excluant toute clôture construite		
	Secteurs très dégradés : Intervention sur l'espace public (revêtement, plantations) ; sensibilisation des résidents sur la qualité des clôtures, des jardins, du bâti ; Mesures contraignantes pour le respect des règles du PLU, régularisation des constructions sans permis conditionnée par des améliorations		
1.3 Intégrer les extensions d'habitat individuel	Sur voirie publique : Plantation d'arbres d'alignement, aménagements du sol (bordures de trottoir, terrassement des bermes...)		
	Sur espace privé : Bandes boisées ou alignement le long de la limite des parcelles bâties pour unifier son aspect et cadrer les entrées		
1.4 Effacer les réseaux	Réseaux électriques et téléphoniques : Établir un schéma d'effacement sur le territoire de la Brie et des deux Morins, coordonner l'échéancier des travaux avec les travaux déjà prévus, ne pas compromettre les plantations d'alignements		
	Canalisations : Intégration dans des murets, parapet, terrassements ou plantations		
1.5 Intégrer le bâti d'activités	Bâti en activité : Plantations ; Liaison visuelle des bâtiments par un mur continu...		
	Bâti dégradé : Établir un diagnostic et un projet de réhabilitation sur l'ensemble du site désaffecté		
1.6 Traiter la voirie en zone d'activités	Espace public : élaborer un projet d'ensemble de sécurisation et d'aménagement de traversée de bourg, dont plantation d'un alignement continu d'arbres sur les trottoirs		
	Abords : élaborer une charte ou un cahier des charges pour une amélioration de l'aspect des espaces commerciaux		

Fiche	Apports potentiels d'un PNR	Engagement	Effet
2. Maîtriser l'urbanisation et l'insertion des infrastructures			
2.1 Maîtriser l'extension urbaine et intégrer les enjeux d'environnement et de patrimoine aux documents d'urbanisme locaux	Identifier les secteurs à enjeux patrimoniaux à préserver en priorité, en amont de la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme locaux		
	Recenser l'ensemble des zones à ouvrir à l'urbanisation dans les documents opposables et réinterroger l'opportunité de maintenir celles qui n'ont jamais conduit à la réalisation d'opérations		
	Réinterroger certains projets d'extension au regard de la préservation des terres agricoles		
	Inventorier les secteurs potentiels de mutation et de densification		
2.2 Favoriser la densification pour les opérations d'habitat	Participer à la sensibilisation des habitants et des élus à la densification des villages		
	Accompagner l'élaboration des projets pour inciter à des opérations plus denses intégrées aux villages		
	Conseiller les communes afin d'adapter les règlements d'urbanisme pour rendre possible les opérations plus denses		
2.3 Développer l'emploi et l'activité dans le tissu existant	Dresser un état des lieux des disponibilités immobilières et foncières dans les ZAE existantes, afin d'identifier le potentiel de requalification ou réhabilitation		
	Accompagner des études de requalification afin d'améliorer l'image et le fonctionnement des ZAE (services, stationnement...), ainsi que des études de reconversion de bâtiments ou de sites.		
	Identifier les besoins des acteurs économiques en termes d'immobiliers ou services		
2.4 Développer une stratégie foncière	Engager une réflexion sur les outils de préservation des espaces ruraux à mobiliser, afin de juguler la pression foncière		
	Identifier le potentiel foncier des communes mobilisables pour les projets, établir une typologie des opérations possibles sur ce foncier		
	Sur cette base, engager une réflexion avec l'Etablissement public foncier d'Île-de-France sur une stratégie foncière permettant un développement équilibré des communes		
2.5 Insérer les infrastructures routières	Veiller à l'insertion de la déviation de Coulommiers, notamment dans la traversée de la vallée du Grand Morin		
	Mise en place de conventions avec les propriétaires riverains prévoyant la plantation sur leur terrain		
	Devenir un site pilote pour la restauration des alignements routiers		

Fiche	Apports potentiels d'un PNR	Engagement	Effet
3. Contribuer à la mise en œuvre du programme Leader du GAL « Terres de Brie »			
3.1-(A) Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires (A) Aider au maintien des filières agricoles participant à l'identité des territoires	Participer au maintien des filières agricoles traditionnelles en confortant / favorisant l'installation d'équipements intermédiaires indispensables à leur fonctionnement : abattoir, laiterie, coopérative...		
	Jouer un rôle d'intermédiaire entre producteurs et exploitants d'équipements agricoles, afin de reconnecter production et transformation sur le territoire		
	Aider à l'obtention de l'AOP Brie de Coulommiers et promouvoir les produits locaux		
3.1-(B) Promouvoir et redécouvrir les savoir-faire emblématiques ou identitaires (B) Accompagner les activités industrielles et artisanales ancrées dans le territoire	Apporter son soutien aux activités industrielles et artisanales trouvant un ancrage historique dans le territoire et participant à son identité		
	Accompagner ces activités pour les rendre plus économes par rapport aux ressources naturelles ou pour encore davantage diminuer leurs rejets dans leur milieu, en utilisant des systèmes innovants		
3.2 Promouvoir le développement des « éco-activités »	Participer à fédérer les acteurs et apporter un soutien technique/ financier pour la constitution d'une filière matériaux bio-sourcés et éco-construction intégrée		
	Aider les agriculteurs producteurs de chanvre à développer les débouchés locaux (sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des architectes, des artisans, au travers de journées d'information, de formations, de chantier-pilote...)		
	Contribuer à réaliser des restaurations patrimoniales, avec des matériaux écologiques et locaux		
	Accompagner les démarches d'amélioration thermique sans dénaturer les bâtiments		
	Participer à la mise en place d'une filière méthanisation et production de biogaz sur le territoire		
3.3 Développer le tourisme local axé sur la valorisation des savoir-faire	Participer à faire vivre et mieux faire connaître le projet de « route des fromages et cidres en Brie »		
	Réouverture d'une ancienne carrière à des fins culturelles et restauration de certains édifices liés à la meulière (notamment les maisons de négoce en ruines)		
	Étudier les possibilités de visites de certains établissements industriels par les touristes		
3.4 Développer des circuits de découverte	Contribuer à la mise en place de circuits piétons et cyclables dédiés à la découverte du patrimoine local		
	Participer à la mise en place de circuits thématiques (notamment circuits découverte vélos) tournés autour du patrimoine (les fermes, les lavoirs, les villages...)		
	Accompagner l'aménagement du réseau cyclable structurant d'intérêt régional		

Fiche	Apports potentiels d'un PNR	Engagement	Effet
4. Contribuer à la mise en œuvre du SAGE			
4.1 Sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et du patrimoine	Soutien technique et financier à des projets éducatifs		
	Organisation de manifestations sur le territoire et développement d'actions de sensibilisation auprès de la population		
4.2 Faire évoluer les pratiques agricoles et prévenir les pollutions diffuses	Accompagner les collectivités dans les études de délimitation des aires d'alimentation de captages d'eau potable, la définition des zones vulnérables, et la mise en place de plans d'actions		
	Accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques via par exemple la mise en place de mesures agroenvironnementales (MAE)		
	Proposer des actions de maintien des prairies		
4.3 Améliorer l'assainissement et contribuer à une gestion économe de l'eau	En lien avec les SPANC, contribuer à améliorer la connaissance de l'état de fonctionnement des ouvrages existants		
	Aider à la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif		
	Aider à la réalisation de stations d'épuration innovantes et faisant appel aux techniques d'assainissement « rustiques »		
	Organisation de manifestations et actions de sensibilisation auprès de la population		
	Engager une réflexion sur la diminution des prélèvements en eau des industries		
4.4 Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et participer à la gestion des ouvrages hydrauliques	Engager des études préalables pour identifier les ouvrages ayant un intérêt patrimonial		
	Communication auprès des habitants en amont pour améliorer l'acceptabilité des opérations de démantèlement des ouvrages		
4.5 Préserver et restaurer les zones humides	Appui aux collectivités territoriales pour réaliser des inventaires de terrain afin d'approfondir l'étude de prélocalisation des zones humides		
	Maitrise d'ouvrage directe ou accompagnement de porteurs de projets dans la gestion et la restauration des zones humides identifiées		
	Appui aux collectivités territoriales pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme locaux		
4.6 Préserver les berges des rivières, les annexes hydrauliques et les zones d'expansion des crues	Accompagner les syndicats de rivières pour la gestion ou le réaménagement de berges		
	Cartographie et/ou création de nouvelles zones naturelles d'expansion des crues (Aubetin) et contribution à la prévention des risques		
	Préservation de ces zones dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans les projets d'aménagement		

Fiche	Apports potentiels d'un PNR	Engagement	Effet
5. Renforcer la prise en compte des patrimoines et de l'environnement			
5.1 Améliorer la connaissance des richesses faunistique et floristique	Mener et/ou coordonner les études portant sur une meilleure connaissance de la biodiversité		
5.2 Favoriser l'engagement des communes pour la biodiversité	Encourager la transition vers une gestion écologique des espaces naturels en formant les gestionnaires et en assurant un travail de sensibilisation auprès de la population		
	Venir en appui aux municipalités dans l'élaboration de leur plan d'action dans la cadre de la charte régionale pour la biodiversité		
5.3 Contribuer à la mise en œuvre du SRCE	Accompagner les collectivités locales dans l'identification d'une trame verte et bleue locale, déclinant le SRCE et garantir la cohérence entre les différents projets de trame verte et bleue du territoire notamment en assurant une vision à plus large échelle		
	Accompagner la prise en compte de la TVB dans les opérations d'aménagement et la planification urbaine		
	Développer des modes de gestion écologiques des milieux naturels		
5.4 Inventorier le patrimoine vernaculaire	Mener des missions d'inventaires du patrimoine vernaculaire et diffuser cette connaissance auprès des acteurs et habitants du territoire		
	Envisager des campagnes de valorisation		
	Conseiller les habitants et acteurs du territoire sur les réhabilitations à effectuer		
5.5 Intégrer le patrimoine bâti et paysager dans les documents d'urbanisme	Préserver le patrimoine bâti en le prenant en compte dans le Plan local d'urbanisme		
	Encourager l'utilisation/l'adoption de la charte qualité village du CAUE77		
5.6 Participer à la restauration du bâti	Encourager la restauration par des participations financières ou par des conseils avisés du patrimoine rural et industriel		
5.7 Favoriser l'emploi local et développer les compétences en matière de patrimoine	Promouvoir un artisanat de qualité et participer à la reconnaissance des savoir-faire locaux par la mise en place de marques Parc		
	Participer à l'amélioration des compétences (techniques nouvelles, revitalisation de techniques traditionnelles nécessaires à l'entretien du patrimoine) par la réalisation d'outils de sensibilisation ou l'intervention dans des formations spécifiques		
	Promouvoir les ressources locales (matériaux...)		
5.8 Créer du lien social grâce au patrimoine	Encourager le potentiel lié au patrimoine pour rassembler, fédérer, permettre la transmission à travers les générations		
5.9 Favoriser une politique culturelle attractive	Appuyer le développement d'une offre en équipements et animations culturels, destinés tant aux touristes qu'aux locaux		
	Promotion ou création de musées locaux porteurs de l'identité territoriale		

Annexes et bibliographie

Annexe 1 :

Rappel des principaux travaux et événements préalables à l'avis d'opportunité de l'État

- 1994 : Projet de PNR des Boucles de la Marne et de l'Ourcq (abandonné) : étude préalable, IAURIF.
- 2001 : Nouvelle réflexion initiée sur les bassins versants du Grand et du Petit Morin, sur 3 régions (Île-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne).
- 2007 : Mise à l'étude uniquement sur un périmètre francilien, élargi à l'Orxois et à la vallée de l'Ourcq sur 132 communes.
- 2010 : Remise de l'étude d'opportunité et de faisabilité, conduite par l'IAU de 2008 à 2010.
- 2012, 24 janvier : décret relatif aux PNR, qui fait évoluer la procédure de classement : un avis d'opportunité de l'État doit à présent être rendu en amont de la rédaction de la charte
- 2012, février : Délibération de la Région Île-de-France pour ajuster le périmètre à 122 communes et créer le syndicat mixte de préfiguration.
- 2012, septembre : Délibération de la Région Île-de-France pour engager la procédure de classement en PNR du territoire de la Brie et des Deux Morin.
- 2012, décembre : Création du syndicat mixte, mais sans bureau, ni budget.
- 2012, novembre : Transmission à l'État des documents relatifs aux études préalables (Étude d'opportunité et de faisabilité, rapport sur la concertation, inventaire éclair Natureparif, éléments du SRCE sur le périmètre).
- 2013, 25 et 26 mars : Organisation d'une visite du territoire pour les représentants de l'État, et les rapporteurs du CNPN (Conseil national de protection de la nature) et de la Fédération des PNR de France.
- 2013, 23 mai : Audition devant la commission en charge du suivi des PNR et des parcs nationaux du CNPN. Avis négatif du rapporteur du CNPN et avis réservé de la commission.

Annexe 2



BILAN DES CONNAISSANCES RELATIVES A LA FAUNE ET LA FLORE PATRIMONIALE DU TERRITOIRE D'ETUDE DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL BRIE ET DEUX MORIN

Rédaction : Maxime ZUCCA, Natureparif

Le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional Brie et deux Morin est un secteur relativement méconnu par comparaison avec de nombreux autres territoires franciliens. Les connaissances y reposent essentiellement sur une dizaine de naturalistes. Malgré cela, le territoire abrite une faune et une flore d'exception. Par nécessité de concision, cette analyse de la biodiversité du territoire se concentre sur les espèces patrimoniales. Elle reflète les connaissances centralisées par Natureparif, Agence Régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, dans le cadre de sa mission d'observatoire, et par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, à travers la cartographie des habitats et l'Atlas de la Flore de Seine-et-Marne.

VÉGÉTATION

Les forêts

Les forêts du territoire d'étude sont dans leur majorité des Hêtraies-chênaies, dont beaucoup ont des caractéristiques continentales (au sous-bois dominé par la Mélisse uniflore dans l'est de la vallée du Grand Morin, par exemple). Sur les versants des vallées du Grand Morin et de l'Aubetin dominent les Hêtraies-chênaies à Mercuriale vivace, quand le Petit Morin compte en plus grand nombre des Chênaies frênaies fraîches, milieux frais et ombragés, auxquels sont associés par endroits (notamment à La Trétoire et Bussières) des ourlets humides et ombragés, tous accueillant une flore originale, pour certaines menacées dans notre région par le réchauffement climatique.

C'est par exemple le cas de fleurs rares telles que la Raiponce en épi (les deux Morin), de l'Euphorbe douce (Grand Morin), du Groseillier des Alpes (les deux Morin), du Millepertuis androsème (Orly-sur-Morin et Saint-Ouen sur Morin), de la Lysimaque des bois (les deux Morin), de l'Isopyre faux-pigamon (Petit Morin), du Bois gentil (les deux Morin et Marne), du Sureau à grappes (Marne et Grand Morin), de la Scille à deux feuilles (les deux Morin), de la Luzule des bois, de l'Asaret d'Europe (Bellot), de l'Orchis mâle, de l'Epipactis pourpre (deux Morin) et de l'Orchis de Fuchs (Petit Morin). Certaines espèces y trouvent même leurs uniques stations régionales (cas de la Lathrée écaillée dont les seules stations franciliennes se trouvent à La Trétoire, Guérard et à la Chapelle Moutils) ou leurs bastions régionaux (cas de l'Hellébore vert et de la Laïche maigre dans les vallées des deux Morin et en forêt de Choqueuse). Une autre plante rare et typique de ces milieux se retrouve sur la commune de Luzancy en vallée de la Marne : la Corydale solide.

En bordure de boisements, on trouve localement d'autres espèces très rares, telles que la Belladone (Lescherolles), la Laïche de Pera (Pommeuse) et le Laser à feuilles larges (Pommeuse). L'ENS du Bois de la Barre à la Ferté-sous-Jouarre compte de belles populations de Grémil bleu-pourpre et les forêts autour de Mortcerf et Faremoutiers accueillent l'Euphrase des bois. L'unique station régionale de Myrtille se trouve en forêt de plateau à Reuil-en-Brie.

Les forêts des vallées de la Marne (à Saint-Aulde et Luzancy notamment) et des deux Morin abritent également une végétation d'intérêt européen prioritaire (et déterminante ZNIEFF) que l'on ne trouve que dans cette région de l'Île-de-France : les forêts de ravins et de pentes fraîches, dominées par les fougères telles que les deux espèces de Polystics et le Scolopendre.

La forêt domaniale de Malvoisine comporte des mares à saulaies marécageuses et à roselières basses, deux milieux d'intérêt régionaux, que l'on retrouve également pour le premier dans deux petits étangs des communes de Signy-Signets et Pierre Levée. Des mares forestières accueillent des espèces rares telles que le Callitriche pédonculé à Crécy-la-Chapelle et le Callitriche à fruits plats à Méry-sur-Marne.

Les milieux humides de fond de vallée

Dans le fond des quatre principales vallées (Marne, deux Morin et Aubetin) poussent quelques forêts alluviales, en particulier des aulnaies-frênaies, qui totalisent 380 hectares sur la zone d'étude. On peut y trouver la Cardamine amère. Les prairies humides totalisent 210 hectares, principalement présentes en vallée du Petit Morin (131 ha), plus rares en vallée du Grand Morin (48 ha), et en très faible superficie le long de l'Aubetin (12 ha), du Ru de la Piétrée (5 ha) et de la Marne (3 ha). Dans le Grand Morin, ces milieux accueillent notamment les plus importantes populations régionales de l'Anémone fausse-renoncule, et de rares stations de Pétasite hybride et d'Orge faux-seigle (Les deux Morin et Aubetin). On retrouve l'Anémone fausse-renoncule le long du Ru de Piétrée. Le Trèfle étalé a été trouvé dans une prairie humide du bord du Ru du Liéton à Giremoutiers. Des mégaphorbiaies sont localement présentes, même si la plus patrimoniale d'entre elles, sur la commune de Boissy-le-Chatel, a été convertie en peupleraie – comme de nombreuses zones humides patrimoniales d'Île-de-France. Les principales mégaphorbiaies se trouvent sinon en aval du Petit Morin sur les communes de Jouarre et Saint-Cyr-sur-Morin.

Le Petit Morin compte encore 4 hectares de cariçaies, une végétation d'importance particulière comme habitat pour la faune. On n'y compte cependant peu de roselières, hormis une récemment restaurée sur la commune de Montdauphin et totalisant 2,5 hectares. Des végétations flottantes de fort intérêt régional et européen existent en plusieurs points des deux Morin, en particulier des herbiers enracinés des eaux courantes (environ 50 stations, surtout le long du Grand Morin) et des herbiers enracinés à feuilles flottantes (4 stations). En bord d'eau, on relève la présence d'une station de Pâturin des marais à Pommeuse.

Les abords de la carrière de Luzancy abritent également quelques fleurs rares : le Scirpe épingle, l'Agrostis à panicule interrompue et le Faux Riz (que l'on trouve également à Ussy-sur-Marne) ; celle de Méry-sur-Marne accueille le rare Bident radié.

Les prairies et pelouses

Au-delà des espaces forestiers et humides, le périmètre d'étude se distingue par sa grande densité de prairies, la plus importante de la région. Ces prairies sont moins surpâturées que dans le reste de l'Île-de-France, car elles ont une charge essentiellement bovine (le pâturage équin est régulièrement mal dimensionné). Elles sont associées à un important réseau de prairies de fauche. Elles accueillent quelques espèces patrimoniales : du Petit Rhinanthé, des Orchis bouffon et mâle et de l'Ophrys bourdon qui ont un rôle essentiel pour la faune. Les superficies par bassin versant sont résumées dans le tableau suivant (source : couche habitat CBNBP) :

	Marne	Petit Morin	Grand Morin	Aubetin	TOTAL
Pâtures	121 ha	702 ha	1059 ha	229 ha	2111 ha
Prairies de fauche	162 ha	524 ha	868 ha	273 ha	1827 ha

Le territoire d'étude compte également plusieurs pelouses calcicoles, de différentes formations. Elles totalisent 185 ha (24 en vallée de la Marne, 15 en Petit Morin, 88 dans le Grand Morin, 4,5 ha dans la vallée de l'Aubetin). Nettement plus méconnues des naturalistes que les pelouses du sud du département, de l'Essonne ou des Yvelines, ces pelouses abritent comme ailleurs des espèces de grand intérêt patrimonial : le Genêt ailé (La Ferté Gaucher et la Chapelle-Moutils), le Petit Rhinanthé, l'Ophris araignée (Butte de Doue), l'Ophrys bourdon, l'Orobanche giroflée (la Chapelle-Moutils), le Polygale du calcaire (Sablonnières), la Campanule agglomérée (Saint-Aulde), le Trèfle jaunâtre (Marolles-en-Brie), la Laïche de Haller (Verdelot), l'Euphrase raide (Boitron)...

Ailleurs sur le périmètre

Sur le plateau Briard, on relève la présence de l'Hottonie des marais sur une mare de la commune de Mortcerf, de la Menthe pouliot à Chartranges et Saacy, de la Centenille naine à Doue, de la Renouée douce dans le bois de Chevru et de la Pyrole à feuilles rondes à Mortcerf (aussi présente à Luzancy, Reuil-en-Brie et dans le Petit Morin), de l'Epilobe à feuilles lancéolées (Doue), de l'Euphorbe à feuilles larges (Beautheuil), de la Filipendule (Leudon-en-Brie), du Millepertuis de Desétangs (Aubetin), de la Queue de souris (deux stations), de la Scléranthe annuelle (Bussières) et de la Stellaire négligée (Jouarre).

Une messicole en voie de disparition, le Souci des champs, se maintient à Reuil-en-Brie. La présence d'une station de Tulipe sauvage à Luzancy est également remarquable.

FAUNE

LES MAMMIFÈRES

Chiroptères

Des gîtes d'hibernation se rassemblent dans les anciennes plâtrières de la vallée de la Marne, tel qu'à Citty, La Ferté-sous-Jouarre et Luzancy. Les espèces dominantes y sont le Murin à moustaches et le Murin de Natterer, mais le Grand Murin a fait l'objet d'observations hivernales à Luzancy. La connaissance des gîtes d'hibernation du territoire demeure très parcellaire.

Lors d'inventaires récents menés en juillet 2015, la Barbastelle d'Europe a été détectée à la Ferté-sous-Jouarre. La Pipistrelle pygmée apparaît bien représentée le long des deux Morin. Le Murin de Brandt a été observé en deux points de la vallée du Grand Morin et le Murin à oreilles échanquées à la Ferté-sous-Jouarre.

L'atlas de la faune sauvage de Seine-et-Marne indique également la présence de 3 espèces : la Pipistrelle de Kulh, la Noctule de Leisler et la Noctule commune dans la vallée du Petit Morin, ces deux dernières espèces étant également présentes dans le sud du territoire.

Ce groupe nécessite des inventaires plus poussés – mais la centralisation des connaissances en cours permettra probablement d'obtenir de nouvelles informations sur le territoire.

Carnivores

La Martre est présente sur l'ensemble des boisements du périmètre d'étude, y compris les boisements des coteaux des deux Morin, le territoire semble abriter une population semblable à celle du reste du département. Il en va de même pour le Putois, régulièrement piégé ou trouvé écrasé sur les routes. La Belette est devenue extrêmement rare : aucune observation récente n'est à signaler dans le bassin du Petit Morin, alors que les observations étaient encore régulières dans les années 1990. Les seules données provenant du bassin du Grand Morin proviennent du piégeage, en amont de la Ferté Gaucher uniquement. L'espèce a également été piégée au sud de la zone d'étude à Rozay-en-Brie et la Ferté-Gaucher. L'Hermine, nettement plus rare à l'échelle régionale, fait par contre l'objet de trois observations récentes, sur les communes de Jouarre, Luzancy et de la Chapelle Moutils. Enfin, le Chat forestier est cité à plusieurs endroits le long de la Vallée du Petit Morin par Stéphane Rossi dans les années 1990 mais jamais réobservé depuis. Il est probable que l'espèce soit encore présente sur le territoire.

Micromammifères

Le Campagnol amphibie n'a pas fait l'objet de citations récentes, mais lorsqu'il a été recherché intensément par S. Rossi dans les années 1990, il a été trouvé en plusieurs stations du Petit Morin, et même sur la Marne à la Ferté-sous-Jouarre. Il n'est pas exclu que la forme amphibie du Campagnol terrestre soit présente sur le territoire. Le Mulot à collier fait l'objet de trois données récentes (deux issues de pots pièges à Mouroux et une dans une pelote de rejection à Verdilot). La Crossope aquatique fait l'objet d'une seule mention récente, à Verdilot dans une pelote de rejection. La même analyse de pelote à Verdilot en 2015 a permis de détecter la Crocidure leucode et le Rat des moissons, deux autres espèces rares.

Gliridés

Le Lérot fait l'objet de mentions récentes à Saint-Aulde et La Chapelle Moutils mais semble assez rare dans le secteur. Le Muscardin a été observé en 2015 à Signy-Signets, seule mention connue du territoire.

Introduits

Le Raton laveur est présent sur le territoire. Récemment, il a été signalé à Jouarre et Saint-Cyr-sur-Morin.

LES OISEAUX

Pièces d'eau

Le plan d'eau de la sablière de Luzancy et celui de Méry font tous deux partie du réseau Natura 2000 des boucles de la Marne au titre de la directive oiseaux. Les plans d'eau à Luzancy constituent un site d'importance régionale pour l'hivernage des oiseaux d'eau : les effectifs se situent aux alentours de 500 fuligules et 3000 foulques et environ 200 à 300 canards de surface. Les canards nordiques (Garrots, harles, plongeons, macreuses) sont régulièrement observés en hiver. En migration, il attire une foule de limicoles (Chevaliers et Bécasseaux), le long des berges mais également dans la prairie humide bordant le site.

Les Bécassines des marais peuvent y être très nombreuses (plus de 50), régulièrement accompagnées par la Bécassine sourde. Le Hibou des marais y est régulier, le Butor étoilé fréquente de temps à autres les petites roselières. Pendant la période de reproduction, les Mouettes rieuses se reproduisent sur les îlots, accompagnées par quelques couples de Mouettes mélanocéphales et de Sternes pierregarin. Les Mouettes nichaient auparavant sur le plan d'eau de Méry, mais la colonie s'est déplacée à Luzancy. Deux autres espèces en Annexe 1 se reproduisent sur le site : la Gorgebleue à miroir (plusieurs couples) et l'Oedicnème criard (ne niche pas chaque année). Le Petit Gravelot et le Vanneau huppé y nichent à l'unité et une grande colonie d'Hirondelles de rivage s'y installe presque chaque année. Le Pipit farlouse s'y reproduit également à raison de plusieurs couples, alors qu'en hiver le Pipit spioncelle y est fréquent.

Rivières

La Vallée du Petit Morin accueille l'unique site de nidification du Cincle plongeur en Île-de-France, sur la commune de Villeneuve-sur-Bellot. La Mésange boréale, espèce de boisements frais en grand déclin, est encore présente sur deux stations le long du Petit Morin et une station le long du Grand Morin. Elle est sinon présente en petit nombre en forêt de Choqueuse. Le Martin-pêcheur d'Europe se reproduit ici et là le long des Morin et de la Marne mais en très faible densité. On peut relever la nidification urbaine de l'Hirondelle de rivage dans des berges artificialisées à la Ferté-sous-Jouarre et à Coulommiers.

Prairies et cultures

Le territoire présente des enjeux importants pour les rapaces nocturnes : l'Effraie des clochers, en grand déclin dans la Région, y est encore bien représentée, et une cinquantaine de couples de Chevêche d'Athéna y établissent domicile. Cette dernière espèce a été recensée sur 26 communes (sur les 82 que compte le périmètre du projet) lors d'une étude réalisée par le CORIF en 2013-2015, ce qui en fait l'un des bastions régionaux de l'espèce.

Les mosaïques de prairies et bosquets et haies sont très favorables à la Pie-grièche écorcheur, espèce Annexe 1 de la directive oiseaux, qui compte parmi ses plus grandes densités régionales dans ce territoire (une cinquantaine de couples). Le Moineau friquet, en grand déclin, ne compte que 7 stations actuellement connues sur le territoire.

Forêts

En ce qui concerne l'avifaune forestière, l'un des points les plus remarquables est la croûle de Bécasse des bois observable dans les forêts de Crécy, Malvoisine et Choqueuse. Le Pouillot siffleur se rencontre à Crécy, Choqueuse et sur les coteaux du Petit Morin à Villeneuve-sur-Bellot. Le Pic mar est bien représenté en forêt de Choqueuse, dans les boisements bordant le Petit Morin, la Ferté Sous Jouarre, Amillis, le bois de Péreuse et la forêt de Malvoisine. Le Pic noir n'est pas rare dans le territoire, et les forêts des coteaux de la Marne ont ses préférences.

Le territoire est assez pauvre en rapaces : hormis les Buses variables et Faucons crécerelles bien représentés, on ne compte parmi les nicheurs que de rares couples de Busards Saint-Martin (à Doue notamment), de Bondrées apivores (qui semble absente de la moitié amont du Grand Morin), d'Éperviers d'Europe et de Faucons hobereaux. Le Faucon pèlerin est régulier dans les cultures en hiver.

Les petits boisements, voire les jardins des vallées des Morin attirent le Rougequeue à front blanc et le Pipit des arbres en bonne densité. La Fauvette babillarde est présente en petit nombre le long des vallées.

LES REPTILES

La vallée du Petit Morin constitue le deuxième bastion régional de présence de la Couleuvre d'Esculape (le premier étant le massif de Fontainebleau). Cette population, isolée, se situe en limite de l'aire de répartition nationale mais bénéficie de l'important réseau de haies, bosquets et de prairies. Le territoire ne compte sinon que deux autres espèces de serpents : la Coronelle lisse (observée le long du Petit Morin) et la Couleuvre à collier, essentiellement présente dans les vallées.

Le Lézard vivipare est bien représenté sur le territoire, qui constitue le second bastion régional de l'espèce après le massif de Rambouillet. Il fréquente principalement les massifs forestiers, en lisière et dans les clairières : Malvoisine, Crécy, Choqueuse, les boisements bordant la vallée du petit Morin et les bordures du Grand Morin. Une population isolée de lézard vert est localisée dans la vallée de la Marne (sur le territoire l'espèce n'a été citée qu'à Sammeron dans les années 1990). Le Lézard des murailles est assez commun tandis que l'Orvet fait l'objet de fréquentes citations.

LES AMPHIBIENS

La principale spécificité du territoire est la présence de l'un des deux seuls noyaux de population du Sonneur à ventre jaune de la région, dans la vallée du Petit Morin. La SNPN y a pour l'instant dénombré 68 adultes en 2013 et 2014, essentiellement sur les communes d'Orly et Saint-Cyr-sur-Morin.

L'important réseau de mares prairiales des alentours du Petit Morin, servant pour beaucoup d'abreuvoir au bétail, abrite des populations conséquentes de Tritons crêtés, alpestres et palmés. Le Triton ponctué est le plus rare, on le rencontre principalement dans les forêts de Malvoisine et de Crécy. Les Tritons alpestre et crêté sont également présents dans ces deux forêts, et le Triton alpestre se rencontre également en forêt de Choqueuse et dans le bois de Péreuse. La Salamandre est bien représentée dans les forêts de Choqueuse, Malvoisine et Crécy, mais est également assez commune le long du Petit Morin.

L'Alyte accoucheur est assez rare, présent essentiellement dans l'est du territoire d'étude. Le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué sont connus dans la carrière de Luzancy (le calamite fréquentait également celle de Méry lors de son exploitation).

LES POISSONS, LES AGNATHES ET LES BIVALVES

Les poissons (et agnathes) d'intérêt régional sont les seuls analysés ici. Le Brochet est présent sur la majorité du réseau hydrographique du territoire (mais nous ne sommes pas en mesure de localiser les frayères fonctionnelles) : il est pêché sur la Marne, le Petit Morin, le Grand Morin, le ru du Rognon et le ru de Piétrée. Le Chabot, espèce de l'annexe 2 de la directive faune-flore habitat, est bien représenté dans le Petit Morin et également présent dans le Grand Morin, le ru de Bourgogne, le ru de l'Orgeval, le ru de Piétrée et l'Aubetin. La Lamproie de Planer, agnathe également inscrite sur la même annexe 2, est au moins présente dans les deux Morin (la population du Petit Morin particulièrement suivie dans le cadre de Natura 2000 par la fédération de pêche de Seine-et-Marne). L'Anguille est présente dans la Marne, l'Aubetin et les rus du Rognon, de l'Orgeval et de Piétrée. La Loche franche est citée au moins dans les deux Morin, mais probablement ailleurs.

Dans les cours d'eau, des bivalves patrimoniaux peuvent également être présents. C'est en particulier le cas de la Mulette épaisse, présente dans le Petit Morin et découverte récemment dans le Grand Morin à Pommeuse. La Mulette des rivières est également présente dans le Grand Morin à Saint Siméon, et dans le plan d'eau de Luzancy.

LES MOLLUSQUES

Les Mollusques ont fait l'objet d'inventaires sur le territoire par Julien Bottinelli depuis 2014, et 65 espèces ont pour l'instant été répertoriées. Parmi elles, on relève la présence d'espèces patrimoniales telles que :

- le Vertigo inverse dans des débris d'inondation du Grand Morin à la Chapelle-Moutils (une seule autre mention connue en Île-de-France),
- le Maillot barillet à Villeneuve-sur-Bellot et Saint-Martin-des-champs,
- la Columelle édentée sur plusieurs sites de fond de vallée du Petit Morin,
- le Bulime trois-dents sur la Butte de Doue.

LES ODONATES

Le réseau hydrographique attire plusieurs espèces spécialistes des eaux courantes peu communes dans la région. Le Cordulegastre annelé, généralement rare en Seine-et-Marne, est par exemple connu du Grand Morin (Guérard), du Ru de la Fonderie (Bassevelle), du Ru de Signets (Sammeron), du ru de Bourgogne (Jouarre) et du ru de Piétrée (Choisy-en-Brie) ; il a également été vu en forêt de Choqueuse.

Les bords de Marne accueillent quatre espèces de Gomphes, dont le Gomphe semblable (Ussy et Sammeron), le Gomphe vulgaire (également présent le long du Petit Morin) et le Gomphe à pincés. De petites populations de la rare Aeshne paisible se maintiennent le long du Petit Morin, et la Grande Aeshne y est de temps en temps mentionnée. La Cordulie métallique est présente en quelques stations le long du Petit Morin (Bellot et Saint-Cyr-sur-Morin) et de la Marne (Cirty), et sur l'étang Saint-Denis à Pierre Levée.

Quelques demoiselles peu communes fréquentent le territoire : le Leste dryade est connu de deux localités (sur un étang à Bellot et dans une prairie à Saint Léger), le Leste fiancé de trois localités (sur l'étang Saint-Denis à Pierre Levée, sur une prairie de Saint-Cyr-sur-Morin et sur l'étang de Laumoy à Reuil-en-Brie) et l'Agrion délicat n'est connu que d'une mare de ferme à Saint-Barthélémy.

LES PAPILLONS

Rhopalocères

Seules les espèces faisant l'objet d'un statut de menace – ou les espèces très rares et non évaluées - sur la future liste rouge régionale sont analysées ici.

Du fait de son important réseau de milieux herbacés, la Vallée du Petit Morin s'avère être d'une grande importance régionale pour les papillons, puisqu'elle constitue le principal bastion de plusieurs espèces rares et menacées. Cela a principalement été mis en évidence par un inventaire ciblé mené par Thierry Roy au cours de l'été 2015.

-le Cuivré des marais, espèce de l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune-Flore : pas moins de 10 stations y ont été trouvées dans les prairies plus ou moins humides de la vallée en 2015, et l'espèce a également été découverte le long du Ru d'Avaleau, du ru du Raboireau à Saint-Léger, en amont du Grand Morin à la Chapelle-Moutils.

-le Cuivré fuligineux est encore très bien représenté le long du Petit Morin : la vallée et les plateaux adjacents constituent le second bastion régional avec Fontainebleau. L'espèce a également été observée plus loin des vallées des Morin, à Saint-Barthélemy.

-l'Azuré des Anthyllides, en danger d'extinction en Île-de-France, trouve son principal bastion régional dans la vallée du Petit Morin. On l'y rencontre dans les prairies et les fourrés de pentes, également sur les plateaux adjacents et le long des rus affluents ; il est également présent le long du Grand Morin et de l'Aubetin au niveau de leur confluence.

-La Lucine, devenue rare, fréquente les bordures des boisements de coteaux de la vallée du Petit Morin et a également fait l'objet de citations à Pommeuse et à la Ferté-sous-Jouarre.

Des espèces thermophiles des coteaux calcaires qui occupent principalement le sud de l'Île-de-France se retrouvent parfois à l'état d'isolat le long de la vallée du Petit Morin : c'est le cas de l'Azuré bleu céleste à Verdolot. L'Azuré du Trèfle est présent sur une station très excentrée dans des fourrés mésophiles à Saint-Cyr-sur-Morin. Le Céphale et la Petite Violette sont bien représentés sur les coteaux du Petit Morin ; on retrouve la Petite Violette localement sur la Marne et le Grand Morin, ainsi qu'en forêt de Choqueuse et de Crécy.

L'Hespérie du Chiendent est présente sur des prairies à Verdolot et dans les clairières en forêt de Choqueuse, le Thécla de l'Yeuse est cité en forêt de Malvoisine et le Thécla du Prunellier fréquente les abords du Petit Morin à Orly-sur-Morin.

Hétérocères

Parmi les Zygènes, plusieurs espèces rares sont présentes sur le territoire : la Zygène de la Coronille variée fréquente les prairies en amont du Grand Morin (la Chapelle-Moutils), la Zygène transalpine est présente sur une prairie à Saint-Léger, la Zygène du trèfle est citée dans une carrière à Mortcerf et la Zygène des thérésiens est présente dans deux localités le long du Grand Morin et une localité le long du Petit Morin.

En ce qui concerne les autres hétérocères, plusieurs pièges nocturnes ont été effectués ces dernières années et ont permis de trouver des espèces assez rares. La Lithosie quadrille, assez rare, semble répandue sur le territoire. La Noctuelle augure, protégée en Île-de-France, a été trouvée à Saint-Cyr-sur-Morin et la Noctuelle purpurine, espèce thermophile en progression vers le nord, à Sablonnières. On peut sinon citer les espèces rares suivantes : le Cloporte, l'*Hépiale du Houblon* et l'*Eunnomos* du Chêne à La Trétoire, le Sphynx Pigmé à Villeneuve-sur-Bellot, la Bryophile vert-mousse à Beauthel, l'*Eunnomos moucheté* à Coulommiers et la *Cidarie enfumée* en forêt de Choqueuse.

LES ORTHOPTÈRES

Ce groupe n'a pas encore fait l'objet d'inventaires poussés sur le territoire, les connaissances sont par conséquent très lacunaires.

Une prairie humide le long du Petit Morin à Jouarre, en plus d'abriter le Cuivré des marais, accueille un cortège exceptionnel d'orthoptères : le Criquet ensanglanté, le Criquet des roseaux, le Criquet marginé et le Tétrix riverain y ont été trouvés. Les trois premiers ne sont pas connus ailleurs sur le territoire.

La carrière de Luzancy accueille deux Tétrix rares², le Tétrix des vasières (également trouvé au bord d'une mare à Amillis) et le Tétrix des carrières. Citons également la présence du Grillon bordelais à Pommeuse.

AUTRES INSECTES

Quelques insectes protégés sont connus du territoire :

- le Bupreste du Genévrier (ferme des Aulnoies à Saints)
- le Cybister à côtés bordés (forêt de Crécy à Mortcerf)
- la Grande Cétoine dorée à Boissy-le-Châtel
- *Panageus cruxmajor* (en bordure du plan d'eau de Luzancy)

SYNTHÈSE

Bien qu'encore assez méconnu, le territoire « Brie et deux Morin » accueille une faune et une flore d'exception. Cela s'explique notamment par :

- une biodiversité plus continentale que le reste de l'Île-de-France du fait de la localisation de ce périmètre au nord-est de la région
- la richesse naturelle offerte par la topographie des vallées et des coteaux
- une agriculture rurale extensive encore prononcée dans la vallée du Petit Morin offrant une mosaïque d'habitats très favorable à la faune et la flore
- la faible urbanisation du territoire
- des boisements de plateau localement riches

Ce territoire comporte des enjeux élevés pour de très nombreux groupes taxonomiques (La note en annexe détaille les enjeux pour les principaux groupes concernés (oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, agnathes, bivalves, mollusques, odonates, papillons de jour, chiroptères et autres petits mammifères). Plusieurs habitats et espèces floristiques d'importance régionale ou européenne s'y retrouvent, en particulier des cortèges inféodés aux milieux frais et ombragés. La forte densité de Chevêches d'Athéna et de Pies-grièches écorcheurs y sont remarquables. L'hermine semble encore présente dans plusieurs communes, et le chat sauvage est à y rechercher. La présence de populations d'importance régionale de Sonneurs à ventre jaune et de Couleuvres d'Esculape, ainsi que la richesse des mares prairiales pour les diverses espèces de tritons, en font un secteur de grande patrimonialité pour l'herpétofaune. Le cortège des papillons y est original et le territoire accueille le bastion régional du Cuivré des marais, du Cuivré fuligineux et de l'Azuré des Anthyllides. Les vallées accueillent une richesse encore insuffisamment recensée en ce qui concerne l'entomofaune, mais la présence de nombreux odonates rares tels que l'Aeshne paisible et le Cordulegastre annelé témoignent de leur intérêt écologique (et de leur bon état de conservation ?). Les populations de Lamproies de Planer et de Chabots y sont florissantes, les Mulettes épaisses sont présentes localement y compris en dehors du site Natura 2000 du Petit Morin, et le Cincle plongeur y occupe son seul site de nidification francilien.

Bibliographie

Franchi (Aurélie), Raymond (Richard), Luginbühl (Yves), Seguin (Jean-François), Cédelle (Quentin), *Les Atlas de paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, Paris, ministère de l'Écologie, 2015. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-methode-des-Atlas-de-paysages.html>

IAU-îdF (C.-A. de Ferrières, J. Missonnier et al.), *Étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional de la Brie et des deux Morin*. Paris, IAU-îdF, 2010. <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/etude-dopportunit-e-et-de-faisabilite-dun-parc-naturel-regional-de-la-b.html>

CAUE 77 et CG 77, *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, Melun, Conseil général de Seine-et-Marne, 2007

IAU-îdF (P.-M. Tricaud, Corinne Legenne, Marion Festal, Adelaïde Bardou), *Unités paysagères de la région d'Île-de-France. Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas*. Paris, IAU-îdF, 2010. <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/unites-paysageres-de-la-region-dile-de-france.html>

Diagnostic écologique et paysager de Pommeuse, Ecosphère, 2006

Diagnostic de la biodiversité d'Île-de-France, Natureparif, 2013

SRCE IDF, 2013

ASP, Leader, Région Île-de-France, Terres de Brie, *Convention entre le groupe d'action locale, l'autorité de gestion et l'organisme payeur*, 2016

Projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin, Dossier d'enquête publique, 2015

Projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin, Etat des lieux, 2010

Projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin, Diagnostic, 2011

Schéma de cohérence territoriale de Coulommiers, Dossier d'enquête publique, 2013



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49